

Évaluation du programme de prévention du tabagisme du canton du Jura 2014-2016

Berne, le 31 janvier 2017

Kompetenzzentrum für Public Management (KPM), Université de Berne

Fritz Sager, Céline Mavrot, Susanne Hadorn, Volkan Graf, avec la collaboration de Camille Jacot

Executive Summary

Le présent rapport a pour objet l'évaluation du concept et de la mise en œuvre du Programme cantonal de prévention du tabagisme du Jura. Le programme est soutenu par le Fonds de prévention du tabagisme, et mis en œuvre entre 2014 et 2017 sous la direction opérationnelle de la Fondation O₂.

Ce premier programme a été utilisé pour opérer une profonde réorganisation de la prévention du tabagisme dans le canton. Les activités ont été regroupées sous l'égide de la Fondation O₂ et du CIPRET Jura, qui sont devenus les interlocuteurs centraux des autorités et des partenaires en la matière. Un réseau de prévention du tabagisme a pu être constitué dans plusieurs domaines (écoles, santé scolaire, sport, information publique), permettant de renforcer l'ancrage de la thématique dans ces secteurs. Le pilotage centralisé des activités par la Fondation O₂ a permis de regrouper les compétences et de créer des synergies entre différents types de professionnels. De nombreuses collaborations existent désormais également avec des partenaires cruciaux pour la mise en œuvre des projets (Services de l'administration cantonale, clubs sportifs, établissements scolaires, formation post-obligatoire). Maintenant qu'ils sont établis, ces partenariats pourront avantageusement être développés dans l'avenir. Des nouvelles activités ont été développées dans le domaine de la prévention scolaire, de l'information et de la coordination. Le Programme visait les jeunes, les fumeurs et fumeuses ainsi que le grand public. Les actions menées ont permis de toucher ces trois groupes-cibles, et de bonnes bases pour les efforts futurs en la matière ont pu être implantées.

Le domaine d'action de la prévention comportementale a été couvert par deux projets à destination des jeunes. Ceux-ci ont permis de les atteindre dans des settings complémentaires et importants pour cette tranche d'âge : le sport et l'école. L'approche était adaptée à ce groupe-cible (information, mais aussi concours, camps de sport, jeux). Ces actions sont actuellement complétées par un projet mené avec les infirmières scolaires jurassiennes. Celles-ci sont désormais outillées pour jouer un rôle de détection précoce et d'orientation des jeunes consommateurs/trices vers le réseau d'aide. Cette approche devrait permettre d'ancrer la prévention du tabagisme de manière transversale dans la santé scolaire. Le domaine d'action « information » a constitué un point fort du Programme. Les fumeurs/euses ont bénéficié d'une information sur différents types d'aide comportementale à l'arrêt (Facebook, Concours à l'occasion de la Journée Mondiale sans tabac, Ligne stop-tabac). Le grand public a également pu bénéficier d'une information spécialisée sur le tabagisme, grâce à la création en 2015 du CIPRET Jura comme guichet-unique en la matière. Le domaine d'action de la prévention structurelle, qui permet d'atteindre un nombre maximal de personnes de manière efficace, constitue le point faible du Programme. Le contrôle du respect de la loi n'a pas pu être renforcé (interdiction de vente aux mineurs, protection contre le tabagisme passif). La nécessité de protéger les mineurs et les non-fumeurs a uniquement pu être rappelée par des actions d'information.

Le premier objectif d'impact du Programme se référait aux jeunes (15-19 ans), qui ont pu être atteints dans différents contextes. Un nouveau projet qui devrait permettre de toucher toutes les classes du canton est actuellement en cours de développement. Le contrôle du respect de l'âge légal pour la vente de produits du tabac constituera encore un défi à relever pour l'avenir. Le deuxième objectif d'impact visait à inciter les fumeurs et les fumeuses à l'arrêt. Plus de 500 jurassien-ne-s ont participé à la version jurassienne d'un projet de motivation à l'arrêt via Facebook (projet mené hors du Programme), et une bonne proportion a également participé au Concours national pour arrêter de fumer. Le troisième objectif d'impact visait à diminuer l'exposition de la population jurassienne au tabagisme passif. Les contrôles du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements publics n'ont pas été renforcés, et un grand potentiel d'amélioration subsiste sur cet axe de la protection de la santé.

Le Programme compte plusieurs réalisations importantes à son actif. Premièrement, la prévention du tabagisme a pu être ancrée dans le paysage local, notamment avec la création du CIPRET en tant que centre de compétence spécialisé en la matière. Un travail d'information au grand public a ainsi été inauguré avec succès. Deuxièmement, des collaborations avec différents partenaires de mise en œuvre ont été établies,

permettant de gagner des soutiens sur le terrain. Enfin, le groupe-cible prioritaire du Programme, à savoir les jeunes, a été atteint par différentes mesures complémentaires. En outre, l'action à destination des jeunes a été restructurée en profondeur afin de consolider les bases d'une action durable à leur égard.

Sur la base des résultats d'évaluation, les recommandations suivantes sont formulées pour la poursuite des activités de prévention du tabagisme dans le canton du Jura (extraits) :

Niveau du programme

- Faire le point sur la question de la protection contre la fumée passive dans les établissements publics.
- Lancer des actions alternatives de prévention structurelle afin d'introduire la norme non-fumeur par le bas.
- Renforcer la visibilité du CIPRET en tant que centre de référence pour la population jurassienne.
- Étudier l'opportunité de mettre en place une consultation publique d'aide à l'arrêt dans le canton sous une forme flexible.

Niveau des projets

- Mener des évaluations rigoureuses des deux projets cantonaux de prévention scolaire afin de faire le point sur l'efficacité des actions dans ce setting.
- Renforcer la définition des objectifs ainsi que le monitoring des projets de prévention du tabagisme.

Management Summary

Le présent rapport a pour objet l'évaluation du Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT) du Jura, depuis sa conception jusqu'aux différentes étapes de sa mise en œuvre. Le programme est cofinancé par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT), et déployé entre 2014 et 2017 sous la direction opérationnelle de la Fondation O₂. Il s'agissait du premier programme de prévention du tabagisme pour le canton.

Le Programme a été défini entre 2009 et 2013 sur la base d'un bilan des activités de prévention du tabagisme menées jusqu'alors dans le canton. Ce processus est intervenu dans une période de profonde réorganisation des activités cantonales de prévention du tabagisme, et le Programme a été saisi avec succès comme une opportunité de redéfinir les responsabilités et les orientations en la matière. La définition du Programme a été menée de manière inclusive, dans un partenariat incluant la Fondation O₂ (FO₂), le Service de la santé publique (SSA) ainsi que la Ligue pulmonaire jurassienne (LPJ). La formulation du PCPT s'est appuyée sur l'évidence empirique disponible. Le PCPT visait à renforcer les activités existantes (5 projets), et à développer deux nouveaux projets dans les domaines de la prévention en milieu scolaire et de la prévention structurelle. Enfin, un avant-projet visait à faire le point sur les besoins en matière de sensibilisation à la fumée passive, notamment dans le domaine de la restauration. Le domaine d'action le plus couvert a été la prévention comportementale (4 projets), suivi de l'information et de la prévention structurelle (chacun 2 projets).

Les objectifs d'impact du PCPT visaient prioritairement trois groupes-cibles : premièrement les jeunes (diminution du nombre de fumeurs/euses parmi les 15-19 ans), deuxièmement les fumeurs/euses (augmentation de la proportion de fumeurs/euses effectuant une tentative d'arrêt), et troisièmement la population générale (diminution de l'exposition à la fumée passive).

Les (avant-)projets du PCPT étaient dirigés par la Fondation O₂ et ses partenaires responsables de projets (SSA et Fondation Addiction Jura (FAJ)). Le projet de « Pilotage » est également une partie importante du programme, qui vise à améliorer la coordination cantonale ainsi que la visibilité des activités de prévention du tabagisme. La composition du comité de pilotage du PCPT a permis d'intégrer durablement des acteurs cantonaux cruciaux, et de s'attacher leur soutien. Elle reflète l'attention portée à l'inclusion des partenaires nécessaires au bon déroulement du programme. En effet, le comité de pilotage comprend, outre la FO₂, le SSA et la LPJ. Cela permet d'assurer au Programme une bonne liaison avec l'administration cantonale d'une part (SSA), et avec l'organisme en charge de la prévention du tabagisme par le passé (LPJ). Le programme a également été l'occasion d'associer plus étroitement certaines entités et certains secteurs indispensables à la mise en œuvre d'actions de prévention du tabagisme (Office des sports, équipes et clubs sportifs, Service de l'enseignement, établissements scolaires, formation post-obligatoire, santé scolaire, Pôle Prévention). Un groupe de travail réunissant la FO₂, la Fondation Addiction Jura, une représentante des infirmières scolaires, ainsi qu'une représentante des enseignant-e-s de gymnastique a également été créé pour le développement d'un projet de prévention scolaire.

Les projets ont été menés dans les settings suivants : « loisirs, vie quotidienne, sport », « école », et « espace public ». La dimension la plus couverte par les projets a été la prévention de l'entrée en consommation, suivie de l'aide à l'arrêt, puis de la protection contre le tabagisme passif. Enfin, les jeunes constituent le groupe-cible prioritaire du programme avec quatre projets leur étant dédiés, suivis des fumeurs/euses et du grand public (2 (avant-)projets chacun).

Principaux résultats

Les principaux résultats de la présente évaluation sont ordonnés selon les catégories « Concept », « Organisation », « Durabilité » ainsi que « Outputs, outcomes et impacts », et résumés de la manière suivante:

Concept

- Évidence empirique : les données épidémiologiques disponibles sont bien prises en compte dans la conceptualisation du programme (données jurassiennes, suisses ou de Suisse latine). La définition des groupes-cibles prioritaires et des objectifs d'impact du PCPT se basent sur ces chiffres. Le fait que la protection contre la fumée passive constitue l'un des axes prioritaires du PCPT est basé sur l'analyse de la situation cantonale, ainsi que sur des études qui en démontrent les bénéfices en termes de santé publique. De plus, le Programme a été défini sur la base d'un bilan complet des activités de prévention du tabagisme menées jusqu'à ce jour dans le canton, afin de pouvoir les réorienter totalement.
- Cohérence intra-politique (cohérence interne au programme) : le concept du PCPT jurassien est cohérent avec les trois groupes-cibles visés. Les jeunes sont la priorité du Programme, et la moitié des projets leur sont dédiés. Les fumeurs/euses ne sont pas directement visés par de la prévention comportementale, ce qui pourrait entraver la réalisation de l'objectif qui les concerne. Un renforcement notable de la protection contre la fumée passive dans l'espace public a été prévu.
- Cohérence inter-politique (cohérence externe avec les autres politiques) : le concept du PCPT présente une bonne cohérence externe. Il a été prévu de s'associer la collaboration de partenaires clés, devant permettre d'atteindre les groupes-cibles dans plusieurs domaines : santé scolaire, enseignement, contrôle du respect de la loi.
- Les modèles d'efficacité du Programme et des projets sont cohérents. Quatre projets du PCPT sont des projets qui sont régulièrement évalués au niveau national. Deux autres projets du PCPT (prévention comportementale) auraient bénéficié d'une présentation plus explicite des données scientifiques sur lesquelles leur modèle d'efficacité est basé.

Organisation

- La Fondation O₂ a mis en réseau les professionnels liés à la prévention du tabagisme. Les organismes actifs dans ce domaine sont désormais en lien les uns avec les autres, soit dans le cadre de la mise en œuvre des projets (FAJ, SSA, FO₂), soit dans le cadre du comité de pilotage du Programme (SSA, LPJ, FO₂). Cette réalisation est d'autant plus importante qu'elle a été accomplie pour la première fois dans le canton pour ce domaine.
- Le réseau des partenaires externes de mise en œuvre des projets a également été étendu et consolidé dans certains domaines. Des partenariats solides existent désormais dans les secteurs scolaires et sportifs. Cette inclusion d'acteurs disposant d'un bon accès aux publics-cibles a permis de renforcer l'ancrage du PCPT. Un élargissement de ce réseau pourra être visé pour le développement futur des activités cantonales en la matière.
- Il n'a pas été possible de créer des partenariats avec les acteurs en charge du contrôle du respect de la législation (interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs, protection contre la fumée passive). Hormis l'information, cet axe de santé publique n'a donc pas pu être renforcé.
- L'implantation de la Fondation O₂ et du CIPRET Jura comme guichets-unicques en matière de prévention du tabagisme a constitué un point fort du Programme. Ces organismes sont devenus les interlocuteurs clé des autorités et des partenaires professionnels sur cette thématique.

- La création du CIPRET Jura en 2015 a permis de lancer un axe de communication grand public sur la prévention du tabagisme. L'existence d'un organisme cantonal spécialisé a permis d'augmenter la visibilité de cette thématique dans l'espace public. Afin de tirer pleinement parti de cette structure utile pour la stratégie jurassienne de prévention et de promotion de la santé, un renforcement de sa visibilité comme centre de référence pour le public pourra être visé.
- La couverture géographique de la majorité des projets d'information et de prévention comportementale du PCPT était bonne, ce à différents égards : prévention transversale par les infirmières scolaires, implantation homogène des projets, bon accès aux classes, couverture médiatique régionale. La mise en œuvre minimale du projet « Contrôle du respect de la loi » n'a pas permis d'assurer une bonne couverture géographique de la prévention structurelle. En revanche, l'information à destination des points de vente sur l'interdiction de vente aux mineurs a été menée de manière homogène.

Durabilité

- Financement : l'apport du FPT a permis un important renforcement de la présence de la prévention du tabagisme, dans un canton où cette thématique n'était par ailleurs pas prioritaire. Cette opportunité a été utilisée pour créer les bases d'une action cantonale durable en la matière : centralisation des compétences, création de réseau, renforcement des activités et communication publique.
- Management : le pilotage du PCPT par les responsables du Programme a été utilisé pour réorganiser les activités de prévention du tabagisme et les professionnaliser. Ce processus a été mené rapidement au vu de la nouveauté de la prévention du tabagisme sous cette forme dans le canton. Le pilotage du Programme a également permis de renforcer l'ancrage de certains projets dans leur environnement de mise en œuvre. Le monitoring de certains projets par les responsables du Programme pourra être renforcé à l'avenir.

Outputs, outcomes et impacts

- Réalisation des objectifs : le taux de réalisation des objectifs d'output (prestations) est de 67%, et le taux de réalisation des objectifs d'outcome (effets des projets) est de 57%. Les objectifs d'outcome de deux projets mis en œuvre plus tard que prévu ne pourront être mesurés que l'année prochaine. Dans l'intervalle, ils ont été décomptés comme non atteints.
- Définition et mesure des objectifs : la cohérence entre les objectifs d'output et les objectifs d'outcome des projets était bonne. Les objectifs d'outcome de certains projets étaient difficilement mesurables.
- Settings : le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » a pu être couvert avec succès par différentes actions. Le setting « école » est actuellement couvert par deux projets aux approches complémentaires (détection précoce par les infirmières scolaires et prévention comportementale au niveau des classes). Un troisième projet est en cours de redéfinition et sera mis en œuvre à partir de la rentrée prochaine. Le setting « espace public » a été bien couvert par l'information dispensée par le CIPRET, alors qu'il n'a pas pu être couvert comme prévu (objectifs du PCPT) avec le projet « Contrôle du respect de la loi ».
- Domaines d'action : deux projets de prévention comportementale ont été mis en œuvre avec succès, et les effets de deux autres ne peuvent pas encore être évalués (« Santé scolaire » et « Quiz tabac »). Les projets d'information ont permis d'atteindre les fumeurs/euses comme prévu. Le domaine d'action de la prévention structurelle constitue le point faible du PCPT.
- Mesures structurelles : concernant la protection contre la fumée passive dans les établissements publics, quatre contrôles techniques de ventilation ont été effectués (fumeurs et établissements fumeurs). Par ailleurs, des contrôles préventifs dans les établissements non-fumeurs ne sont pas menés dans le canton. Concernant la protection des mineurs, l'interdiction de vente de cigarettes aux moins de 18 ans a été rappelée par courrier aux établissements publics et aux points de vente. L'objectif du Programme qui consistait à effectuer des achats-tests n'a pas abouti.

- D'une manière générale, les particularités du contexte jurassien confinent la prévention du tabagisme aux domaines et aux modes d'action les plus consensuels (cadre privé, cadre scolaire, information), et les objectifs plus structurels restent difficiles à atteindre.
- Groupes-cibles : les jeunes constituaient le groupe-cible prioritaire du PCPT, et ont pu être atteints dans deux settings complémentaires (école et sport). Le Jura ne disposant pas d'une consultation publique d'aide à l'arrêt, les fumeurs/euses ont bénéficié sous diverses formes d'information sur les aides comportementales à distance (projet Facebook (hors PCPT), Concours Arrêter de fumer, Ligne stop-tabac). Le grand public a bénéficié des diverses activités d'information menées par le CIPRET, mais la garantie d'un cadre non-fumeur dans les établissements publics n'a pas pu lui être apportée.
- Aucun groupe-cible spécifique n'était visé par le Programme (migrant-e-s, familles avec des enfants en bas âge).
- Types de projets : les projets nationaux (type II) sont ceux qui ont rencontré le plus grand succès. Ils composaient la moitié du Programme et ont permis de toucher de manière efficace plusieurs types de publics (jeunes, fumeurs/euses), dans des contextes variés (sport, temps libre, école).
- Avant-projet : un avant-projet de sensibilisation à la fumée passive a permis de mettre à disposition du matériel de prévention pour les manifestations festives ponctuelles.

Le Programme de prévention du tabagisme du canton du Jura compte plusieurs réalisations importantes à son actif. La conceptualisation du Programme était bonne, et correspondait aux besoins identifiés sur le terrain ainsi qu'au bilan tiré des activités passées en la matière. Le PCPT a été saisi comme occasion de réorganiser en profondeur la prévention du tabagisme dans le canton, avec le transfert de ce dossier de la Ligue pulmonaire jurassienne vers la Fondation O₂. Celle-ci a assuré une professionnalisation de ce domaine de prévention. Elle a géré la coordination centralisée des projets, et construit des ponts avec différents partenaires externes. Par rapport à la situation antérieure, la présence cette thématique dans le paysage local a été considérablement renforcée. Le CIPRET a pu inaugurer un axe de communication grand public par un organisme spécialisé en la matière. La population jurassienne a été régulièrement informée dans divers médias locaux à ce sujet. La prévention scolaire à l'égard des jeunes a également été réorganisée en profondeur. Les jeunes ont en outre pu être atteints de manière efficace dans les settings « sport » et « école ». Les efforts devront être continués dans ce sens. Les fumeurs/euses ont été informées par divers biais des aides existantes (Concours national et cantonal pour arrêter de fumer, Ligne stop-tabac, projet Facebook). La prévention structurelle constituera encore un défi pour l'avenir. Au final, ce premier Programme de prévention du tabagisme a permis d'établir des bases durables pour l'avenir des activités en la matière, au bénéfice de la population jurassienne.

Recommandations

Sur la base des résultats d'évaluation, les recommandations suivantes sont formulées pour la poursuite des activités de prévention du tabagisme dans le canton du Jura :

Niveau du programme

- Thématiser la question du respect de la loi avec les deux Polices municipales.
- Faire le point sur la question de la protection contre la fumée passive dans les établissements publics.
- Agir proactivement sur la problématique de la fumée passive dans les manifestations ponctuelles.
- Lancer des actions alternatives de prévention structurelle afin d'introduire la norme non-fumeur par le bas.
- Renforcer la visibilité du CIPRET en tant que centre de référence pour la population jurassienne.

- Étudier l'opportunité de mettre en place une consultation publique d'aide à l'arrêt dans le canton sous une forme flexible.
- Réfléchir à l'avenir de l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs dans le canton.

Niveau des projets

- Mener des évaluations rigoureuses des deux projets cantonaux de prévention scolaire afin de faire le point sur l'efficacité des actions dans ce setting.
- Préparer soigneusement l'introduction du projet de sensibilisation à la fumée passive dans le cadre privé.
- Intensifier les synergies avec les autres actions de prévention et de promotion de la santé menées dans le Jura ou la région.
- Renforcer la définition des objectifs ainsi que le monitoring des projets de prévention du tabagisme.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Executive Summary | 2 |
| Management Summary | 4 |
| Table des matières | 9 |
| Abréviations | 11 |
| Lexique | 12 |
| 1 Introduction | 13 |
| 2 Cadre général | 14 |
| 3 Concept d'évaluation, objets d'évaluation et hypothèses | 17 |
| 3.1. Concept du programme | 17 |
| 3.2. Organisation | 18 |
| 3.3. Prestations | 18 |
| 3.4. Outcomes et impacts | 19 |
| 3.5. Contexte | 19 |
| 4 Analyse descriptive et évaluation du programme | 21 |
| Analyse de contexte | 21 |
| 4.1.1 Facteurs sanitaires et sociaux | 21 |
| 4.2 Concept du programme | 24 |
| 4.2.1. Description | 24 |
| 4.1.2 Évaluation selon les critères | 28 |
| 4.2 Organisation | 32 |
| 4.2.1 Description | 32 |
| 4.2.2 Évaluation selon les critères | 33 |
| 4.3 Outputs | 38 |
| 4.3.1 Évaluation selon les critères | 38 |
| 4.3.2 Critère de l'adéquation | 42 |
| 4.3.3 Efficience des prestations | 47 |
| 4.4 Outcomes et impacts | 48 |
| 4.4.1 Adéquation | 48 |
| 4.4.2 Efficience des outcomes | 56 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 5 | Analyse causale et hypothèses | 58 |
| 5.1 | Concept du programme | 58 |
| 5.2 | Organisation | 60 |
| 5.3 | Prestations | 61 |
| 5.4 | Outcomes et impacts | 61 |
| 5.5 | Contexte | 63 |
| 6 | Résumé des résultats et discussion | 65 |
| 6.1 | Résultats du programme cantonal | 65 |
| 6.1.1 | Réalisation des objectifs et effets | 65 |
| 6.1.2 | Choix et articulation des projets | 69 |
| 6.1.3 | Plus-value | 70 |
| 6.1.4 | Recommandations | 73 |
| 6.2 | Résultats généraux pour la prévention du tabagisme | 73 |
| 1.1.1 | Programme | 74 |
| 1.1.2 | Projets | 75 |
| 7 | Recommandations | 77 |
| | Niveau du programme | 77 |
| 7.1.1 | Approcher les Polices municipales | 77 |
| 7.1.2 | Dresser le bilan de l'avant-projet | 77 |
| 7.1.3 | Travailler sur les manifestations festives | 78 |
| 7.1.4 | Diffuser la norme non-fumeur pas le bas | 78 |
| 7.1.5 | Consolider la visibilité publique du CIPRET | 79 |
| 7.1.6 | Aide à l'arrêt dans le canton | 79 |
| 7.1.7 | Avenir des achats-tests | 79 |
| | Niveau des projets | 80 |
| 7.1.8 | Évaluer rigoureusement les projets scolaires | 80 |
| 7.1.9 | Préparer l'introduction du projet « Petite enfance » | 81 |
| 7.1.10 | Synergies avec la promotion de la santé | 82 |
| 7.1.11 | Monitoring des projets | 82 |
| A1 | Analyse de contexte | 83 |
| A2 | Analyse des projets | 100 |
| A3 | Liste des partenaires d'interview | 115 |

Abréviations

| | |
|-----------------------|--|
| BAT | British American Tobacco |
| BPCO | Broncho-pneumopathie chronique obstructive |
| C&C | Cool and clean |
| CIPRET | Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme |
| CS-POP | Combat Socialiste – Parti Ouvrier et Populaire |
| ETP | Équivalent temps plein |
| FAJ | Fondation Addiction Jura |
| FO₂ | Fondation O ₂ |
| FPT | Fonds de prévention du tabagisme |
| IS | Infirmières scolaires |
| J+S | Jeunesse et Sport |
| KPM | Kompetenzzentrum für Public Management |
| LPJ | Ligue pulmonaire Jurassienne |
| LSan | Loi sanitaire jurassienne |
| ODS | Office cantonal des sports |
| OFSP | Office fédéral de la santé publique |
| OTab | Ordonnance sur le tabac |
| PCPT | Programme cantonal de prévention du tabagisme |
| PCSI | Parti Chrétien-Social Indépendant |
| PDC | Parti Démocrate-Chrétien |
| PLR | Parti Libéral-Radical |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PPP | Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé |
| PS | Parti Socialiste |
| SAMT | Service des arts et métiers et du travail |
| SEE | Service de l'économie et de l'emploi |
| SEN | Service de l'enseignement |
| SSA | Service de la santé publique |
| UDC | Union Démocratique du Centre |
| UE | Union européenne |
| Verts | Les Verts |

Lexique

| | |
|-------------------------|--|
| Dimension | Dans le cadre des Programmes cantonaux de prévention du tabagisme, on distingue les différentes dimensions de la prévention selon qu'elles concernent la prévention de l'entrée en consommation, la promotion de l'arrêt du tabac, ou la protection contre le tabagisme passif. |
| Domaine d'action | Dans la prévention du tabagisme, on distingue les trois domaines d'action suivants : la prévention comportementale, qui vise à influencer les comportements individuels ; la prévention structurelle, qui vise à modifier les comportements des groupes par des mesures se situant à un niveau macro (par ex. interdictions) ; et l'information, qui vise à améliorer le niveau de connaissance des individus sur des thématiques données. |
| Groupe-cible | Les groupes-cibles sont les catégories de personnes dont on cherche à modifier le comportement via les projets, afin d'atteindre certains objectifs en termes de prévention. Dans le cadre des Programmes cantonaux, on compte quatre principaux groupes-cibles : les jeunes, les fumeurs/euses, le grand public ainsi que les groupes-cibles spécifiques (par ex. migrant-e-s, parents d'enfants en bas âge). |
| Setting | Les settings désignent les lieux où les actions de prévention sont mises en œuvre. Dans le cadre du présent rapport, on dénombre sept settings : « Loisirs, vie quotidienne, sport », « École », « Entreprise », « Coordination », « Espace public », « Marché », ainsi que le « Setting médical ». |
| Type de projet | Dans le cadre des PCPT, il existe quatre types de projets : ceux dits de type I sont des projets proprement cantonaux et non financés par le FPT ; ceux de type II sont des projets nationaux mis en œuvre dans les différents cantons ; ceux de type III sont des projets expérimentaux développés par les cantons et cofinancés par le FPT ; enfin les projets de type « P » concernent le pilotage du Programme par sa direction cantonale. |

1 Introduction

Le présent rapport d'évaluation a pour objet le Programme cantonal de prévention du tabagisme du Jura (PCPT) 2014-2017.¹ L'objectif du rapport est de répondre aux questions suivantes :

- Quels progrès peuvent être identifiés dans le domaine de la prévention du tabagisme ?
- Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?
- Quels facteurs se sont avérés favorables ou défavorables à la prévention du tabagisme ?
- Quelle est la plus-value d'un Programme cantonal coordonnant les différents projets de manière centralisée ?
- Le Programme de prévention a-t-il globalement porté ses fruits ?

En plus de cela, il s'agit, dans la mesure du possible au vu de la courte durée d'observation, de prendre en considération l'évolution des tendances dans la prévalence du tabagisme parmi la population jurassienne depuis l'introduction du programme. Le rapport a également pour but d'offrir une base de réflexion pour les orientations futures des activités de prévention du tabagisme dans le canton. Finalement, le rapport doit contribuer à consolider les connaissances en matière de prévention du tabagisme en Suisse, et ses résultats serviront à la future étude intercantonale en la matière (au terme de 14 évaluations cantonales).

Cette évaluation est réalisée par le 'Kompetenzzentrum für Public Management' de l'Université de Berne (KPM) et 'Interface Politikstudien Forschung Beratung' de Lucerne. Le partage du travail entre les deux institutions est le suivant : le KPM est l'auteur du rapport et a mené la récolte ainsi que l'analyse des données ; Interface était responsable d'accompagner le canton dans les auto-évaluations annuelles, et a récolté des données supplémentaires en menant certains entretiens avec les responsables de projets. L'équipe d'évaluation tient à remercier vivement toutes les personnes qui ont accepté de participer aux entretiens, ainsi que les responsables de projets et du Programme qui ont participé aux auto-évaluations.

Le rapport, composé de sept chapitres, est structuré de la manière suivante : suite au chapitre introductif, le chapitre 2 dépeint les grandes lignes du programme cantonal, en décrivant son historique, l'élaboration et l'approbation de sa demande de financement, ainsi que le cadre général de sa mise en œuvre. Le chapitre 3 présente le concept d'évaluation, les différents aspects évalués ainsi que les hypothèses qui seront testées. Le chapitre 4 contient l'analyse descriptive et l'évaluation du Programme à la lumière des critères d'évaluation. Sur cette base, le chapitre 5 traite de l'analyse causale, en revenant sur les hypothèses de recherche présentées au chapitre 3. Le chapitre 6 clôt l'analyse en résumant les résultats, en répondant aux questions de recherche et en exposant les enseignements que l'on peut tirer pour la prévention du tabagisme en Suisse ('Learnings'). Le rapport se termine avec des recommandations (chapitre 7). Les annexes du rapport contiennent une analyse du contexte cantonal (A1), une analyse de chacun des projets (A2), ainsi que la liste des personnes interviewées (A3).

Remarque sur la structure du rapport : le rapport dans son entier contient certaines répétitions, dues à sa structure faite pour permettre différents niveaux de lecture. Ainsi le chapitre 6 récapitule les principaux résultats de l'analyse, qui sont également résumés dans l'Executive summary et le Management summary. Les deux summaries sont particulièrement conseillés aux partenaires externes, qui désirent obtenir un aperçu général de l'analyse sans approfondir les détails.

¹ La durée totale du programme va jusqu'à 2017, mais l'évaluation porte sur les années 2014 à 2016.

2 Cadre général

Le chapitre qui suit contient un bref historique de la prévention du tabagisme dans le canton du Jura ainsi que du dépôt et de l'approbation de la demande de financement du programme auprès du Fonds de prévention du tabagisme (FPT).

Historique de la prévention du tabagisme dans le canton du Jura² : l'institutionnalisation de la prévention du tabagisme dans le canton du Jura s'est faite en trois temps. Dans un premier temps, la Ligue pulmonaire Jurassienne (LPJ) était l'organisme en charge de la plupart des activités de prévention du tabagisme. Entre 1999 et 2005, les infirmières de la LPJ effectuaient, sur mandat du Service de la santé publique (SSA), des interventions dans les classes sous une forme plutôt classique (mise en garde contre les effets néfastes du tabac, exercice ludique sous forme de jeu de rôle). Suite à une évaluation externe de ces interventions en 2005, il a été décidé d'y mettre un terme en raison des résultats non satisfaisants. Les différents acteurs sont alors tombés d'accord sur le fait que cette évaluation représentait l'occasion de donner un nouveau départ à la prévention du tabagisme, en la professionnalisant. Les autres activités historiques de prévention du tabagisme dans le canton étaient les suivantes : des cours de désaccoutumance pour fumeurs/euses menés par la LPJ en partenariat avec La Ligue Vie et Santé (dès 1998, offre interrompue en 2008) ; le projet « Entreprise sans fumée », mené par la LPJ dès 2007 en partenariat avec le Service de l'économie et de l'emploi (SEE) et axé sur la mise en place de zones fumeurs précisément délimitées (non renouvelé à partir de 2010 en raison de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale contre le tabagisme passif, devant résoudre le problème de la fumée au niveau des lieux de travail) ; l'organisation de la Journée mondiale sans tabac par la LPJ, le SSA et la Ligue jurassienne contre le cancer (entre 2001 et 2006) ; la sensibilisation menée par les infirmières scolaires auprès des écoliers/ères lors des visites de santé ; et enfin les projets « Concours Arrêter de fumer » et « Expérience non-fumeur » (mise en œuvre depuis l'année 2000).

Dans un deuxième temps, la Fondation O₂ (FO₂) a émergé en 2009 en tant que nouvel acteur spécialisé dans la promotion de la santé et la prévention. La création de ce centre de compétence se base sur le Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé (PPP) du canton. Émis en 2003 par le SSA, ce Programme visait à développer certaines priorités parmi lesquelles la prévention des dépendances. Ces nouvelles lignes directrices sont donc intervenues en même temps que la remise en question au sein de la LPJ de son rôle en matière de prévention du tabagisme. Une concertation a eu lieu entre différents acteurs sur les pistes d'avenir dans ce domaine. La LPJ, alors en cours de restructuration, a saisi cette occasion pour recentrer ses activités sur les prestations de soins, qui constituent sa vocation première (son équipe étant exclusivement composée d'infirmières). Il s'agissait ainsi pour elle de laisser la prévention du tabagisme à des chargé-e-s de prévention spécialisé-e-s dans ces questions. Après avoir étudié différents scénarios, le SSA et la LPJ, d'entente avec le Département de la santé et des affaires sociales, ont décidé de créer la FO₂ pour exécuter le PPP via un mandat de prestation. Il a été considéré qu'une Fondation externe disposerait de la souplesse nécessaire pour engager du personnel et lancer des programmes. La FO₂ a ainsi repris le volet « prévention-tabac » de la LPJ, et le leadership en la matière s'est transféré sur cette organisation. Le processus s'est déroulé de bonne entente entre toutes les parties, et la LPJ reste associée à la FO₂. Elle met à disposition son expérience et son réseau dans le cadre de sa participation au comité de pilotage stratégique du Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT), et a participé au développement du programme. Enfin, le PPP cantonal a été actualisé en 2012 et contient désormais un Plan cantonal addictions, dans lequel s'insère le PCPT. Le PCPT est le premier programme cantonal que la FO₂ a lancé. Elle a depuis diversifié ses activités et

² Les informations relatives à cette section proviennent de la *Demande de financement*, ainsi que les interviews avec la directrice du PCPT, la coordinatrice du PCPT et la directrice de la LPJ.

met en œuvre une dizaine d'autres programmes dans les domaines de la prévention, de la santé et du développement durable.³

Dans un troisième temps, le Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme (CIPRET Jura), hébergé par la FO₂, a été créé en 2015 (durant la mise en œuvre du PCPT). Sa création marque une étape de plus dans l'institutionnalisation de la prévention du tabagisme dans le canton. Elle traduit la volonté de centraliser et de visibiliser les activités en la matière sous un label unique, qui soit facilement identifiable par la population jurassienne. Alors que la FO₂ visait déjà à devenir le guichet-unique du canton en matière de prévention du tabagisme, le CIPRET a pour but de renforcer ce processus. Les activités cantonales de prévention du tabagisme se déroulent désormais donc au sein d'une structure spécifiquement dédiée. Le CIPRET a vocation à devenir l'instance vers laquelle se tournent les partenaires ainsi que la population pour toute demande relative au tabagisme. Le CIPRET communique principalement envers l'extérieur via des communiqués de presse sur certains sujets ou événements, ainsi que son site internet (liens et informations relatifs à la substance, législation, aide à l'arrêt, adolescence, nouveaux produits, signalétique). En plus de coordonner le PCPT, la FO₂ et le CIPRET sont en outre responsables de la mise en œuvre directe de certains projets, relevant de la prévention scolaire et de l'information. Depuis le démarrage de leurs activités, la FO₂ puis le CIPRET ont noué des coopérations avec différents partenaires cantonaux de mise en œuvre : le Service de l'enseignement (SEN) (prévention dans les établissements scolaires), le SSA (prévention structurelle), le SEE⁴ (autorisations d'exploitation pour établissements fumeurs, contrôles des fumoirs), la Fondation Addiction Jura (FAJ) (Cool and clean), les infirmières scolaires et les enseignant-e-s de gymnastique ainsi que les responsables des autres programmes cantonaux de promotion de la santé. La FO₂ et le CIPRET disposent au total d'un 80% de temps de travail dédié au PCPT (60% pour la coordinatrice du PCPT, 10% pour la directrice du PCPT et 10% de secrétariat).

Dépôt – Acceptation de la demande : la demande de financement du « Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2014-2017 » a été rédigée par la FO₂, en collaboration avec le SSA et la LPJ. Il s'agissait pour ces partenaires d'une part de renforcer les activités déjà existantes et d'en lancer de nouvelles. Il s'agissait d'autre part de renforcer la coordination entre les acteurs et d'ancrer la FO₂, puis le CIPRET Jura, comme guichet-unique pour la prévention du tabagisme dans le canton.⁵ Une première demande a été adressée au Fond de prévention du tabagisme (FPT) en 2009. Son élaboration avait été soutenue financièrement par le FPT. Elle a été rejetée en 2010. Le canton a ensuite retravaillé sa demande en 2012 via une étude de projet auprès du FPT ainsi que deux séances de conseil en gestion de projet par la firme Reflecta. Ensuite, une dernière version de travail a été commentée par le FPT avant dépôt définitif. La version remaniée de la demande a finalement été déposée auprès du FPT le 8 janvier 2013. Elle a fait l'objet d'une expertise interne ainsi que de deux expertises externes, et a été acceptée le 6 juin 2013. Les efforts fournis par le canton du Jura pour préparer le programme ont été relevés.⁶ L'acceptation a été conditionnée à certaines précisions concernant quelques-uns des projets du PCPT (définition et mesure des objectifs, définition des groupes-cibles, budgets, évaluations). En octobre de cette même année, le canton a répondu aux dernières remarques du Fonds.⁷ Le coût total du programme budgété dans la version définitive de la demande de financement s'élevait à CHF 803'518, dont CHF 389'163 (48.4%) à charge du FPT. La somme restante de CHF 414'355 provient de contributions propres (51.6% du montant total).

³ <http://www.fondationo2.ch/fondationO2/Competences.html>

⁴ Anciennement Service des arts et métiers et du travail (SAMT), le SAMT a fusionné avec le Service de l'économie en 2015 pour devenir le Service de l'économie et de l'emploi. <http://www.jura.ch/DES/SEE.html>

⁵ *Demande de financement*, pp. 12-21.

⁶ « Communication concernant la demande – Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2013-2017 », Communication du FPT à la Fondation O₂, 06.06.2013, p. 1.

⁷ Les informations sur le processus de dépôt de la demande sont tirées de la *Demande de financement* du canton (pp. 18-19) ainsi que du document d'expertise interne de la demande par le FPT.

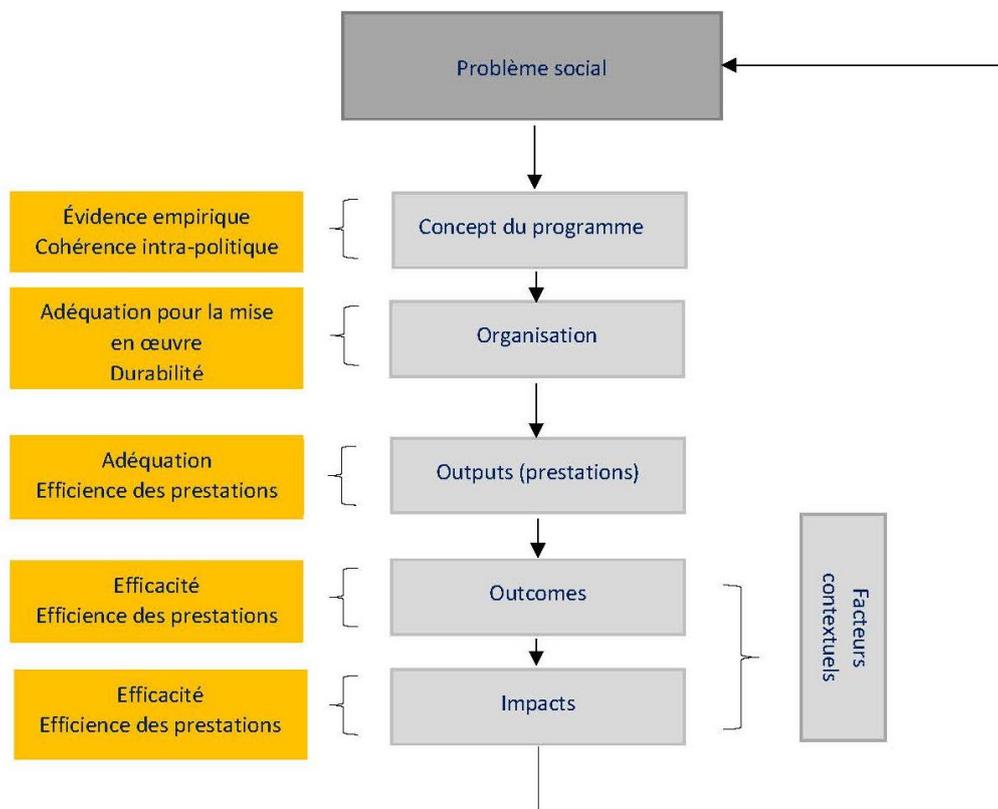
Mise en œuvre : la mise en œuvre du programme jurassien de prévention du tabagisme va de 2014 à 2017, sous la direction opérationnelle de la Fondation O₂, puis de la FO₂ et du CIPRET Jura, à partir de la création de ce dernier en janvier 2015. La direction opérationnelle comprend les tâches de la directrice et de la coordinatrice du PCPT : responsabilité de la mise en œuvre, coordination, gestion administrative, budget et communication externe. Le pilotage stratégique du programme incombe à un groupe de quatre membres placé sous la responsabilité du SSA et incluant également la LPJ et la FO₂ (planification, validation des objectifs, soutien des activités du PCPT auprès des partenaires).⁸

⁸ *Demande de financement*, pp. 68-69.

3 Concept d'évaluation, objets d'évaluation et hypothèses

L'évaluation est fondée sur le modèle théorique classique du 'policy-cycle' (illustration I 3.1). En prenant en considération le contexte cantonal, des hypothèses sur l'efficacité du programme cantonal sont formulées dans le chapitre qui suit. En revanche, aucune hypothèse d'ordre général n'est formulée sur le niveau des projets étant donné que l'évaluation varie selon les différents types de projets. Des hypothèses sont formulées pour chaque objet d'évaluation représenté dans l'illustration ci-dessous (concept du programme, organisation, prestations (outputs), outcomes et impacts). À chacun de ces niveaux correspondent des critères d'évaluation qui sont détaillés dans l'illustration ci-dessous.

I 3.1 : Modèle des différents niveaux de l'évaluation des politiques publiques



Source : adaptation de Bussmann, Werner ; Klöti, Ulrich ; Knoepfel, Peter (Eds.) (1997) : Einführung in die Politikevaluation. Basel/Frankfurt a.M. : Helbling&Lichtenhahn, S. 70.

3.1. Concept du programme

L'appréciation de la conceptualisation du programme cantonal se base sur les expertises de la demande de financement déposée auprès du FPT (menées par des expert-e-s externes et par le FPT), ainsi que sur des analyses complémentaires menées par l'équipe d'évaluation. Les critères d'appréciation de l'équipe d'évaluation se rapportent à trois aspects : premièrement l'évidence empirique, c'est-à-dire le fait que le programme et les effets qui en sont attendus se basent sur des études scientifiques ou des connaissances empiriquement fondées dans le domaine de la lutte contre le tabagisme ou de la recherche en matière de prévention (par ex. prévalence du tabagisme, effets et facteurs de succès de la mise en œuvre de programmes de santé publique); deuxièmement la cohérence interne, c'est-à-dire la bonne articulation entre les différents éléments du programme et l'absence de contradictions internes ; troisièmement la cohérence externe, c'est-à-dire la bonne articulation avec le contexte politique, en particulier l'absence de

contradictions avec les autres politiques publiques. Concernant l'évidence empirique, l'attention portera entre autres sur la logique dite 'multi-channel', qui implique qu'un changement de comportement a plus de chance d'être atteint lorsque la politique s'adresse à ses publics-cibles à travers de multiples canaux. En partant de la différenciation entre 'policy failure' et 'implementation failure', nous considérerons qu'une bonne conceptualisation du programme est, en plus du succès de sa mise en œuvre, une condition indispensable à l'efficacité d'une politique. En conséquence, les hypothèses concernant le concept du programme et ses effets sur son efficacité générale sont les suivantes :

H1.1 : Une évidence empirique solide augmente l'efficacité du programme cantonal.

H1.2 : Une définition précise des objectifs augmente l'efficacité du programme cantonal.

H1.3 : Une bonne cohérence interne du programme cantonal augmente son efficacité.

H1.4 : Une bonne articulation du programme cantonal avec les autres interventions politiques touchant les mêmes groupes-cibles augmente son efficacité.

3.2. Organisation

La catégorie « organisation » englobe la structure de mise en œuvre du programme cantonal, dans le cadre de laquelle le programme est exécuté. L'organisation comprend la répartition des tâches et des compétences décisionnelles, les ressources financières et humaines à disposition ainsi que les savoir-faire spécialisés. Les deux critères d'évaluation en la matière sont l'adéquation et la durabilité. Le premier critère (adéquation) examine si la structure de mise en œuvre est effectivement en mesure de garantir la bonne exécution des tâches prévues. Le second critère (durabilité) correspond à la longévité des structures de mise en œuvre, en vue d'éviter tout problème de 'stop-and-go' (c'est-à-dire des interruptions retardant la mise en œuvre des politiques). Les hypothèses suivantes sont donc formulées :

H2.1 : L'adéquation de la structure de mise en œuvre du programme cantonal augmente son efficacité globale.

H2.2 : La durabilité de la structure de mise en œuvre du programme cantonal augmente son efficacité globale.

3.3. Prestations

Les prestations (ou outputs) d'un programme cantonal de prévention du tabagisme comprennent d'une part les prestations managériales du/de la responsable du programme vis-à-vis des responsables de projets, c'est-à-dire le pilotage et le 'controlling' des responsables de projets, la gestion des contrats, les efforts de coordination entre les projets ainsi que l'information et la communication au niveau du programme. Elles incluent d'autre part les efforts de coordination avec les partenaires externes tels que les services administratifs concernés par la prévention du tabagisme, les autorités politiques, les différents groupes d'intérêts ainsi que la Confédération et le FPT. Les deux critères d'évaluation utilisés pour l'évaluation des prestations sont l'adéquation et l'efficacité. L'adéquation désigne la concordance entre les prestations réellement fournies et celles initialement planifiées dans le concept du programme. L'efficacité correspond au rapport coût-performance. Il convient de relever que l'efficacité n'a aucun impact sur l'efficacité proprement dite des mesures déployées. C'est pourquoi ce critère sera d'une importance marginale dans l'évaluation globale de l'efficacité des programmes cantonaux. Il en découle l'hypothèse suivante :

H3.1 : L'adéquation des prestations (outputs) du programme cantonal augmente l'efficacité de ses outcomes.

3.4. Outcomes et impacts

Dans ce modèle d'évaluation, l'efficacité est mesurée au niveau des outcomes et des impacts. L'impact d'un programme est sa contribution globale à la résolution d'un problème de société, dans le cas présent la prévalence du tabagisme. Les outcomes se réfèrent quant à eux aux changements de comportement observables au sein des publics-cibles et générés grâce aux prestations (outputs). Les relations de cause à effet entre les interventions spécifiques de chaque projet et les changements de comportement parmi les groupes-cibles sont détaillées dans l'analyse de projets (annexe A2). L'hypothèse suivante se réfère donc à l'interface projets-programme. Il est postulé que des projets efficaces renforcent l'efficacité globale du programme. Cette causalité s'exprime dans l'hypothèse suivante :

H4.1 : L'efficacité des outcomes des projets augmente l'efficacité globale du programme (impact).

Là encore, l'attention est portée sur la logique 'multi-channel', tant au niveau des projets que du programme. Il est admis que les programmes de prévention du tabagisme ont une efficacité accrue lorsqu'ils sont portés dans leurs champs d'intervention par une « coalition anti-tabac ». On entend par là des individus et des organisations mettant leurs ressources et compétences respectives au service d'un projet ou d'une mesure de prévention afin de renforcer leur ancrage dans un milieu donné, et contribuant de ce fait à y générer un impact sanitaire positif. Il est donc supposé que l'existence de tels entrepreneurs de santé dans un canton permet d'accroître l'efficacité des projets concernés. Il convient finalement de souligner que les projets ciblant les jeunes s'avèrent particulièrement importants pour la prévention du tabagisme, étant donné que la majorité des fumeurs/euses commencent à fumer lors de l'adolescence et que les efforts publicitaires de l'industrie du tabac ciblent particulièrement ce groupe-cible. Il est postulé en conséquence que des programmes cantonaux comportant une part significative de projets à destination des jeunes s'avèreront plus efficaces. Les hypothèses suivantes sont formulées :

H4.2 : La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets augmentent l'efficacité du programme cantonal.

H4.3 : La solidité des « coalitions anti-tabac » soutenant les projets augmente l'efficacité du programme cantonal.

H4.4 : Un programme comprenant une part significative de projets ciblant les jeunes est plus efficace.

3.5. Contexte

Les facteurs contextuels influencent la manière dont les publics-cibles réagissent à une intervention, et sont responsables du fait qu'une mesure similaire peut fonctionner ou non selon le contexte. Dans le cas des programmes de prévention du tabagisme, les facteurs contextuels d'ordre sanitaire, socio-structurel et politique sont déterminants. Les facteurs sanitaires englobent la prévalence du tabagisme ainsi que les éventuels modes de consommation propres au canton (par ex. le snus). Il peut être admis que la situation sanitaire globale influence l'efficacité d'un programme de prévention dans la mesure où un effet 'catch-up' se manifeste (grand potentiel de progression en cas de mauvaise situation initiale). Il s'ensuit l'hypothèse suivante :

H5.1 : Une forte prévalence tabagique et une mauvaise situation sanitaire initiale augmentent comparativement les effets que l'on peut attendre du programme cantonal (marge de progression).

Les facteurs sociaux comprennent la situation urbanistique, économique et géographique d'un canton, la structure de formation de sa population, sa structure démographique, son taux de migrants ainsi que sa structure économique (en particulier l'implantation locale de l'industrie et de la culture du tabac). Cet ensemble socio-structurel est d'une grande importance pour le comportement de la population en matière de santé, d'où l'hypothèse suivante :

H5.2 : Un environnement socio-structurel défavorable a un effet négatif sur l'efficacité du programme cantonal.

Les facteurs contextuels d'ordre politique concernent le budget alloué à la prévention et la promotion de la santé, les programmes et projets déjà existants en matière de prévention du tabagisme ('path dependency', c'est-à-dire la dépendance à la trajectoire historique du canton), la composition politique du Gouvernement et l'appartenance politique des chefs de départements ou directions concernés, la composition politique du Parlement, la force des promoteurs et des adversaires de la prévention du tabagisme, les interventions et décisions politiques actuelles et passées (motions, interpellations, votations, ...) ainsi que le cadre juridique en la matière. Le cadre législatif peut refléter une opinion globalement favorable vis-à-vis de la prévention du tabagisme et renforcer l'efficacité d'un programme cantonal en donnant lieu à des directives politiques concrètes. Dans ce domaine, les restrictions et interdictions sont d'une importance cruciale, par exemple concernant l'interdiction de la publicité pour le tabac. Il a été prouvé que de telles interdictions globales contribuent durablement et de manière significative à la réduction de la consommation. L'existence de telles restrictions doit donc être prise en compte dans l'évaluation, car en leur absence la lutte du programme cantonal contre l'industrie du tabac est plus ardue.

H5.3 : Un contexte politique favorable a un effet positif sur l'efficacité du programme cantonal.

Les indicateurs et les données utilisées pour l'analyse des hypothèses proviennent des évaluations des projets, des interviews menées avec différents acteurs cantonaux ainsi que de données complémentaires récoltées par l'équipe d'évaluation. L'annexe A1 contient une analyse de contexte détaillée qui comprend une analyse de médias, une analyse des débats parlementaires, diverses données politiques, économiques et sociodémographiques, ainsi qu'une analyse des documents cantonaux relatifs à la promotion de la santé et à la prévention du tabagisme.

4 Analyse descriptive et évaluation du programme

Ce chapitre contient la description et l'évaluation des différentes composantes du programme telles qu'elles ont été présentées dans le modèle I 3.1 du chapitre théorique. Certains facteurs contextuels cantonaux sont d'abord développés, puis le concept du programme jurassien de prévention du tabagisme est analysé selon les critères suivants : évidence empirique, cohérence intra-politique et cohérence inter-politique. L'organisation du programme est ensuite analysée du point de vue de son adéquation à la mise en œuvre et de sa durabilité. Finalement, les outputs du programme ainsi que ses effets au niveau des outcomes et des impacts sont présentés et évalués selon les critères de l'adéquation et de l'efficacité.

Analyse de contexte

Ci-dessous se trouve une partie de l'analyse de contexte, qui focalise sur certains facteurs sanitaires et sociaux cruciaux pour la prévention du tabagisme : la prévalence du tabagisme au sein de la population jurassienne, les spécificités cantonales ayant un impact sur la consommation et la prévention, et finalement le cadre législatif cantonal. Le reste de l'analyse de contexte se trouve en annexe A1 et traite encore des aspects suivants :

- Situation géographique
- Situation sociodémographique
- Situation économique
- Importance de l'industrie et de la production du tabac
- Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi
- Acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population
- Ressources financières
- Rôle des communes
- Majorités politiques à l'exécutif et au législatif
- Degré de politisation du sujet (analyse des débats parlementaires)
- Groupes de pression
- Analyse de médias

4.1.1 Facteurs sanitaires et sociaux

Prévalence du tabagisme dans le canton du Jura

Selon l'Enquête suisse sur la santé,⁹ 31% des personnes fument dans le canton du Jura en 2012 (en incluant les fumeurs/euses occasionnel-le-s), dont 28% des femmes et 35% des hommes.¹⁰ En comparaison, 28% de la population suisse totale est fumeuse cette même année, dont 24% des femmes et 32% des hommes. Concernant la prévalence selon la catégorie d'âge, dans le canton du Jura de même qu'au niveau national, c'est chez les jeunes qu'elle est la plus élevée. La prévalence baisse ensuite avec l'augmentation de l'âge, plus

⁹ *Rapport de base sur la santé pour le canton du Jura*, Observatoire suisse de la santé, 2014, pp. 69-70 : <http://www.obsan.admin.ch/fr/publications/rapport-de-base-sur-la-sante-pour-le-canton-du-jura>.

¹⁰ Les pourcentages sont arrondis au nombre entier.

rapidement au niveau national qu'au niveau cantonal. La différence entre le niveau national et le niveau cantonal se creuse surtout à partir de 35 ans. Sur le plan cantonal, 38% des 15-34 ans, 36% des 35-49 ans, 32% des 50-64 ans et 17% des 65 ans et plus sont fumeurs/euses, même occasionnellement. En comparaison, sur le plan national, 37% des 15-34 ans, 31% des 35-49 ans, 28% des 50-64 ans et 13% des 65 ans et plus sont fumeurs/euses. Au sujet de la prévalence en fonction du niveau d'éducation, on observe une différence entre la tendance nationale et la tendance cantonale. Dans le canton du Jura, la part de fumeurs/euses est la plus élevée chez les titulaires d'un diplôme de niveau secondaire II (35%), puis chez les personnes ayant un diplôme de niveau tertiaire (29%), et enfin chez celles sans formation post-obligatoire (27%). Au niveau national, la part de fumeurs/euses est aussi la plus élevée chez les personnes qui ont un diplôme secondaire II (30%), mais suivent de près les personnes sans formation post-obligatoire (29%), puis les personnes ayant un diplôme de niveau tertiaire (25%).

L'influence du revenu sur la part de fumeurs/euses diffère elle aussi entre la Suisse et le canton du Jura. Sur le plan cantonal, la part de fumeurs/euses est la plus élevée (39.5%) lorsque le revenu du ménage est de CHF 3'000 à 4'499 (niveau suisse : 28%), et la moins importante lorsque celui-ci est de CHF 2'999 ou moins (24% ; niveau suisse : 29%). Pour les deux autres catégories, la part de fumeurs/euses est de 36% pour un revenu compris entre CHF 4'500 et 5'999 (niveau suisse : 30%), et de 27% pour un revenu de CHF 6'000 ou plus (niveau suisse : 28%). La plus grande proportion de fumeurs/euses se trouve donc dans les catégories intermédiaires dans le Jura, et le canton se distingue particulièrement des chiffres nationaux pour ce qui est des revenus compris entre CHF 3'000 et 5'999. Concernant enfin l'influence de la nationalité sur la prévalence, les tendances nationale et cantonale diffèrent à nouveau. À l'échelle suisse, la part de fumeurs/euses est plus faible chez les personnes de nationalité suisse (26%) que chez celles de nationalité étrangère (34%). À l'échelle du canton, la part de fumeurs/euses ne diffère presque pas entre les personnes de nationalité suisse (31%) et celles de nationalité étrangère (30%).

Particularités cantonales

La comparaison des données épidémiologiques nationales et cantonales en matière de tabagisme permet d'observer certaines spécificités jurassiennes dans l'évolution des tendances. En plus des particularités mentionnées ci-dessus (part de fumeurs/euses globalement plus importante dans le canton, baisse plus lente de la prévalence avec l'augmentation de l'âge, consommation plus marquée au sein des catégories de revenu intermédiaire parmi la population jurassienne, différence dans l'écart entre Suisses et étrangers/ères), l'évolution de la proportion des femmes fumeuses entre 1992 et 2012 diffère entre les niveaux national et cantonal. À l'échelle suisse, l'évolution de la proportion des femmes fumeuses est la suivante : elle augmente entre 1992 (24%) et 1997 (28%), baisse entre 1997 et 2002 (25%) ainsi qu'entre 2002 et 2007 (24%), et augmente à nouveau entre 2007 et 2012 (24%). Dans le canton du Jura, la proportion de femmes fumeuses ne cesse jamais de croître entre 1992 et 2007 (21% en 1992, 27% en 1997, 30% en 2002, 30.5% en 2007) et, à l'inverse de ce qu'on observe au niveau national, elle diminue de 2.5% entre 2007 (30.5%) et 2012 (28%). Par ailleurs selon l'Observatoire suisse de la santé, sur 19 cantons sondés en 2012, le Jura était le cinquième canton comportant la plus haute prévalence de fumeurs/euses réguliers/ères (avec 26% de la population fumant au minimum une cigarette par jour).¹¹ En 2007, le Jura était même en première position des cantons à la plus haute prévalence de fumeurs/euses réguliers/ères selon cette même source.¹²

Par ailleurs, la forte implantation de l'industrie du tabac dans le Jura est une particularité cantonale majeure. Cette implantation remonte loin dans l'histoire du canton, avec la création de la fabrique Burrus en 1814 à Boncourt. Entre temps devenue British American Tobacco (BAT) Switzerland, ce groupe était en 2012 le plus gros contribuable du canton.¹³ En 2014, il employait encore environ 320 personnes sur son site de

¹¹ <http://www.obsan.admin.ch/fr/indicateurs/consommation-de-tabac-rns>

¹² *Demande de financement*, p. 8.

¹³ *Demande de financement*, p. 19.

production de Boncourt.¹⁴ Cet élément a d'importantes répercussions sur les processus décisionnels relatifs à la prévention du tabagisme (cf. Analyse de contexte, annexe A1). L'analyse des données cantonales fait apparaître une forte crainte politique de ne pas froisser le contribuable et employeur que représente BAT, ce qui affecte considérablement les débats sur l'adoption de mesures législatives de protection de la santé.¹⁵ De plus, la situation économique jurassienne –mesurée en termes de produit intérieur brut (PIB) cantonal– est moins bonne que la moyenne suisse.¹⁶ Parallèlement, on peut relever comme particularité cantonale le fait que les activités de prévention du tabagisme sont relativement récentes dans le Jura. Les premières activités menées de manière continue remontent en effet à 1998 avec les cours d'aide à l'arrêt de la LPJ. Ces éléments (contexte politico-économique défavorable et relative jeunesse de la prévention du tabagisme dans le canton) font du contexte jurassien un environnement difficile pour la prévention du tabagisme.

Législation

Les dispositions légales cantonales liées à la problématique du tabagisme se trouvent dans la Directive du 4 mars 2010 relative à l'application de la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif dans les établissements de l'hôtellerie et de la restauration,¹⁷ ainsi que dans la Loi sanitaire du 14 décembre 1990 (LSan).¹⁸ L'Art. 8 al. 1f de cette dernière précise que la prévention s'effectue entre autres par la lutte contre les addictions dues aux substances psychoactives, dont le tabac. Cet article mentionne les moyens par lesquels le canton doit réaliser la prévention et l'éducation à la santé : y figure notamment le soutien aux activités « déployées par les ligues de santé et autres institutions privées » (1b). Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'article 6b de la LSan interdit la vente des produits du tabac aux mineurs de moins de 18 ans.¹⁹ L'Ordonnance concernant les appareils de bronzage et la vente des produits du tabac du 17 juin 2014 en précise les modalités de mise en œuvre : obligation d'annonce des automates à cigarettes au SSA, installation obligatoire d'un dispositif de surveillance efficace pour les automates, obligation d'annonce par affichage de l'interdiction de vente aux mineurs dans les points de vente. Les contrôles relatifs à ces dispositions de protection des mineurs ont été prévus de la manière suivante : la police cantonale « peut procéder à des contrôles visant à garantir l'application correcte » de l'ordonnance (Art. 11), alors que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires « vérifie que les exigences fixées (...) pour les affiches de mise en garde relative aux automates sont bien respectées » (Art. 10).²⁰

Par ailleurs, le Jura fait partie des onze cantons n'ayant pas élaboré de dispositions plus restrictives que la législation fédérale en matière de protection contre le tabagisme passif.²¹ Aussi la directive cantonale du 4 mars 2010 relative au tabagisme passif se contente-t-elle de préciser certains aspects techniques relatifs à la loi fédérale à ce sujet.²² Celle-ci interdit de fumer dans les espaces fermés accessibles au public sauf

¹⁴ <http://www.tdg.ch/economie/entreprises/bat-supprime-14-emplois-usine-boncourt/story/19631808>

¹⁵ Cf. comptes-rendus des débats parlementaires jurassiens et interviews.

¹⁶ En 2014, le PIB jurassien était de CHF 64'606 par habitant, contre CHF 78'619 en moyenne suisse. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/produit-interieur-brut-canton.assetdetail.1180562.html>

¹⁷ <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/Departements/DSA/SSA/Fumee/DirectiveLPTP.pdf?download=1>

¹⁸ <http://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20147&id=36630>

¹⁹ <http://www.jura.ch/DES/SSA/Prevention-et-promotion-de-la-sante/Programme-de-prevention-du-tabagisme/Programme-de-prevention-du-tabagisme-2014-2017.html>

²⁰ <https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20147&id=36743&v=2&Download=1>

²¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html>

²² Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif du 3 octobre 2008 : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071656/index.html>

exceptions.²³ La directive cantonale stipule que les établissements fumeurs (reconnaisables comme tels depuis l'extérieur, dotés d'une ventilation adéquate et dont les contrats de travail disposent d'une clause d'acceptation) doivent disposer d'une autorisation établie par le Service des arts et métiers et du travail (SAMT) (2.3).²⁴ Les fumeurs au sein des établissements non-fumeurs ne sont quant à eux pas soumis à autorisation. La directive stipule en revanche que les plans et attestations de ventilation doivent être tenus à disposition en cas de contrôle (2.4). Toutefois, elle ne précise pas qui serait l'autorité en charge de contrôler le respect de l'interdiction de fumer dans les établissements non-fumeurs. Le Jura fait également partie des neuf cantons²⁵ à n'avoir apporté aucune restriction supplémentaires à la législation fédérale en matière de publicité des produits du tabac.²⁶ Cette dernière interdit toute publicité pour les cigarettes à la radio et à la télévision. Ainsi, des modes de publicité pour le tabac tels que l'affichage public, la publicité dans les cinémas, les encarts dans les journaux ou encore le sponsoring de manifestations restent autorisés dans le canton. Les tableaux T A.5 à T A.7 (Annexe A1) rassemblent les dispositions légales liées au tabac dans le canton du Jura.

4.2 Concept du programme

4.2.1. Description

Le concept du programme cantonal de prévention du tabagisme du Jura²⁷ prévoit huit (avant-)projets, dont trois nouveaux et cinq déjà existants avant le lancement du programme (voir tableau T 4.1). Parmi les nouveaux projets, l'avant-projet « Sensibilisation à la fumée passive » ainsi que le projet « Contrôle du respect de la loi sur le tabagisme passif et la vente de produits aux mineurs »²⁸ font partie du setting « espace public ». Ils s'inscrivent tous deux dans la prévention structurelle. Le projet « Quiz Tabac » est mise en œuvre dans le setting « école ». Quatre projets sont gérés par la Fondation O₂, trois par le Service de la santé publique et un par Addiction Jura (« Cool and clean »). En plus de ces huit (avant-)projets, le programme englobe également le pilotage et l'évaluation en tant que projets de type P (pilotage).

T 4.1: Projets nouveaux et existants du programme cantonal de prévention du tabagisme jurassien

| Nouveau | Existant |
|---|----------------------------------|
| Sensibilisation à la fumée passive (avant-projet) | Prévention via la santé scolaire |
| Contrôle du respect de la loi sur le tabagisme passif et la vente de produits aux mineurs | Cool and clean |
| Quiz Tabac | Expérience non-fumeur |
| | Concours Arrêter de fumer |
| | Promotion Ligne stop-tabac |

Le graphique G 4.1 montre la répartition des projets par groupes-cibles. Le programme cantonal jurassien se focalise principalement sur les jeunes. La moitié des projets, soit quatre d'entre eux, visent ce groupe. Deux

²³ Les établissements dont la surface est égale ou inférieure à 80m² peuvent être intégralement fumeurs et les établissements non-fumeurs peuvent prévoir des fumeurs ; dans les deux cas, le service n'est autorisé dans les zones fumeurs que sous réserve de l'accord explicite des travailleurs/euses dans leur contrat de travail.

²⁴ Entre temps devenu le SEE.

²⁵ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html>

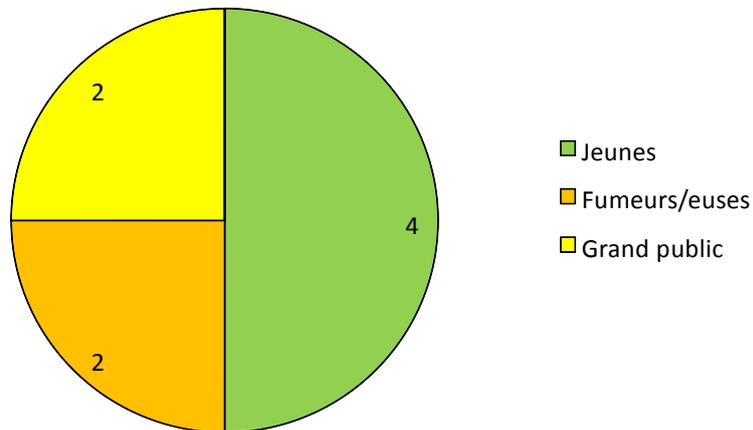
²⁶ Loi fédérale sur la radio et la télévision du 24 mars 2006 : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001794/index.html>

²⁷ Le concept du programme se trouve dans la *Demande de financement*.

²⁸ Ci-après : « Contrôle du respect de la loi ».

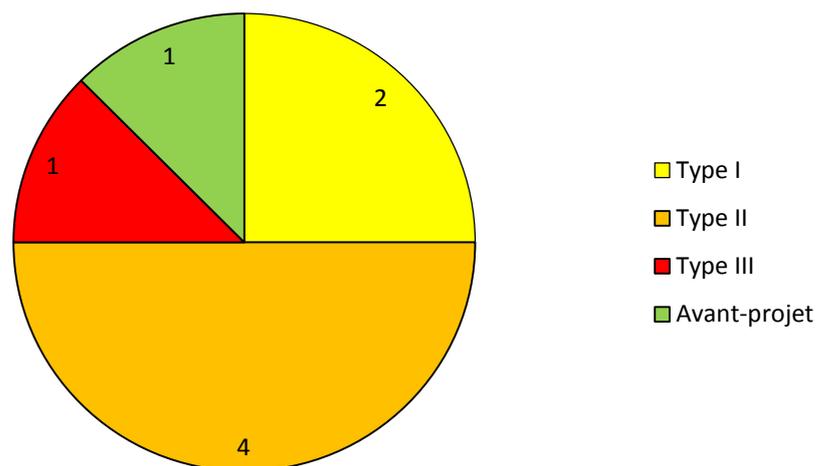
projets sont prévus pour les fumeurs/euses (« Concours Arrêter de fumer » et « Promotion Ligne stop-tabac »). Deux (avant-)projets s'adressent au grand public (« Sensibilisation à la fumée passive » et « Contrôle du respect de la loi »).

G 4.1: Répartition des projets par groupe-cible (N=8)



Le graphique G 4.2 illustre la répartition des projets selon leur type. Au nombre de quatre, les projets de type II (projets nationaux) sont les plus représentés dans le PCPT jurassien. On recense encore deux projets de type I, un projet de type III et un avant-projet.

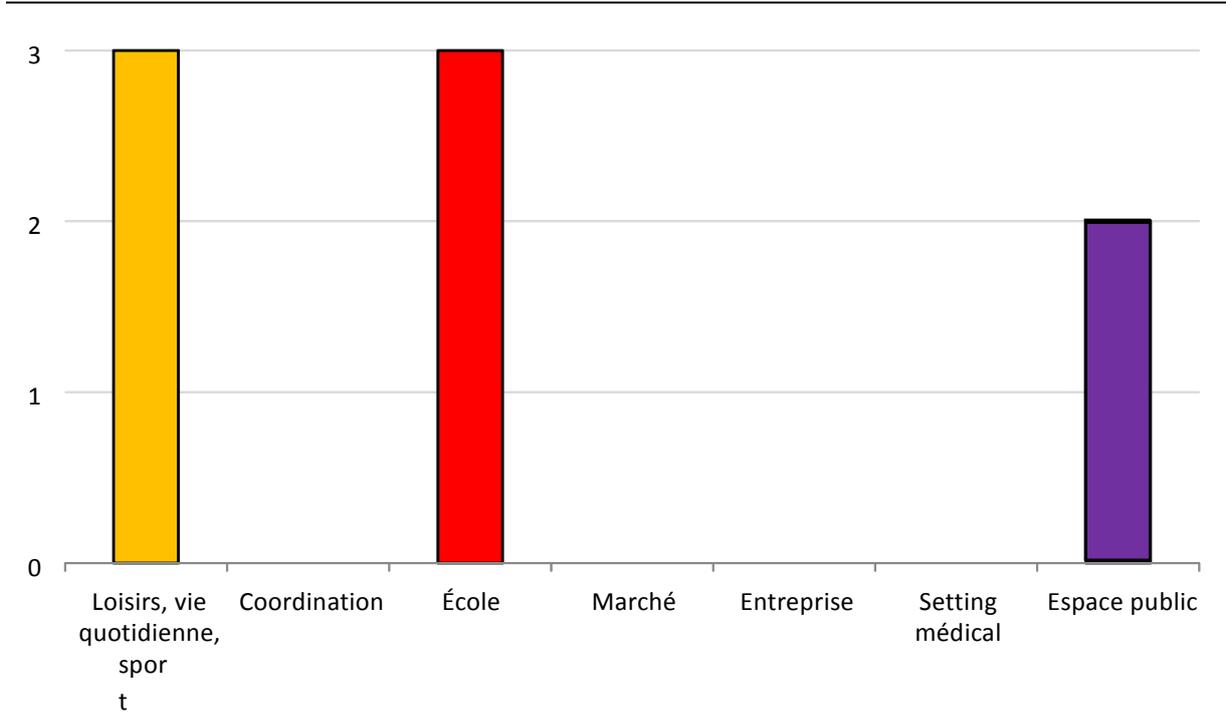
G 4.2: Répartition des projets par type (N=8)



Le graphique G 4.3 montre la répartition des huit (avant-)projets jurassiens selon les settings. Trois projets s'inscrivent dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » (« Cool and clean », « Concours Arrêter de fumer », « Promotion Ligne stop-tabac »), et trois autres dans le setting « école » (« Prévention via la santé

scolaire », ²⁹ « Quiz Tabac », « Expérience non-fumeur »). Le setting « espace public » compte quant à lui deux projets (« Sensibilisation à la fumée passive » et « Contrôle du respect de la loi »). Aucun projet n'est réalisé dans les settings « marché », « entreprise », « médical » et « coordination ». Il est à noter que les projets ne peuvent pas toujours être clairement catégorisés dans un seul setting. Lorsqu'un projet est mis en œuvre dans plusieurs settings, il est attribué au setting dominant dans lequel il se déroule. Par exemple, le projet « Contrôle du respect de la loi » a été attribué au setting « espace public » car il s'agit de sa caractéristique dominante. Toutefois, un de deux outcomes de ce projet relève en réalité du setting « marché ». ³⁰

G 4.3: Répartition des projets par setting (N=8)

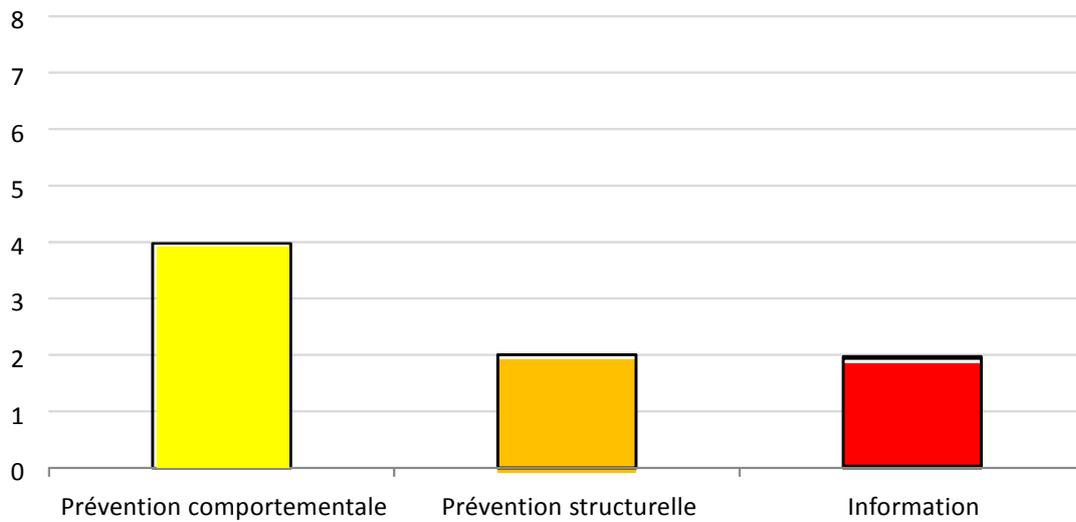


Le graphique G 4.4 met en évidence la répartition des projets selon le domaine d'action. La prévention comportementale est le domaine d'action le plus important dans le PCPT jurassien. Les quatre projets de prévention comportementale se focalisent sur les jeunes, dans les settings « école » et « loisirs, vie quotidienne, sport ». Deux projets visent la prévention structurelle, dans le setting « espace public ». Dans le domaine d'action relatif à l'information, on compte deux projets mis en œuvre dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » (« Concours Arrêter de fumer » et « Promotion Ligne stop-tabac »). Ces projets sont rangés sous la catégorie « information », mais il convient de relever qu'ils visent à inciter des participant-e-s à prendre part à des projets comportementaux.

²⁹ Ci-après : « Santé scolaire ».

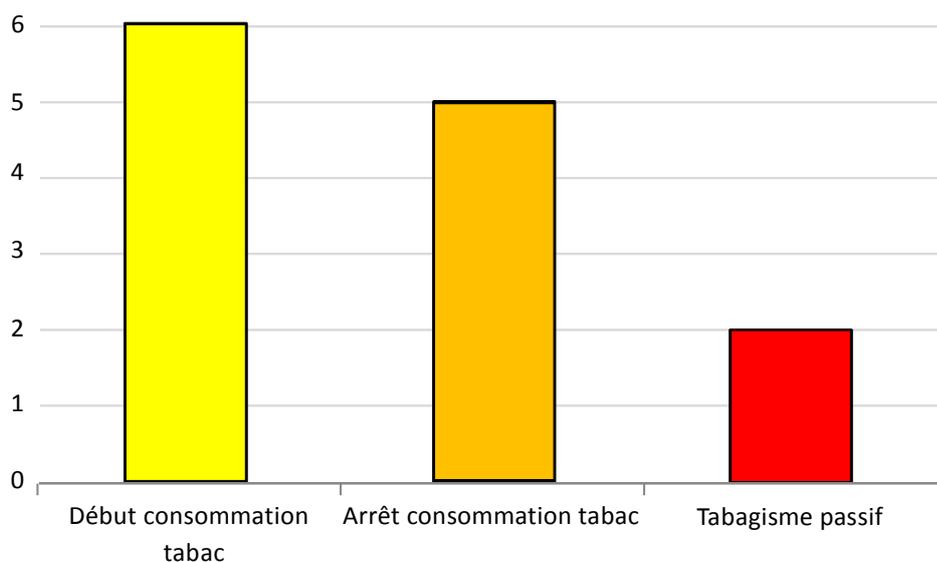
³⁰ Cet outcome sera donc catégorisé dans le setting « marché » dans l'analyse d'outcome infra (section 4.4).

G 4.4: Répartition des projets par domaine d'action (N=8)



Le graphique G 4.5 illustre les différentes dimensions poursuivies par le PCPT. Six projets visent à prévenir l'entrée en consommation. Il s'agit des quatre projets de prévention comportementale ciblant les jeunes ainsi que des deux (avant-)projets de prévention structurelle. Les projets relevant de cette dimension s'inscrivent dans les settings « école », « loisirs, vie quotidienne, sport » et « espace public ». La dimension « arrêt de la consommation de tabac » est concernée par cinq projets, parmi lesquels deux projets d'information à destination des fumeurs. La dimension « tabagisme passif » englobe quant à elle les deux projets de prévention structurelle dans le setting « espace public ».

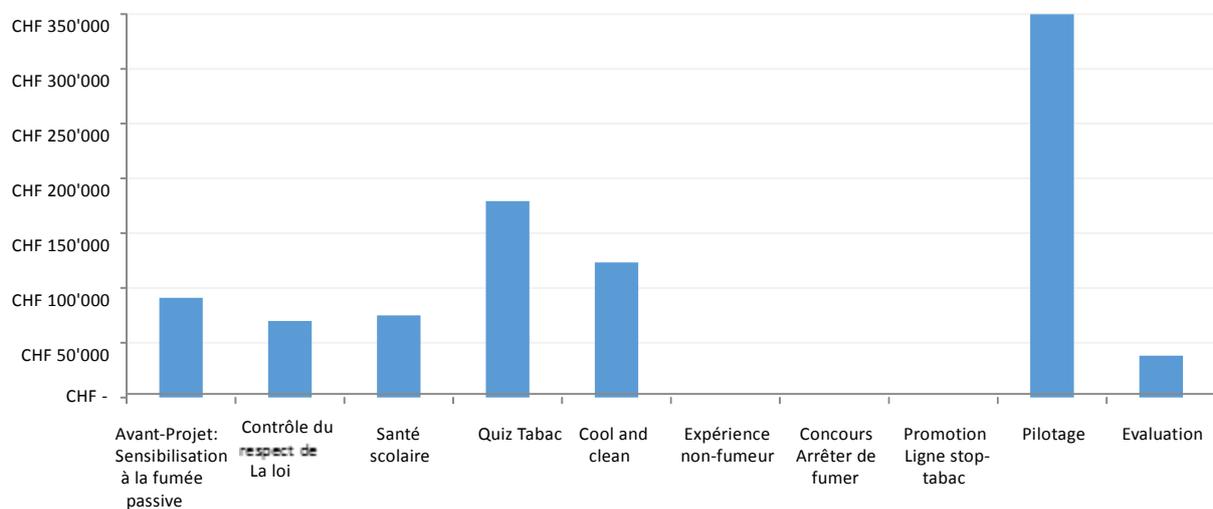
G 4.5: Répartition des projets par dimension



Remarque : certains projets ont été catégorisés dans plusieurs dimensions

Les coûts budgétés pour les quatre ans du programme (tels qu'indiqués dans la demande de financement du PCPT jurassien) se montent à CHF 926'788 pour l'ensemble des projets (cf. G 4.6).³¹ Le coût des différents projets varient entre CHF 69'868 (« Contrôles du respect de la loi ») et CHF 179'353 (« Quiz Tabac »). À noter que la demande de financement adressée au FPT ne contient aucune indication budgétaire pour les projets « Expérience non-fumeur », « Concours Arrêter de fumer » et « Promotion Ligne stop-tabac », car ils sont financés via la direction nationale de ces projets (Association suisse pour la prévention du tabagisme). Ces trois projets ainsi que le projet « Quiz Tabac », l'animation du CIPRET ainsi que le pilotage du PCPT représentent en tout un taux de travail d'environ 60% pour la coordinatrice du programme, ce à quoi il faut encore ajouter 10% de secrétariat et 10% de temps de travail de la directrice du PCPT relatifs au pilotage du programme.³² Enfin, les coûts budgétés se montent à CHF 38'347 pour l'évaluation du programme, ainsi qu'à CHF 349'863 pour son pilotage. Les coûts du projet « Pilotage » représentent ainsi près de 38% du budget total du programme. Il faut toutefois préciser que le budget du projet « pilotage » comprend la mise en place et la gestion du CIPRET Jura, qui n'est pas budgété dans un projet à part.

G 4.6: Aperçu du coût total des projets



Remarque : ces chiffres correspondent aux projections faites dans la demande de financement et sont uniquement indicatifs

4.1.2 Évaluation selon les critères

La partie suivante évalue le concept du programme présenté ci-dessus (et non pas sa mise en œuvre). Cette analyse se base sur les expertises internes et externes de la demande de financement du PCPT jurassien, ainsi que sur les critères d'évaluation (évidence empirique, cohérence intra-politique, cohérence inter-politique).

³¹ La *Demande de financement* (p. 80) indique un budget total de CHF 803'518 pour le PCPT, mais ce total n'inclut pas le budget du projet « Cool and clean » (CHF 123'270), que nous prenons en compte ici.

³² Formulaire d'auto-évaluation de la Fondation 02 et interviews avec la coordinatrice et la directrice du programme.

Expertises internes et externes

Après le deuxième dépôt de la demande de financement du programme auprès du FPT le 8 janvier 2013, celle-ci a fait l'objet de deux expertises externes mandaté-e-s par le FPT, ainsi que d'une expertise interne au FPT. Les éléments essentiels de ces trois expertises ont été transmis à la Fondation O₂ le 6 juin 2013 dans une communication du FPT.³³ Les principales remarques soulevées par les expertises sont les suivantes :

- Le modèle d'intervention du projet « Campagne de sensibilisation à la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif » est trop flou : les groupes-cibles ainsi que les objectifs du projet devraient être définis plus exactement. Il s'agirait notamment de préciser les besoins d'intervention, et si ce sont les écoles, le personnel de restauration ou le grand public qui constituent les cibles prioritaires du projet. Les sondages et enquêtes prévues dans le milieu de la restauration devraient être plus rigoureusement définies afin qu'elles puissent avoir une utilité réelle.
- Le projet « Quiz Tabac » (type III) et son impact attendu sur la prévention du tabagisme devraient être présentés plus en détail. Le besoin en intervention justifiant l'existence de ce projet sous cette forme ainsi que ses objectifs d'outcome devraient être précisés. Le contenu exact du Quiz n'est pas suffisamment décrit pour pouvoir s'en faire une idée précise. La réflexion sur le développement du Quiz ne devrait pas porter uniquement sur son aspect 'user-friendly', mais également sur son impact en termes de prévention. La manière dont on attend un changement de comportement parmi les élèves via une amélioration de leurs connaissances n'est pas explicitée. Enfin, l'évaluation externe de ce projet devrait être précisément conceptualisée, planifiée et budgétée.
- Les activités que recourent les frais de pilotage du programme – qui sont particulièrement élevés – devraient être précisées.
- Les objectifs d'output et d'outcome sont parfois définis dans des termes insuffisamment précis.
- La demande manque de précisions sur la manière dont il a été concrètement prévu de mesurer la réalisation des objectifs d'outcome pour plusieurs projets (« Sensibilisation à la fumée passive », « Santé scolaire ») et des indicateurs ne sont pas toujours définis.
- L'existence de ce premier programme cantonal aurait pu être l'occasion d'impulser une dimension d'égalité des chances à la prévention du tabagisme dans le canton (par ex. mesures en direction des apprenti-e-s, migrant-e-s, groupes-cibles vulnérables).
- Il aurait pu être opportun que le PCPT contienne la mise en place, sous une forme ou sous une autre, d'une offre de conseil en désaccoutumance dans le canton (par ex. cours d'aide à l'arrêt).

Il convient de noter qu'en raison du mandat qui leur avait été confié, les expertises se concentraient principalement sur les aspects du programme nécessitant une amélioration, d'où le fait qu'aucun point positif ne soit répertorié. La liste des points ci-dessus n'est donc pas représentative de la qualité globale de la demande de financement.

Évaluation selon les critères

La partie suivante est consacrée à l'analyse du concept du programme jurassien de prévention du tabagisme. Les trois critères qui ont été définis dans le modèle d'évaluation (chapitre 3) sont appliqués. Premièrement, le critère de l'évidence empirique est utilisé pour observer dans quelle mesure la définition du Programme se base sur des connaissances validées (littérature scientifique, évaluations spécialisées, expérience cantonale en la matière) afin de poursuivre les effets visés. Deuxièmement, le critère de la cohérence intra-politique permettra d'examiner si les différents projets et mesures planifiés s'articulent bien et permettent d'œuvrer à la bonne efficacité du Programme. Troisièmement, le critère de la cohérence inter-politique permettra d'analyser l'articulation du Programme avec les autres politiques publiques qui présentent une interface avec la prévention du tabagisme (par ex. éducation, famille).

³³ « Communication concernant la demande – Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2013-2017 », Communication du FPT à la Fondation O₂, 06.06.2013.

Evidence empirique

Le concept de la dernière version du programme cantonal jurassien prend bien en compte les données épidémiologiques disponibles, et mentionne à quelques reprises l'évidence scientifique. L'expérience des acteurs cantonaux en la matière a été prise en compte, puisque la demande de financement a été rédigée conjointement par le SSA, la LPJ et la FO₂. Les données cantonales, ainsi que celles relatives à la Suisse latine (lorsqu'aucunes données cantonales n'étaient disponibles), sont mentionnées dans le tour d'horizon des problèmes (prévalence tabagique, mortalité et coûts dus au tabac, consommation selon le genre ou le niveau d'éducation, exposition à la fumée passive). Le canton précise être conscient que la situation est certainement moins bonne dans le Jura, en raison de son outillage législatif moins complet en matière de tabagisme.³⁴ Ces données sont principalement issues de l'Observatoire suisse de la santé, ainsi que de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 2007.

La réflexion sur les objectifs d'impact se base également sur des données empiriques. La priorité accordée aux jeunes (premier objectif d'impact) repose sur les chiffres de l'ESS relatifs à la prévalence par catégorie d'âge ainsi qu'à l'âge d'entrée en consommation. Le second objectif d'impact (encourager à cesser la consommation) est également basé sur les chiffres de l'ESS (souhait et tentatives d'arrêt parmi les fumeurs/euses). Enfin, la protection contre la fumée passive dans l'espace public constitue le troisième objectif d'impact du PCPT. Ce choix se base sur le constat de l'application insatisfaisante de la loi dans le canton,³⁵ ainsi que sur des études faisant état de l'amélioration de l'état de santé des populations tessinoise, grisonne et genevoise suite à l'introduction de l'interdiction de fumer.³⁶ Enfin, une évaluation menée en 2005 sur les actions de prévention dans les classes est mentionnée pour soutenir la nécessité de réorganiser la prévention du tabagisme au sein du setting scolaire.³⁷ À noter finalement que des études mentionnées dans la première partie de la *Demande de financement* (« Besoin d'intervention ») pointent l'importance de certaines dimensions de la prévention du tabagisme (exposition à la fumée passive au domicile, prévalence parmi certaines catégories de migrant-e-s, nécessité de différencier les approches en fonction du genre), sans toutefois déboucher sur des éléments concrets dans la conceptualisation du programme.³⁸ Ces aspects sont décrits comme méritant une action future, mais ne pouvant pas être inclus dans les axes prioritaires de ce premier Programme. Celui-ci entend en effet se focaliser sur les besoins déjà importants en ce qui concerne les groupes-cibles génériques (jeunes, fumeurs/euses et grand public).

La moitié des projets du programme jurassien (soit quatre d'entre eux) sont des projets de type II (projets nationaux). Ceux-ci sont basés sur de l'évidence et évalués régulièrement au niveau national. Les descriptifs des autres projets du PCPT mentionnent certains chiffres pour justifier leurs cibles d'une manière générale (chiffres issus d'autres cantons pour le projet de contrôle de la loi sur la fumée passive, âge de la première cigarette pour le projet « Quiz Tabac »), mais ne citent pas d'évidence précise –qu'elle soit cantonale, suisse ou issue de la littérature scientifique– pour expliquer le détail de leur concept, leur modèle d'efficacité ou encore les démarches mises en œuvre pour atteindre leurs objectifs. Des informations sur les orientations sur lesquelles se basent les projets « Santé scolaire » et « Quiz Tabac », en tant que projets de prévention comportementale, auraient été particulièrement bienvenues.

Cohérence intra-politique (cohérence interne)

Dans l'ensemble, la cohérence interne de la dernière version du Programme est bonne, tant en regard des groupes-cibles que des domaines d'action choisis. Les mesures prévues doivent permettre de toucher les trois principaux groupes-cibles du Programme, à savoir les jeunes, les fumeurs/euses ainsi que le grand

³⁴ *Demande de financement*, p. 8.

³⁵ Un article du *Journal du Jura* du 26 mars 2012 est cité à l'appui de ce constat, *Demande de financement*, pp. 11.

³⁶ *Demande de financement*, pp. 12.

³⁷ *Demande de financement*, pp. 9 et 23.

³⁸ *Demande de financement*, pp. 12-14 et pp. 31-32.

public. La moitié des (avant-)projets est entièrement dédiée aux jeunes (4 sur 8), ce qui s'accorde avec le fait qu'ils soient le groupe-cible prioritaire du PCPT. Il a été prévu de les toucher par un bon nombre de mesures complémentaires dans les settings « école », « loisirs, vie quotidienne, sport », ainsi qu'« espace public » et « marché » (avec la prévention structurelle). Les fumeurs/euses doivent être touché-e-s par de l'information ainsi que de la prévention structurelle dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport » et « espace public » (renforcement de la norme non-fumeur). L'absence de mesure de prévention comportementale à leur égard risque de rendre difficile la réalisation de l'objectif d'impact qui les concerne (objectif d'impact 2). De même, l'intégration d'une offre d'aide à l'arrêt pour les jeunes fumeurs/euses aurait permis d'augmenter la cohérence du PCPT, en regard de l'introduction d'un axe de détection précoce par les infirmières scolaires (« Prévention via la santé scolaire »). Enfin, il est prévu que le grand public jouisse d'un renforcement considérable de la protection contre la fumée passive dans l'espace public, ce qui correspond pleinement aux besoins cantonaux identifiés dans l'analyse de la situation. Les settings choisis sont pertinents pour atteindre les groupes-cibles visés. Certains settings ne sont pas intégrés (« setting médical », « entreprise »), mais cela ne représente pas une incohérence au vu des priorités définies pour ce premier PCPT. Les activités prévues avec le projet « Pilotage » devraient permettre de considérablement renforcer la coordination ainsi que la communication autour des activités de prévention du tabagisme dans le canton.

À l'exception de la remarque susmentionnée sur les fumeurs/euses, l'équilibre global entre les domaines d'action « information », « prévention comportementale » et « prévention structurelle » est bon. Dans le domaine de la prévention structurelle, il est prévu de renforcer la protection des mineurs ainsi que la protection contre le tabagisme passif à travers des activités d'information ainsi que de contrôle. Le choix de cette double approche est fondé. Une incohérence peut être identifiée dans la *Demande de financement*, qui cite un article de journal déclarant que la loi est insuffisamment appliquée dans le canton,³⁹ alors que l'on peut lire plus loin qu'il s'agira de « maintenir les contrôles actuels dans les établissements publics permettant un bon respect de la loi sur le tabagisme passif ».⁴⁰ La délimitation exacte entre les projets n°1 (« Sensibilisation à la fumée passive ») et n°2 (« Contrôle du respect de la loi ») n'apparaît pas clairement. L'analyse SWOT des forces, faiblesses et menaces de la prévention du tabagisme dans le canton est par ailleurs réaliste et solide.

Cohérence inter-politique (cohérence externe)

La cohérence externe du programme est bonne, et devrait permettre de s'associer la collaboration des secteurs nécessaires à atteindre les groupes-cibles définis. Des collaborations sont prévues avec des acteurs clés autour de la mise en œuvre des projets : santé scolaire (détection précoce), Service de l'enseignement (Quiz), Police, SAMT, GastroJura (contrôle de la loi et information). En outre, le pilotage stratégique du PCPT a prévu d'intégrer le SSA et la LPJ aux côtés de la FO2. La composition du Groupe d'accompagnement politique (sous la direction du médecin cantonal), chargé de faire la liaison avec le donneur d'ordre, restait à encore définir au moment de la Demande.⁴¹ Il n'apparaît pas non plus clairement sous quel forme il est prévu d'intégrer l'Équipe de réseau élargi lors de la mise en œuvre du Programme (responsables de projets et partenaires du réseau santé tels que la Ligue contre le cancer). Il est prévu que le Programme soit l'occasion d'agrandir le réseau des multiplicateurs/trices dans le domaine de la prévention du tabagisme (moniteurs et clubs sportifs, infirmières scolaires). Il est également prévu d'utiliser le Programme pour répertorier et documenter certains aspects qui permettront un meilleur monitoring des activités de prévention dans le futur : suivi statistique des élèves fumeurs via la santé scolaire, répertoire des automates à cigarettes pour leur adaptation à la nouvelle législation, répertoire des contrôles en matière de fumée passive. Enfin, il est

³⁹ *Journal du Jura*, 26.03.2012, cité dans la *Demande de financement*, p. 11.

⁴⁰ *Demande de financement*, p. 36.

⁴¹ *Demande de financement*, pp. 67-68.

prévu d'intégrer les communes dans le PCPT via le projet « Cool and clean », les activités de la FO₂, ainsi que la sensibilisation relative à l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs.

4.2 Organisation

Cette section examine l'organisation effective du programme durant sa mise en œuvre. Différents éléments sont pris en considération : la qualité de la coordination entre les acteurs, les capacités d'adaptation de la structure organisationnelle en cas de difficultés, ainsi que les aspects financiers du PCPT. L'organisation du programme est d'abord décrite, puis évaluée selon les critères, ce à trois niveaux (articulation avec le cadre national, organisation du programme au niveau cantonal, organisation au niveau des projets).

4.2.1 Description

La structure hiérarchique du PCPT est la suivante :

- *Niveau politique* : le Département de l'économie et de la santé (anciennement Département de la santé et des affaires sociales)⁴² est le donneur d'ordre au niveau politique. Un Groupe d'accompagnement politique sous la houlette de la médecin cantonale avait également été prévu à ce même niveau hiérarchique. Toutefois, en raison de la démission de la médecin cantonale en mai 2015 et de la vacance de son poste jusqu'à ce jour,⁴³ ce Groupe d'accompagnement politique n'a pas été activé. La liaison entre le PCPT et la haute administration est néanmoins effectuée par la collaboratrice scientifique et le directeur du SSA, qui siègent au sein du pilotage stratégique du programme (c.f. *infra*).
- *Pilotage stratégique* : le pilotage stratégique du programme comprend quatre personnes : deux membres du Service de la santé publique (le chef du SSA ainsi qu'une collaboratrice scientifique du SSA par ailleurs responsable de projets dans le cadre du PCPT), la directrice de la Ligue pulmonaire Jurassienne, et la directrice de la Fondation O₂.
- *Direction opérationnelle* : celle-ci est assurée par la Fondation O₂ et le CIPRET Jura : la directrice de la FO₂ dirige le PCPT tandis que la cheffe de projet du CIPRET le coordonne.
- *Équipe de réseau élargi* : la coopération avec les membres de ce réseau (partenaires du PCPT tels que le SSA, le Service de l'enseignement, le Service de la santé scolaire, Addiction Jura...) s'est majoritairement faite de manière bilatérale au cours de la mise en œuvre. Parfois, lorsque la situation le requérait, certains partenaires de mise en œuvre ont travaillé en groupe (par ex. dans le cas de la réorientation du « Quiz Tabac »).

Les organismes suivants sont responsables de la mise en œuvre de projets sur le terrain :

- Fondation O₂/CIPRET Jura
- Service de la santé publique
- Fondation Addiction Jura

Les organisations les plus engagées sont la FO₂/CIPRET, qui sont responsables de quatre projets, suivi du SSA qui gère trois (avant-)projets. La FAJ dirige quant à elle un projet.

⁴² La refonte des Départements est intervenue en cours de mise en œuvre du PCPT, en décembre 2015.

⁴³ Depuis la démission de la médecin cantonale, cette fonction est occupée ad interim. <https://www.jura.ch/DES/SSA/Medecin-cantonal.html>

4.2.2 Évaluation selon les critères

L'évaluation de l'organisation du programme se base sur deux critères : l'adéquation pour la mise en œuvre et la durabilité. Pour juger de l'adéquation pour la mise en œuvre, les différents niveaux du PCPT sont examinés : l'adéquation du programme cantonal au Programme national tabac (PNT), la collaboration entre le canton et le FPT, ainsi que l'organisation au niveau du Programme et au niveau des projets.

Programme national tabac

Le PNT fixe la stratégie nationale de prévention du tabagisme, avec pour horizon la diminution des conséquences néfastes de la consommation de tabac en Suisse (décès et maladies). À cet effet, 11 objectifs stratégiques ainsi que les quatre domaines d'action prioritaires suivants sont définis : (i) l'information et la sensibilisation de l'opinion, (ii) la prévention structurelle (ou protection de la santé et réglementation du marché), (iii) la prévention comportementale, ainsi que (iv) la coordination et la collaboration.⁴⁴ Cette stratégie nationale guide le FPT dans sa tâche d'allocation des ressources financières. La partie qui suit se penche brièvement sur l'articulation entre la stratégie cantonale (en fonction de ses besoins et priorités) et la stratégie nationale.

Dans le Jura, le PCPT a été vu comme une opportunité de concrétiser l'axe tabac du Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé, adopté par le Département de la Santé et des Affaires sociales en accord avec la Loi sanitaire (LSan). Le canton a décidé de poursuivre les objectifs n°1 (ne pas fumer va de soi), n°2 (connaissance sur la nocivité du tabac et acceptation de la prévention), n°6 (tabagisme passif), n°8 (jeunes), et n°9 (fumeurs/euses) du Programme national tabac. La mise en œuvre des projets tels qu'ils ont été planifiés dans le PCPT devrait permettre de contribuer à la poursuite de ces objectifs nationaux, avec toutefois un accent mis sur les objectifs n°1, 6 et 8 dans le concept du PCPT.

Collaboration canton-FPT

La collaboration entre le canton, en particulier la direction du programme, et le FPT constitue un facteur organisationnel important. Les interactions entre ces deux acteurs a une influence lors de différentes phases : la rédaction et l'acceptation de la demande de financement du Programme, sa mise en œuvre (adaptation à un nouveau système et de nouvelles règles), de même que l'évaluation des projets ou du Programme.

Dépôt et acceptation de la demande de financement : comme détaillé dans le Chapitre 2, le processus de dépôt et d'acceptation de la demande a été particulièrement long pour ce qui est du canton du Jura. La première demande a été déposée en 2009, pour finalement aboutir à l'automne de l'année 2013. Du point de vue du FPT, l'amélioration du PCPT du Jura –par ailleurs soutenu financièrement par le Fonds pour la rédaction du Programme– était un préalable nécessaire à la mise en œuvre ultérieure d'un PCPT efficace au bénéfice de la population. De l'avis du canton, la procédure était trop complexe. Bien que certaines des offres de soutien proposées par le FPT durant la rédaction aient présenté un certain intérêt d'un point de vue de management de projet, le processus a été jugé trop long et coûteux en ressources.

Financement : la possibilité de déposer une demande de financement auprès du Fonds pour un PCPT a été vue comme une bonne opportunité de démarrer l'action de la FO₂, fraîchement créée, en lançant un premier programme cantonal de prévention et de promotion de la santé. La forme « Programme », lancée par le niveau national, permettait à la Fondation de concrétiser l'axe-tabac de sa mission de mise en œuvre du PPP jurassien, tout en gagnant en autonomie par rapport au canton. Le canton avait en effet annoncé son intention de ne pas procéder à des engagements supplémentaires de personnel en la matière.

Mise en œuvre (nouveau système et nouvelles règles) : l'opportunité de lancer un PCPT est intervenue dans une période de complète restructuration des activités de prévention du tabagisme dans le canton. La passation du dossier « tabac » venait de se faire entre la Ligue pulmonaire jurassienne et la FO₂. La mise en

⁴⁴ <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00613/?lang=fr>

réseau des acteurs sur cette thématique auparavant était limitée soit à des aspects très généraux (mandat du SSA à la LPJ), soit à des actions ponctuelles (Journée Mondiale sans tabac organisée par les Ligues et le SSA). Le lancement du PCPT et de son pilotage par la FO₂ a ainsi inauguré une phase de renforcement notable de la coordination des activités de prévention du tabagisme au sein du canton. La mise en œuvre du système de monitoring et d'évaluation du PCPT a été en partie utilisée pour établir des liens bilatéraux entre la Fondation et ses différents partenaires. De même, l'organigramme du PCPT (en particulier son pilotage stratégique) a été utilisé pour sceller une collaboration durable avec deux partenaires cruciaux (LPJ et SSA). Le label « Programme » a également permis d'installer la FO₂ en tant qu'interlocuteur clairement identifiable par les autorités en matière de tabagisme. La visibilité du CIPRET en tant qu'interlocuteur principal de la population en matière de tabagisme (questions, informations) est en cours de constitution.

Évaluation : les responsables du Programme considèrent que les évaluations associées au PCPT requièrent trop de temps et que certains aspects en sont redondants. Elles estiment que les auto-évaluations permettent une réflexion sur les projets, mais que celles-ci interviennent au mauvais moment de l'année pour pouvoir pleinement faire le point. Finalement, les responsables considèrent ces évaluations d'avantage comme un outil de contrôle sur leurs activités que comme un outil de monitoring avec leurs partenaires de projets. L'évaluation est perçue comme un risque de se voir baisser les financements en cas de réorientations du projet ou de non-réalisation des objectifs. Cela se reflète dans les formulaires d'auto-évaluations, où les objectifs sont le plus souvent catégorisés comme atteints, même lorsque c'est parfois loin d'être le cas (par ex. contrôle du respect de la loi). Cet aspect affecte la possibilité de se servir des auto-évaluations annuelles comme outils de dialogue avec les partenaires et d'amélioration des projets.

Un autre problème rencontré au niveau des évaluations est que la demande de financement du PCPT ainsi que le concept de certains projets, avaient été rédigés par des collaborateurs/trices qui ne sont pas celles qui les mettent actuellement en œuvre. La coordinatrice du Programme ainsi que la responsable de projets du SSA doivent ainsi composer avec des modèles et des objectifs qu'elles n'auraient pas nécessairement formulés de la même manière. Finalement, un dernier point relatif à l'évaluation dans le cadre du PCPT concerne l'évaluation externe du « Quiz Addictions », qui a mis en évidence les résultats insatisfaisants de cette intervention menée depuis quelques années dans le canton.⁴⁵ Cette évaluation a permis d'entreprendre une profonde redéfinition du projet.

- L'opportunité offerte par les PCPT a été utilisée pour lancer un nouvel axe « tabac » tout en s'autonomisant des limites cantonales (gel des postes).
- Le PCPT a permis d'impulser une coordination centralisée des activités de prévention du tabagisme, suite à une importante réorganisation de ce domaine dans le canton.
- Les évaluations associées au nouveau système sont d'avantage perçues comme un outil de contrôle que de monitoring.

Organisation du programme au niveau cantonal

La partie suivante présente l'organisation du programme et évalue la manière dont le pilotage et la coordination des activités cantonales en matière de prévention du tabagisme ont été menées.

Plus-value du programme : selon les responsables du programme, les apports les plus importants du PCPT sont la mise en place d'une coordination entre les activités de prévention du tabagisme dans le canton d'une

⁴⁵ Le Garrec Sophie (2015). *Rapport d'évaluation Quiz Addictions*. Fribourg : Université de Fribourg, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social. Le « Quiz Addictions » est l'ancienne version du « Quiz Tabac », actuellement en cours de redéfinition.

part, ainsi que l'implantation de la FO₂ puis du CIPRET en tant que guichet-unique clairement identifiable d'autre part. C'est en effet la première fois de l'histoire du canton que la prévention du tabagisme est centralisée au sein d'un centre de compétences spécialisé. Le rassemblement des acteurs autour d'un même centre de gravité a ainsi permis de donner une meilleure visibilité à la thématique dans le canton. L'équipe d'évaluation relève en outre que le rassemblement des activités sous une forme « Programme » a permis une systématisation et une intensification de la promotion des projets par rapport à l'époque où les activités de prévention du tabagisme étaient menées sur une base plus discontinuée. Le PCPT a également permis de tenter de donner une nouvelle impulsion aux activités de prévention structurelle (information, coordination, tentatives de renforcement). De plus, le PCPT a encouragé l'organisation des activités de prévention sous forme de projets, auxquels sont assignés des objectifs précis. Enfin, le très important apport financier du Programme, notamment son budget « Pilotage » (qui a englobé la mise en place du CIPRET), a donné une importante occasion de renforcer les activités cantonales en la matière.

- Le PCPT a permis de donner une meilleure visibilité cantonale de la prévention du tabagisme à travers la constitution de la Fondation O₂ et du CIPRET en tant que guichets-uniqes.
- La coordination des acteurs et la promotion des activités ont été considérablement renforcées par rapport à l'ancien système.

Organisation au niveau des projets

L'organisation au niveau des projets inclut la collaboration entre les responsables de projets et la direction du Programme, les différentes formes de coopération entre projets au sein du PCPT, la collaboration avec les partenaires externes de mise en œuvre ainsi que la coopération intercantonale avec d'autres acteurs de la prévention du tabac.

Collaboration entre la direction du programme et les responsables de projets : hormis la FO₂ elle-même, les responsables de projets sont au nombre de deux dans le PCPT jurassien (SSA et ambassadeur « Cool and clean » (C&C)). Tous les partenaires se disent satisfaits de leur collaboration mutuelle. La FO₂ et le SSA se rencontrent trois à quatre fois par an dans le cadre du pilotage stratégique du Programme. Les relations entre la FO₂ et les responsables de projets se font par ailleurs en bilatéral, sans l'existence de workshops les réunissant tous. Cette formule a été choisie en raison du nombre particulièrement peu élevé de responsables de projets. Néanmoins, il faudrait prendre garde à ce que cela ne contribue pas à mettre l'ambassadeur C&C de côté, d'autant plus que celui-ci a formulé le souhait de disposer ponctuellement d'un avis externe sur l'avancement de son projet afin de pouvoir prendre du recul.⁴⁶ Mis à part les projets dont elle est elle-même responsable, la FO₂ est surtout intervenue dans le cadre de la « Sensibilisation à la fumée passive » (élaboration de matériel pour les événements festifs, prospection, prises de contact avec les puéricultrices) ainsi que de la « Prévention via la santé scolaire » du SSA (développement de l'outil d'intervention, fiches d'information, organisation de la formation, préparation de l'évaluation).

Collaboration entre les projets : les projets du PCPT jurassiens ont chacun leur approche et leur champ d'intervention propre, même au sein d'un même setting. Pour cette raison, aucun doublon n'est à signaler. Certaines synergies existent entre les différentes activités du PCPT. Par exemple, la documentation relative à la « Ligne stop-tabac » et au « Concours Arrêter de fumer » est parfois distribuée dans le cadre d'autres projets (« Santé scolaire », événements organisés par le CIPRET Jura), ainsi que par la Ligue pulmonaire. Le Concours a également été promu sur la page Facebook « J'arrête de fumer Jura ». Par ailleurs, une infirmière

⁴⁶ Questionnaire d'auto-évaluation 2016, p. 13. L'ambassadeur pensait ici à un second collègue au sein de la FAJ, mais en tant que responsable du PCPT et interlocuteur central en matière de promotion de la santé, la FO₂ pourrait remplir ce rôle avec succès.

scolaire (« Santé scolaire ») a participé au développement de la nouvelle version du « Quiz Tabac », afin d'apporter ses connaissances en matière de prévention en milieu scolaire. Il est encore prévu de promouvoir « Expérience non-fumeur » via le « Quiz Tabac » en 2017. La promotion mutuelle entre les projets pourrait être intensifiée à l'avenir, afin de tirer le meilleur parti possible de l'existence d'un Programme (par ex. promotion de « Cool and clean » dans le cadre de la nouvelle version du Quiz avec les enseignant-e-s de gymnastique, promotion accrue du « Concours Arrêter de fumer »).

Collaboration avec les partenaires externes : d'une part les responsables de projets assurent les liens du PCPT avec certains partenaires externes. L'ambassadeur C&C, basé au sein de la FAJ, assure les liens avec cette dernière, de même qu'avec l'Office des sports (ODS), avec lequel il entretient une collaboration très fructueuse. La responsable de projet du Service de la santé publique permet, de par sa position, d'assurer une excellente liaison avec les infirmières scolaires. Elle peut également tenter de faire remonter certaines questions au sein du SSA (achats-tests). Finalement, elle est chargée de la liaison avec les acteurs concernés par le contrôle de la loi.

D'autre part, les responsables du PCPT nouent un bon nombre de coopération avec des partenaires au sein du canton. Un partenariat très efficace existe avec le Service de l'enseignement, qui a pu être convaincu de l'importance de la prévention du tabagisme et accepte de transmettre les informations par la voie hiérarchique à tous les établissements scolaires du canton. Des liens existent également avec le Centre jurassien d'enseignement et de formation, dont la direction a accepté de promouvoir le « Quiz » auprès des établissements de formation post-obligatoire en 2015. Plusieurs partenaires sont également intégrés dans le groupe de travail qui est en train d'élaborer la nouvelle version du « Quiz Tabac » : les animateurs de la FAJ, une infirmière scolaire, une enseignante de gymnastique et la FO₂, avec l'accord du SEN. Le médecin cantonal a quant à lui été intégré dans le projet « Santé scolaire » (validation des outils d'intervention). Le réseau médical a été brièvement sollicité, dans la mesure où la documentation relative au « Concours arrêter de fumer » et à la « Ligne stop-tabac » a été envoyée à une reprise à tous les médecins, dentistes, pharmacies ainsi qu'à l'hôpital du canton. Une collaboration a été initiée avec le « Pôle Prévention » de la FO₂ (prévention en milieu festif) en vue d'intégrer la question du tabac dans le nouveau formulaire de débit de boissons (objectif pas encore atteint).

En résumé, un bon nombre de partenaires externes pertinents pour le PCPT ont été intégrés, et ces collaborations ont été nouées rapidement au vu de la nouveauté de la prévention du tabagisme sous cette forme dans le canton. Maintenant qu'une large palette de partenariats externes a pu être mise sur pied, ceux-ci pourront être avantageusement intensifiés à l'avenir. À noter que certains partenaires externes ont refusé de collaborer plus étroitement sur des sujets pourtant majeurs (Police cantonale en matière de contrôles, SEE sur l'adaptation du formulaire de débit de boisson, refus de la direction du SSA d'entrer en matière sur les achats-tests). Les acteurs/trices de la prévention ont tenté des démarches dans ce sens, mais il faut relever que le contexte cantonal global est particulièrement défavorable (faible acceptation de la prévention du tabagisme).⁴⁷

Collaboration intercantonale : les responsables du PCPT estiment que les journées nationales relatives à la thématique du tabac représentent une forme d'obligation coûteuse en temps. Elles souhaiteraient que les sujets qui y sont discutés soient moins théoriques, et souhaiteraient recevoir d'avantage de soutien thématique (exemples précis de projets, personnes de contacts, points positifs et négatifs des différentes interventions). Par ailleurs, ce premier PCPT jurassien a pu fortement bénéficier de nombreuses collaborations bilatérales avec d'autres cantons. Premièrement, une version jurassienne du projet « Facebook » valaisan a pu être mis en œuvre en 2015. Deuxièmement, la formation à destination des infirmières scolaires dans le cadre du projet « Santé scolaire » a été dispensée par une collaboratrice du

⁴⁷ Les interviews menés dans le canton par l'équipe d'évaluation avec des partenaires externes du PCPT corroborent ce fait.

CIPRET Vaud. Le CIPRET Vaud a également fourni au Jura de la documentation relative à son projet de formation des multiplicateurs/trices de la petite enfance. De plus, la première conférence publique du CIPRET Jura a porté sur les résultats de l'Observatoire des stratégies marketing du CIPRET Vaud, présentés par celui-ci. Par ailleurs, le CIPRET Vaud a été une précieuse source d'information pour le CIPRET Jura sur la question des projets de type II. Enfin, un formulaire d'intervention auprès des écoliers/ères a été repris du canton de Zürich. Les collaborations intercantionales ont donc fortement profité au PCPT et lui ont permis de bénéficier des projets déjà menés par d'autres CIPRET, au lieu de réinventer ses propres activités à double.

- Un bon nombre de collaborations avec des partenaires cantonaux ont été rapidement mises sur pied afin d'ancrer ce premier Programme dans le paysage local.
- En raison du contexte cantonal défavorable, certaines de ces collaborations n'ont pas pu aboutir sur des sujets cruciaux (prévention structurelle).
- Les collaborations intercantionales ont fortement bénéficié au PCPT jurassien, qui a pu profiter de l'expérience d'autres cantons sur de nombreux points.

Durabilité

Financement et ressources : les ressources financières mises à disposition par le FPT ont donné l'occasion d'intensifier les efforts de prévention du tabagisme. Les CHF 349'863 de budget octroyés pour le pilotage du PCPT ont notamment donné l'opportunité de constituer le CIPRET comme organisme cantonal spécialisé sur cette question dans le Jura. Cela a permis d'investir dans la constitution d'un réseau de prévention du tabagisme, et de disposer de ressources spécifiquement dédiées à visibiliser cette thématique dans le canton. Par ailleurs, dans le cadre du Programme, deux nouveaux projets et un avant-projet ont été lancés dans les domaines de la prévention structurelle et de la prévention scolaire. D'une manière générale, ces ressources ont permis de réduire les incertitudes politiques et locales, et d'agir sur ce dossier malgré un contexte cantonal peu favorable. Un problème de durabilité s'est posé avec l'interruption du « Concours Arrêter de fumer » pour l'année 2015 (décision de la direction nationale du projet).

Structure organisationnelle et déroulement du Programme : la reprise du dossier « tabac » par la FO2 et son inscription dans le réseau local via un PCPT constituent des aspects très positifs pour le futur de la prévention du tabagisme dans le canton. Au niveau des projets, des problèmes de durabilité (non liés à des questions de ressources) se sont posés à deux reprises. D'une part le projet « Quiz Tabac » est actuellement interrompu pour deux années scolaires, pour être retravaillé suite aux résultats insatisfaisants d'une évaluation externe. D'autre part à partir de l'année scolaire 2014-15, en raison d'une polémique locale (cf. 4.3.2), le projet « Expérience non-fumeur » ne peut plus être proposé dans les classes du primaire comme c'était le cas auparavant (le projet continue désormais avec les classes du secondaire).

- Les financements reçus grâce au PCPT ont permis de franchir des étapes décisives pour un ancrage durable de la prévention du tabagisme dans le canton.
- Trois projets ont connu, à des degrés variables, des problèmes de durabilité durant la mise en œuvre du PCPT.

Compétences managériales : le Pilotage du Programme par sa direction et sa direction opérationnelle a comporté plusieurs points forts, qui ont permis de renforcer la prévention du tabagisme dans le canton. Le PCPT a été saisi comme opportunité pour créer le CIPRET Jura en 2015 et lancer un axe de communication grand public dans le canton, soutenu par une très bonne couverture médiatique. Des partenariats ont été

renforcés ou créés autour de la mise en œuvre des projets (cf. *supra*). La FO₂ et le CIPRET sont devenus les interlocuteurs centraux des autorités et des partenaires professionnels sur la question du tabagisme. En revanche, la FO₂ et le CIPRET ne font pas de lobbying politique sur les questions liées à la prévention du tabagisme. Par ailleurs, plusieurs projets ont été soutenus de manière importante par la direction du PCPT (formations, création de matériel, prises de contact). À l'avenir, le rôle de la direction du Programme en matière de monitoring des projets pourra être renforcé. Certains projets ont rencontré des retards, des blocages ou des mises en suspens qui auraient pu bénéficier d'une intervention plus proactive de la part de la direction du PCPT en tant qu'instance de coordination centralisée (cf. 4.3.2). La recherche de solutions alternatives pour relancer certaines activités, de même qu'un resserrement du calendrier de certains projets, aurait permis de mieux occuper le terrain (par ex. « Quiz Tabac », « Sensibilisation à la fumée passive », « Contrôle du respect de la loi », « Santé scolaire »). Le rôle d'animateur de la direction du PCPT (trouver de nouvelles idées, inventer des voies alternatives, multiplier les relances auprès des partenaires) pourra ainsi bénéficier aux activités futures en la matière.

- Le management du PCPT par sa direction a été bon en matière de communication publique et de constitution de réseau, et a permis à plusieurs reprises de soutenir des projets.
- Certains projets auraient tiré bénéfice d'un monitoring plus serré et d'une intervention plus réactive dans les cas de blocages ou de retards de mise en œuvre.

4.3 Outputs

4.3.1 Évaluation selon les critères

Dans la partie suivante, l'unique avant-projet du programme est d'abord présenté. Les suites données à cet avant-projet ainsi que leurs conséquences pour la cohérence du PCPT sont explicités. L'analyse porte ensuite sur les sept projets du PCPT. Une comparaison entre les prestations initialement prévues et celles effectivement fournies par chacun des projets est effectuée, afin de pouvoir juger les outputs selon le critère de l'adéquation, puis de l'efficacité. Il est important de mentionner que toutes les prestations de prévention du tabagisme menées dans le canton du Jura ne sont pas incluses dans cette analyse, mais uniquement celles faisant partie du PCPT. Pour cette raison, l'analyse de la couverture de chacun des settings proposée ci-dessous doit être appréhendée avec prudence. Par exemple, la LPJ mène des actions d'information et des tests de risque sur la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) dans le cadre de son mandat relatif aux maladies pulmonaires. De même, le projet intercantonal « Facebook » (coaching et auto-support via Facebook durant l'arrêt du tabac) a également été mis en place dans le Jura en 2016.

Avant-projet

Nous présentons ici l'avant-projet du PCPT jurassien, ayant été mis en œuvre durant trois ans. En raison de son statut particulier, cet avant-projet est donc analysé ici à part.

Sensibilisation à la fumée passive (CHF 91'002) : l'avant-projet de campagne de sensibilisation à la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif avait été défini à l'origine comme un projet. Celui-ci visait principalement à sensibiliser le personnel de restauration. Le FPT avait émis quelques réserves quant à la clarté du projet lors de l'examen de la demande de financement : délimitation avec le projet n°2 (« Contrôle du bon respect de la loi »), définition exacte du projet et de ses groupes-cibles, contenu du projet au-delà de la première année. Il a donc été finalement décidé de transformer ce projet en avant-projet, devant servir au préalable à faire un état des lieux sur les besoins en la matière. Lors de la première année de mise en œuvre, les acteurs concernés par la nouvelle législation ont déclaré ne pas percevoir de besoin d'action en la matière (SEE, Police cantonale, GastroJura). La raison invoquée était le faible nombre

d'établissements fumeurs dans le canton (8 établissements). En revanche, il n'apparaît aucunement en quoi seuls les établissements fumeurs seraient touchés par le besoin d'appliquer la législation. Quoi qu'il en soit, il a été décidé d'élaborer une fiche d'information, des affiches et des cartons de table pour les manifestations ponctuelles festives (mis à disposition sur les sites du CIPRET et du Pôle Prévention). Les acteurs consultés ont en effet indiqué qu'un besoin d'information se faisait sentir pour ce type de manifestations. Une tentative auprès du SEE pour adapter le formulaire officiel de demande pour débit de boissons et y intégrer l'information sur la fumée passive n'a pas abouti. La deuxième année, après une recherche auprès des autres cantons, le comité de pilotage du PCPT a décidé de réorienter le projet sur les multiplicateurs/trices de la petite enfance et la question de la fumée passive dans la sphère privée. La troisième année, des contacts ont été pris avec le Centre de Puériculture jurassien pour sonder son intérêt sur la question. Le canton attend désormais de voir si un éventuel futur projet en la matière pourra entrer dans les critères « projets jeunes » du FPT pour un financement.

Projets mis en œuvre

Le tableau T 4.2 propose une vue d'ensemble de la réalisation des objectifs qui avaient été initialement fixés pour chacun des sept projets mis en œuvre. Afin d'alléger la lecture, seuls les objectifs les plus importants sont reportés ici (une liste exhaustive des objectifs se trouve en annexe A.2). La catégorisation par couleur reflète le degré de réalisation des objectifs tels qu'ils avaient été définis par les responsables de projets (majorité des objectifs planifiés atteints : le projet est catégorisé « accompli » ; moitié des objectifs atteints : projet catégorisé « moyennement accompli » ; minorité des objectifs atteints : projet catégorisé « non accompli »). Le tableau doit toutefois être interprété avec prudence : le décompte est ici quantitatif et ne pondère pas les différents objectifs (par ex. en fonction de l'importance relative de chacun des objectifs du projet, de leur degré d'ambition, de l'environnement spécifique du projet, du fait que le projet soit nouveau ou pas). L'appréciation finale des projets faite par l'équipe d'évaluation se trouve au tableau T 4.3.

T 4.2: Aperçu quantitatif de la réalisation des objectifs d'output et d'outcome

| Projet <i>Type de projet*</i> | Output** | Outcome** |
|--|--|---|
| Contrôles du respect de la loi <i>Type I</i> <i>Grand public</i> <i>Espace public</i> | <ul style="list-style-type: none"> 2014 : 2 rencontres avec les acteurs cantonaux de la réglementation contre le tabagisme passif. 2014 : 100% des restaurants et points de vente sont informés des contrôles existants. 2014 : 100% des automates à cigarettes ont été adaptés. 2015 : réflexion du Copil pour mettre en place des achats-tests. 2015/2016 : les contrôles font l'objet d'une statistique. | <ul style="list-style-type: none"> 90% des contrôles dans les établissements publics révèlent un bon respect de la loi. 100% des points de vente contrôlés respectent l'interdiction de vendre des produits du tabac aux mineurs (achats-tests, par exemple avec système de sanctions). |
| Santé scolaire <i>Type I</i> <i>Jeunes</i> <i>École</i> | <ul style="list-style-type: none"> 2014 : une formation à destination des infirmières scolaires (IS) sur le tabagisme est organisée. 2014/2015 : 100% des élèves demandeurs ont bénéficié d'une consultation donnée par une IS. 2015 : 80% des IS ont suivi la formation. 2016 : les outils destinés aux IS | <ul style="list-style-type: none"> 100% des infirmières scolaires ont suivi la formation. 100% des infirmières scolaires ont mis en pratique les outils acquis. |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>(formulaire, lignes directrices) sont retravaillés et mis à disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2016 : des statistiques annuelles sur le tabagisme chez les élèves sont compilées en utilisant les données transmises par les IS. | |
| <p>Quiz Tabac <i>Type III</i> <i>Jeunes</i> <i>École</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2014 : 1 communiqué de presse pour marquer le lancement du Quiz. • 2014-15/2015-16 : organisation du Quiz dans 100% des classes 9H (40 classes). • 2014-15/2015-16 : organisation du Quiz dans min. 20 classes du post-obligatoire. • 2014-15 : évaluation interne et externe du projet après un an. • 2015 : 90% des infirmières scolaires assistent à une animation en classe. • 2015/2016 : le projet est adapté. • 2016-17 : le projet adapté est organisé dans toutes les classes 9H et 20 classes du post-obligatoire. | <ul style="list-style-type: none"> • i) les participant-e-s ne commencent pas à fumer. ii) ils/elles décident d'arrêter et arrêtent. iii) en tant que non-fumeurs, ils/elles connaissent les risques que le début de la consommation engendre. |
| <p>Cool and clean <i>Type II</i> <i>Jeunes</i> <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2014 : un porte-parole cantonal est engagé. • 2014/2015 : 10 relations directes avec des clubs, fédérations, etc. • 2014/2015/2016 : promotion du projet à 4-5 cours Jeunesse et Sport (J+S). • 2016 : 12 relations directes avec des clubs, fédérations, etc. • 2016 : les engagements « Cool and clean » sont appliqués lors de tous les camps J+S de l'Office des sports. | <ul style="list-style-type: none"> • 25 équipes supplémentaires ont adhéré à « Cool and clean ». • 80% des membres de ces équipes respectent les engagements. • 10 % des clubs sportifs du Jura mettent en œuvre le projet avec les jeunes. |
| <p>Expérience non-fumeur <i>Type II</i> <i>Jeunes</i> <i>École</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2014 : conférence de presse, mention newsletter et site internet pour le lancement du projet. • 2014 : 40 classes sont inscrites au concours. 2015 : 30 classes. 2016 : 25 classes. • 2014 : 5 activités dans des classes participantes sont réalisées. • 2014 : journée de prévention dans les écoles des classes participantes. • 2015 : une intervention en classe est mise sur pied. • 2015/2016 : 100 % des maîtres de classe sont informés du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • 80% des participant-e-s connaissent les risques du tabagisme et découvrent les mécanismes de la dépendance. • 80% des enseignant-e-s et des élèves sont satisfait-e-s du projet et motivé-e-s à continuer à y participer. |
| <p>Concours Arrêter de</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2015/2016 : relais du concours par | <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de participant-e-s |

| | | |
|---|--|--|
| fumer <i>Type II</i> Fumeurs/euses <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i> | les médias, la newsletter et le site de la FO ₂ . <ul style="list-style-type: none"> • 2014 : envoi d'informations à 200 partenaires. • 2014 : 75 personnes du canton du Jura ont participé au concours. • 2015/2016 : 30 personnes du canton du Jura ont participé au concours. • 2016 : promotion du concours dans toutes les écoles post-obligatoires du canton (envoi de brochures et d'affiches) et dans 20 PME. | jurassien-ne-s au concours est constant. <ul style="list-style-type: none"> • 30% des jurassien-ne-s ayant participé aux concours pendant la durée du PCPT sont restées non-fumeuses après 6 mois. |
| Promotion Ligne stop-tabac <i>Type II</i> Fumeurs/euses <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i> | <ul style="list-style-type: none"> • 2014 : distribution de l'information lors des manifestations (événement pour l'arrêt du tabagisme autour de la journée mondiale sans tabac). • 2014/2015 : promotion de la Ligne stop tabac dans le cadre de la formation donnée aux infirmières scolaires. • 2015/2016 : promotion dans le cadre d'une manifestation liée à la prévention du tabagisme organisée par le CIPRET Jura ou la FO₂. | <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ayant recouru aux services de la Ligne ont des meilleures connaissances en matière de tabagisme. • Les personnes ayant recouru aux services de la Ligne suivent les démarches indiquées par les conseillères. |

Légende : * en bleu = nouveau projet, en beige = projet déjà existant ; ** en vert = objectifs atteints ; en orange = objectifs partiellement atteints ; en rouge = objectifs non atteints.

Le tableau suivant (T 4.3) présente l'appréciation globale de l'équipe d'évaluation sur chacun des projets. Ce tableau repose sur une appréciation pondérée des objectifs (degré d'ambition, pertinence, nombre total d'outputs atteints vs. nombre d'outputs atteints par année) ainsi que des conditions dans lesquelles les projets ont été réalisés (par ex. groupe-cible particulièrement difficile à atteindre). En cas de projets multidimensionnels (traitant de plusieurs substances ou thématiques), nous nous prononçons uniquement sur la contribution relative au tabac, et non pas sur la prestation globale du projet. Ce tableau permet donc de visualiser l'appréciation des évaluateurs/trices sur le succès des projets en matière de prévention du tabagisme. Le détail de cette appréciation se trouve ci-dessous (4.3.2 et 4.4).

T 4.3: Catégorisation du succès des projets par l'équipe d'évaluation

| Projets | Catégorisation |
|------------------------------------|--------------------------|
| Sensibilisation à la fumée passive | Succès du projet |
| Contrôle du respect de la loi | Succès partiel du projet |
| Santé scolaire | Succès limité du projet |
| Quiz Tabac | Avant-projet |
| Cool and clean | |
| Expérience non-fumeur | |
| Concours Arrêter de fumer | |
| Promotion Ligne stop tabac | |

4.3.2 Critère de l'adéquation⁴⁸

Niveau du programme

Le pilotage du PCPT par la direction ainsi que la direction opérationnelle a permis plusieurs avancées notables. Il a permis de renforcer l'ancrage de certains projets dans leur environnement de mise en œuvre. La direction du PCPT a par exemple mobilisé des partenaires cantonaux tels que le SEN (« Expérience non-fumeur »), le médecin cantonal (validation des outils du projet « Santé scolaire »), les infirmières scolaires et enseignant-e-s de gymnastique (« Quiz Tabac ») ou encore le Pôle prévention (tentative d'adaptation du formulaire de débit de boissons). Elle a également recherché des informations sur les pratiques des autres cantons (réorientation du projet « Sensibilisation à la fumée passive » sur l'espace privé, projet « Facebook », formation des infirmières scolaires). Cette manière de faire s'est avérée très fructueuse pour renforcer la professionnalisation des activités de prévention du tabagisme dans le canton. La direction du PCPT a en outre développé du matériel et des outils pour plusieurs projets (« Santé scolaire », « Sensibilisation à la fumée passive »). Ces prestations ont été très utiles à ces projets, et représentaient un important soutien à la mise en œuvre de la part des responsables du Programme. Les responsables du PCPT ont bien mis à contribution le pilotage stratégique du Programme pour faire le point régulièrement sur les activités en cours (3-4 fois par an) et prendre les décisions sur les orientations futures.

Pour la suite des activités, c'est dans son intensité et sa réactivité que le pilotage du PCPT pourra être amélioré. À certaines occasions, des projets ne se déroulant pas comme prévu auraient pu être repris en main plus rapidement afin d'éviter des vides sur le terrain (temps pris pour retravailler le « Quiz Tabac » (espacement des séances du groupe de travail) alors que la systématisation des interventions dans le cadre scolaire constituait l'une des principales priorités du PCPT,⁴⁹ temps mis à définir le contenu de l'avant-projet « Sensibilisation à la fumée passive », faible nombre de démarches entreprises pour la deuxième et troisième année du projet « Contrôle du respect de la loi », absence de réalisations pour la première année du projet « Santé scolaire », mise à disposition des outils d'intervention pour les infirmières scolaires uniquement en septembre de la troisième année du PCPT, suspension totale des démarches auprès des professionnel-le-s de la petite enfance durant l'année 2016 en raison de la restructuration du Centre de Puériculture jurassien (« Sensibilisation à la fumée passive »).

Par ailleurs, certaines réalisations du pilotage du Programme peuvent encore être mentionnées. Premièrement, la direction du PCPT s'est activement mobilisée pour sauver le projet « Expérience non-fumeur », menacé d'interruption totale en raison du scandale suscité par un média local (cf. *infra*). Deuxièmement, la direction du Programme a su tirer les conclusions nécessaires et impulser la réorientation totale d'une activité lorsque cela s'est imposé (« Quiz tabac »). Troisièmement, les responsables du Programme sont rapidement parvenues à se constituer un bon réseau médiatique, qui a permis d'assurer une très bonne couverture du Programme (11 à 23 apparitions médiatiques par année). Quatrièmement, la FO₂ puis le CIPRET ont pu s'implanter dans le canton en tant que guichet-unique tabac, ce qui constituait l'un des objectifs majeurs du projet « Pilotage ». Cinquièmement, les responsables du Programme ont constitué un réseau d'acteurs concernés par la prévention du tabagisme, qui assure un bon accès à certains domaines (école obligatoire et post-obligatoire, santé scolaire, SSA). Enfin, le PCPT a été saisi comme occasion d'entreprendre un bon travail d'information des partenaires autour de l'introduction de l'interdiction de vente aux mineurs en 2013 dans le canton. En résumé, la visibilité et la coordination des activités de prévention du tabagisme ont fait l'objet d'un important renforcement par rapport à la situation antérieure.

⁴⁸ Le critère de l'adéquation désigne la concordance entre les prestations initialement planifiées et celles effectivement fournies (cf. chapitre 3.3).

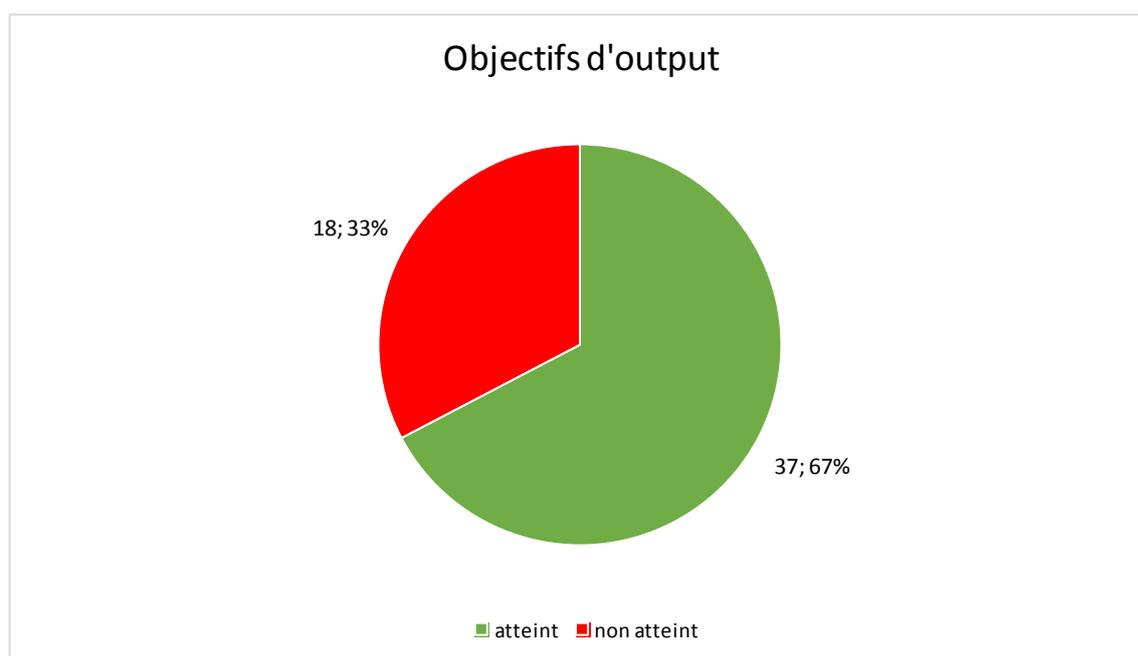
⁴⁹ *Demande de financement*, p. 34.

Niveau des projets

Cette partie présente les prestations globalement générées par les projets du Programme, puis les analyse selon différentes catégories. Une présentation détaillée de la réalisation des objectifs d'output de chacun des projets figure en annexe A2. Chaque projet du PCPT visait à réaliser certains objectifs d'output, définis sur une base annuelle par les responsables de projets en accord avec la direction du Programme. Les outputs dont il est question ici concernent les années 2014, 2015 et 2016.

Comme le montre le graphique G 4.7, 37 objectifs d'output sur les 55 planifiés ont pu être atteints, et 18 n'ont pas pu l'être. Le taux de succès au niveau des outputs atteint ainsi 67%, ce qui représente une proportion satisfaisante. Ci-dessous, la qualité des prestations des projets est discutée plus en détail.

G 4.7: Réalisation des objectifs d'output



Remarque : Chiffres absolus : nombre d'objectifs; pourcentages : part d'objectifs atteints/non atteints.

Settings

Loisirs, vie quotidienne, sport : ce setting comprenait trois projets dans le cadre du PCPT : « Cool and clean », le « Concours Arrêter de fumer » et « Promotion Ligne stop-tabac ». ⁵⁰ Ces projets ont joui d'un excellent niveau de prestation, avec 23 outputs réalisés sur les 26 prévus.

Le projet « Cool and clean » a réussi à accomplir tous ses objectifs. Le porte-parole cantonal a entretenu une dizaine de contacts par année avec des clubs sportifs, et a présenté le projet à environ 5 cours J+S chaque année. Une grande attention a été portée à la diversité des sports avec lesquels l'ambassadeur est entré en contact (football, athlétisme, cyclisme, natation, escalade, judo, inline-hockey et même sapeurs-pompiers). De même, le projet a été présenté dans différents types de cours (modules de base, modules de perfectionnement, modules interdisciplinaires). Des contacts ont été pris avec des organisateurs de

⁵⁰ Rappelons que ce setting a également été couvert par le projet « Facebook », qui a eu lieu entre janvier et septembre 2016 dans le canton du Jura. Ce projet y a rencontré un grand succès avec 510 inscriptions. Ne faisant pas partie du PCPT, il n'est pas concerné par la présente évaluation, mais il doit être mentionné afin d'avoir une image plus exacte de la couverture globale de ce setting.

manifestations sportives en vue de les inscrire dans le cadre des engagements C&C. Cet axe d'action pourra être creusé à l'avenir. Une excellente collaboration a été établie avec l'Office des sports concernant l'accès de l'ambassadeur aux formations J+S. Il semblerait que les concours C&C n'ont pas été utilisés comme points d'accroche (« Concours photo », « Sport non-fumeur »). En revanche, une action originale a été menée, avec l'inscription des engagements C&C dans tous les camps de sports organisés par l'ODS : cela permet de toucher de manière systématique un grand nombre de jeunes avec le projet et les règles C&C. Cela permet également aux moniteurs de thématiser ces questions avec les jeunes durant les camps, qui, en raison de leur format, représentent de bonnes opportunités de le faire. Les jeux C&C y sont également mis en œuvre.

Le « Concours Arrêter de fumer » a pu réaliser le deux-tiers de ses objectifs d'output (6 sur 9). Les objectifs réussis concernent la médiatisation du concours, l'organisation de versions cantonales du concours, et la promotion du Concours auprès de partenaires (écoles post-obligatoires, réseau médical). Les objectifs non atteints concernent principalement la deuxième année du PCPT, durant laquelle le Concours n'a pas eu lieu, sur décision de la direction nationale du projet. Les responsables du PCPT ont su réagir à cette interruption, en saisissant l'opportunité de bénéficier d'une version cantonale du projet « Facebook » en 2015, qui a rassemblé plus de 500 participant-e-s jurassien-ne-s. Cette possibilité de remplacement était la bienvenue, dans un canton qui ne propose par ailleurs pas de consultation publique d'aide à l'arrêt. Sans elle, l'année 2015 aurait connu une interruption en la matière. Par ailleurs, 22 jurassien-ne-s ont participé au « Concours Arrêter de fumer » la première année, et 48 la troisième année. Il conviendra de suivre de près les résultats définitifs de l'évaluation du projet « Facebook » (taux d'arrêt) pour réfléchir à son éventuelle reconduction, sachant que le nombre de participant-e-s à ce projet est bien plus haut que celui du Concours.

Le projet « Ligne stop-tabac » a accompli ses six objectifs d'output. Durant les trois années écoulées, la Ligne a été promue lors de la formation des infirmières scolaires, d'une intervention dans une communauté de migrant-e-s, et de deux conférences publiques en matière de santé. Le matériel relatif à la Ligne a également fait l'objet d'un envoi au sein du réseau médical du canton. Les ambitions de promotion du Concours et de la Ligne pourraient être bien plus hautes (intensification et diversification des occasions de promotion), ce d'autant plus que les jurassien-ne-s ne jouissent pas d'une consultation cantonale d'aide à l'arrêt.

- Les prestations de « Cool and clean » ont été très bonnes et ont pu toucher un bon nombre de sports et de jeunes grâce à une activité variée et innovatrice (cours, camps).
- Le « Concours » la « Ligne » et le projet « Facebook » pour arrêter de fumer ont été promus. Le projet « Facebook » a permis de toucher un nombre bien plus élevé de participant-e-s, et ses résultats devront être suivis pour l'avenir.

Ces activités complémentaires ont permis de couvrir le setting « loisirs, vie quotidienne, sport ». Les groupes bénéficiaires en étaient les jeunes (prévention comportementale), et les fumeurs/euses (prestations d'information).

École : ce setting comprend les projets « Santé scolaire », « Quiz Tabac » et « Expérience non-fumeur ». Le taux de réalisation des prestations au sein de ce setting est de 54%, avec 14 outputs atteints sur les 26 initialement visés.

Le projet « Santé scolaire » a réalisé cinq de ses sept objectifs d'outputs. La formation en matière de détection précoce pour les infirmières scolaires a été repoussée de 2014 à fin 2015. 100% des infirmières ont pu être formées, ce qui représente un excellent taux, apte à favoriser une couverture géographique totale du projet. De plus, les infirmières sont actives dans la formation obligatoire et post-obligatoire, ce qui donne une

bonne portée au projet en touchant une large palette d'âge. Suite à la formation, les outils d'intervention à destination des infirmières ont été retouchés puis validés, ce qui a encore nécessité une année. Les outils ont finalement pu être mis à disposition des infirmières à la rentrée 2016. Le calendrier du projet a donc été passablement décalé, les infirmières n'ayant pu disposer des outils qu'au terme de deux ans. S'il est effectivement prudent d'avoir pris la peine de retravailler et de valider les outils pour des questions de qualité, l'entier du calendrier aurait pu être bien plus resserré, afin de laisser le moins de vide possible sur le terrain. L'utilisation transversale des infirmières pour atteindre tous les élèves dans le cadre des visites de santé est un élément positif, qui apporte une dimension supplémentaire à la prévention menée dans le setting « école ».

Le « Quiz tabac » a réalisé quatre de ses dix objectifs d'output. Les objectifs réussis concernent la mise en œuvre du projet comme prévu lors de la première année du PCPT dans 100% des classes de 9^{ème} (42 classes), du privé (4 classes) et du post-obligatoire (28 classes), ainsi que l'évaluation du projet (août 2015). Celle-ci ayant donné de mauvais résultats, la mise en œuvre du Quiz a été suspendue le temps de réorienter totalement ce projet. Ce travail est actuellement mené par un groupe de travail réunissant la FO₂, la FAJ, une infirmière scolaire et une enseignante de gymnastique. Le projet est réorienté en direction des leçons de gymnastique (« RE-Action ! »). Il faut saluer le fait que les conséquences de l'évaluation aient été tirées et que le projet soit retravaillé en profondeur, et de manière intégrative avec les partenaires concernés. En revanche, la nouvelle mouture du projet aurait initialement dû être prête pour la rentrée 2016, mais a finalement été repoussée à la rentrée suivante. Cela montre la difficulté pour un canton de développer ses interventions propres. Une phase-pilote sera mise en œuvre dans quelques classes au début de l'année civile 2017, pour donner lieu aux dernières adaptations. Les effets du nouveau projet sur les participant-e-s ne pourront donc être évalués qu'au terme de l'année scolaire 2017-18. Il a été décidé que le projet bénéficiera finalement aux élèves plus âgés (11H au lieu de 9H), sans que l'on ne sache si ce choix est basé sur une évidence précise. Si l'évaluation du projet s'avère bonne, celui-ci pourra avoir une bonne portée grâce à l'excellent accès du projet aux classes du canton.

« Expérience non-fumeur » a concrétisé cinq objectifs d'output. La mise en œuvre de ce projet dans le canton a été entachée d'un scandale suscité par un article du journal *L'Impartial*.⁵¹ Celui-ci dénonçait le fait de récompenser des enfants de 12 ans pour le fait de ne pas fumer, et a failli mener le canton à rayer ce projet de sa palette d'interventions. La direction du PCPT s'est mobilisée pour sauver le projet. Le canton a finalement accepté sa continuation, à condition qu'elle soit désormais restreinte aux grandes classes. Pour cette même raison, la communication publique autour du projet a été réduite (communiqués de presse et newsletter). Certains des outputs non-réalisés sont liés à la reprise du projet par la FO₂ au milieu de l'édition 2013-14 (le projet était anciennement mené par la LPJ). Certains objectifs définis par la LPJ visaient des interventions dans les classes. Les nouvelles responsables de projet ont passé un questionnaire auprès des enseignant-e-s en 2014 pour sonder leurs besoins en la matière. D'après les résultats, le comité de pilotage du PCPT a estimé que la demande était insuffisante. De plus, la mauvaise évaluation du « Quiz Tabac » en 2015 a mené à une grande remise en question sur le mode d'intervention dans les classes. D'éventuelles interventions de classe dans le cadre de ce projet ont finalement été mises en suspens. Il a été décidé de refaire le point sur la capacité du canton à développer ses propres outils une fois connus les résultats du nouveau Quiz. Enfin, l'objectif de 40 classes inscrites n'a pas pu être atteint et a été revu à la baisse. Un nombre stable d'environ 25 classes par an a participé au concours, ce qui est un bon chiffre par rapport à la taille du canton.

- Le projet « Santé scolaire » vise à introduire une nouvelle facette de la prévention du tabagisme

⁵¹ *L'Impartial*, 16.05.2014, voir : <http://www.fondationo2.ch/cipret/Accueil/Medias/Medias.html>

dans le canton par la détection précoce via les infirmières scolaires.

- La version remaniée du « Quiz Tabac » proposera une intervention comportementale à tous les élèves d'une classe d'âge.
- Le projet « Expérience non-fumeur » permet de toucher environ 25 classes par années.

Une fois le Quiz introduit, le setting scolaire sera couvert par trois actions complémentaires. Les effets concrets de deux d'entre elles devront encore être évalués.

Espace public : ce setting était constitué d'une partie du projet « Contrôle du respect de la loi ». Les prestations de ce projet ne correspondent pas à tous les objectifs d'output initialement fixés.

Le cœur de ce projet consistait en l'établissement d'une coordination entre les acteurs concernés par les contrôles (SAA, Police cantonale, SEE, GastroJura). Les partenaires du SSA n'ont pas souhaité cette coordination. La seule prestation qui peut être enregistrée à ce niveau est la transmission par le SEE des résultats des contrôles techniques effectués durant les trois ans (quatre contrôles dans des fumeurs et établissements fumeurs, suivis de deux remises à niveau des ventilations). La Police cantonale n'a pas souhaité modifier sa manière de faire, et continue à n'intervenir que sur dénonciation. Elle relève cependant ne recevoir aucune dénonciation. Elle estime également que ce type de problématique est plutôt géré par les polices municipales. À la connaissance de nos interlocuteurs, aucun contrôle préventif n'est donc mené en rapport avec l'interdiction de fumer dans les lieux publics, notamment pour vérifier le respect de la loi dans les établissements enregistrés comme non-fumeurs.

- Aucun renforcement des contrôles du respect de la loi n'a pu être impulsé, et seuls quatre contrôles techniques ont été menés pendant le PCPT.

Les prestations qui ont pu être suscitées dans le cadre de ce projet sont loin de permettre la couverture du setting « espace public » relativement à la protection contre la fumée passive.

Marché : ce setting était également constitué d'une partie du projet « Contrôle du respect de la loi », dans son volet « protection de la jeunesse ».

Dans le cadre du projet, de l'information ainsi que certaines adaptations autour de l'introduction de la nouvelle législation (interdiction de vente aux mineurs au 1^{er} janvier 2013) ont été effectuées. Les automates à cigarettes du canton ont pu être annoncés au SSA et adaptés à la nouvelle réglementation cantonale. Un rappel de l'ordonnance a été effectué pour six d'entre eux. En 2014, tous les points de vente et établissements publics ont été informés de l'interdiction de vente aux mineurs (courrier et envoi de brochures et d'affichettes). Enfin, une demande a été adressée au canton en 2015 pour l'introduction d'achats-tests. Celle-ci a été refusée, et d'autres démarches dans ce sens n'ont pas été entreprises. Les acteurs cantonaux ne semblent pas pleinement convaincu-e-s de l'utilité d'une telle mesure (bases légales, absence de sanctions, adéquation de la mesure dans un petit canton).

- Les établissements publics et points de vente ont été informés de la nouvelle ordonnance, et les automates ont été adaptés.

- Les achats-tests pour contrôler le respect de l'interdiction de vente aux mineurs n'ont pas pu être introduits dans le canton.

Pour la protection de la jeunesse, le setting « espace public » a été couvert par des prestations d'information mais non par des contrôles.

4.3.3 Efficience des prestations

La partie qui suit se penche brièvement sur l'efficience des prestations (outputs) du programme, puis des projets.

Niveau du programme

En comparaison intercantonale, la part du budget « Pilotage du programme » par rapport au budget total du PCPT se situe clairement dans la moyenne supérieure. Toutefois, ce budget comprenait les prestations du CIPRET pour le canton du Jura (création et fonctionnement du centre d'information, travail de communication publique). Ces prestations étaient bonnes (organisation d'événements, création du site internet, animation du CIPRET en tant que guichet-unique, bonne couverture médiatique). Par ailleurs, les prestations de pilotage du Programme à proprement parler ont également fait leurs preuves. Un savoir-faire a pu être accumulé pour la première fois au sein de la FO₂/CIPRET, grâce à un bon travail de prospection auprès des autres cantons. Ce travail représente des ressources bien investies pour le futur de la prévention du tabagisme dans le canton. Le pilotage stratégique du PCPT a été mené de manière soutenue (3-4 réunions par an), de sorte à pouvoir installer la FO₂/CIPRET comme interlocuteur central en la matière. De même, des réseaux ont été instaurés et entretenus avec différents partenaires clés. Enfin, les responsables du Programme sont intervenues activement pour soutenir des projets à plusieurs reprises, sur des éléments essentiels à leur mise en œuvre. Le budget « Pilotage » aurait pu justifier des prestations plus actives en termes de contournement de certains blocages rencontrés lors de la mise en œuvre de certains projets.

Niveau des projets

Nous abordons ici la question de l'efficience des outputs fournis dans le cadre des projets de type I et de type III.⁵² Dans l'ensemble, l'efficience concernant les prestations des huit (avant-)projets de prévention du tabagisme peut être considérée comme moyenne. Nous ne connaissons pas le degré d'utilisation effective des ressources des projets de type I (projets cantonaux). Toutefois, l'avant-projet de « Sensibilisation à la fumée passive » avait été initialement budgété à CHF 91'003 dans la *Demande de financement*. Or les réalisations concrètes de ce projet sont la mise à disposition d'affiche et de cartons de table, ce qui ne s'élève pas à un tel montant budgétaire. Par ailleurs, du travail de prospection a été mené pour cet avant-projet (projets des autres cantons, prise de contact avec des partenaires cantonaux de la petite enfance). Toutefois, ce travail a été effectué par le CIPRET et relève donc du budget « Pilotage ». Similairement, le projet « Contrôle du respect de la loi », initialement budgété à CHF 75'084, visait à mettre en place une réelle coordination entre les acteurs concernés par la loi. Au final, cette coordination s'en est tenue à la transmission par le SAMT du résultat de ses contrôles auprès du SSA (soit l'enregistrement de quatre chiffres pour toute la durée du PCPT). Malgré les autres prestations de ce projet (information aux points de vente et établissements publics, adaptation des automates), on peut se demander si une coordination réduite à de si

⁵² Nous n'incluons pas les projets de type II dans l'analyse d'efficience. En effet, les budgets des projets de type II indiqués dans le présent rapport sont peu représentatifs des coûts totaux de ces projets, puisqu'ils ne concernent que la contribution cantonale et n'incluent pas la contribution nationale (donnée non disponible). Les données en la matière sont donc incomplètes et ne permettent pas de se prononcer sur l'efficience de ces projets.

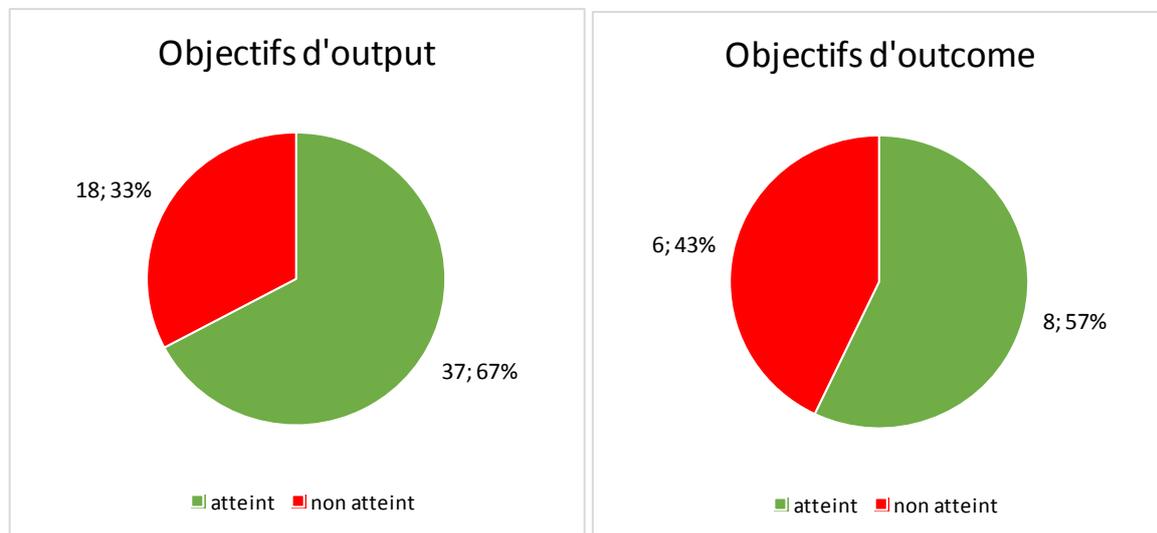
petites proportions justifie ce budget. Enfin le Quiz représente le budget le plus élevé (hormis le budget du « Pilotage » du PCPT), avec un montant de CHF 179'353. En raison de sa mise en suspens de deux ans (travail de réorientation), il n'est pas encore parvenu à déployer des effets sur le groupe-cible. Son efficacité pourra être évaluée dans le futur à l'aune de ses premiers résultats, qui montreront si les deux ans d'investissements en valaient la peine.

4.4 Outcomes et impacts

Dans ce sous-chapitre, les objectifs d'outcome (effets des projets sur les groupes-cibles) sont évalués selon les critères d'adéquation et d'efficacité. Chaque projet du PCPT définissait un ou des objectifs d'outcome visant à être atteint(s) après trois ans de mise en œuvre du programme (2014-2016), et dont la réalisation est évaluée ici. En revanche, au vu de la courte durée d'observation sur laquelle se base cette évaluation (3 ans), seules des conclusions très limitées peuvent être tirées au niveau des impacts (prévalence).

Sur les 14 objectifs d'outcome initialement planifiés pour l'ensemble du PCPT, 8 ont été réalisés (57%), ce qui représente une proportion moyennement satisfaisante. Trois projets ont réalisé la totalité ou la majorité de leurs objectifs d'outcome, deux en ont réalisé la moitié, et deux n'en ont accompli aucun. Les nombres totaux d'outputs et d'outcomes réalisés sont comparés dans le graphique G 4.8 (total des sept projets du PCPT). Celui-ci montre que la concordance est relativement bonne entre les prestations et les effets des projets. Les outputs représentaient ainsi dans l'ensemble de bons indicateurs du succès ou de l'échec ultérieur des projets en termes d'outcome. Cela faisait ainsi d'eux des outils utiles pour le monitoring et le pilotage des projets.

G 4.8: Comparaison de la réalisation des objectifs d'output et d'outcome



Remarque : Chiffres absolus : nombre d'objectifs; pourcentages : part d'objectifs atteints/non atteints.

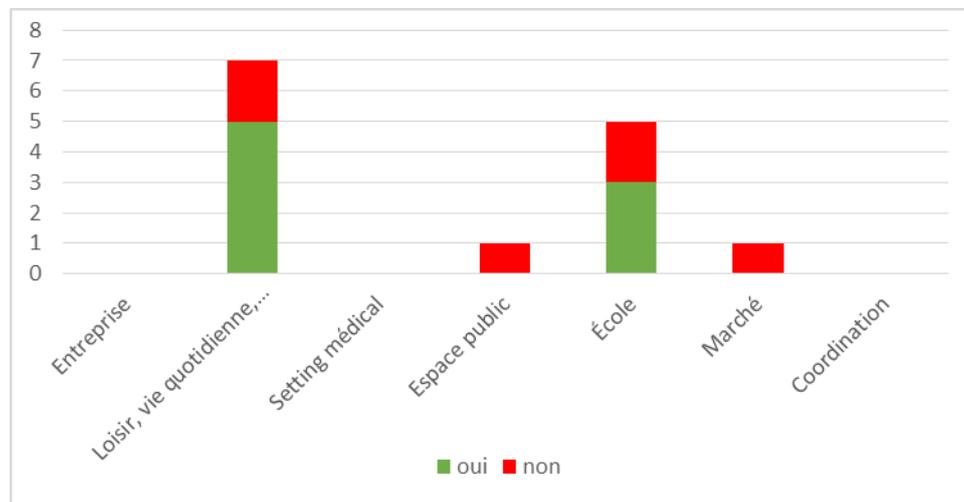
4.4.1 Adéquation

La section qui suit analyse la réalisation des objectifs d'outcome des projets, d'abord en fonction des settings, puis par domaine d'action, groupe-cible et type de projet. Cela permettra d'avoir une idée des effets des projets sous différentes perspectives.

Settings

Le graphique G 4.9 montre le taux de réalisation des objectifs d'outcome des projets regroupés par setting.

G 4.9: Réalisation des objectifs d'outcome par setting



Comme le montre le graphique ci-dessus, le meilleur succès des projets du PCPT jurassien en termes d'outcome se compte dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » (5 sur 7), suivi du setting « école » (3 sur 5). Les objectifs d'outcome n'ont pas été réalisés dans les settings « espace public » et « marché ».

Loisirs, vie quotidienne, sport : les trois projets composant ce setting, « Cool and clean », « Concours Arrêter de fumer » et « Promotion Ligne stop-tabac », peuvent être considérés comme ayant atteint leurs objectifs d'outcome.

En tant que projet récemment introduit dans le canton (mandat national reçu en 2011), « Cool and clean » s'était fixé trois objectifs d'outcome visant à renforcer son implantation locale. Il souhaite premièrement augmenter de 25 le nombre d'équipes ayant adhéré à C&C. Entre 2012 et 2016, 99 équipes jurassiennes ont intégré le projet (valeur de base : 53 équipes inscrites en 2012). Le deuxième objectif tendait à ce que 80% des jeunes respectent leurs engagements. Cet objectif a été considéré comme réussi de manière qualitative, sans qu'il n'y ait pour autant moyen de le prouver avec exactitude. Toutefois, la bonne notoriété du projet dans le Jura et l'utilisation effective du matériel C&C par les moniteurs (sondage mené par la direction régionale du projet), le cadre plus contraignant des camps de l'Office des sports (partenariat avec C&C dans le Jura), ainsi que les observations personnelles du responsable du projet laissent supposer la réalisation de l'objectif. Le projet visait troisièmement à ce que 10 % des clubs sportifs du Jura participent au projet. Le responsable ne peut pas se prononcer sur cette question car il ignore le nombre total de clubs dans le canton. Cet objectif a été catégorisé comme non-atteint. Au final, le projet a permis de mettre en contact les jeunes sportifs/ves, mais aussi leur entourage, avec les règles C&C. Les effets concrets de l'inscription des équipes au sein du projet restent difficiles à mesurer (respect effectif des engagements). L'implantation de C&C dans les manifestations cantonales, ainsi que la prévention structurelle (interdictions de fumer autour des terrains) pourra constituer un défi d'avenir pour le projet.

Le « Concours Arrêter de fumer » visait à maintenir un nombre constant de participant-e-s jurassien-ne-s. Ce premier objectif n'a pas pu être atteint en raison de l'interruption du projet par sa direction nationale en 2015. Le deuxième outcome visait à ce que 30% des participant-e-s restent non-fumeurs/euses après 6 mois.

Il a été considéré comme atteint en raison d'une évaluation nationale de 2012, qui fait état d'un taux de réussite de 32% à 6 mois.⁵³ On considère donc qu'un taux similaire s'applique aux 70 participant-e-s jurassien-ne-s au Concours. Les outcomes définis pour le projet « Promotion Ligne stop-tabac » visaient à ce que ses usagers/ères aient de meilleures connaissances en matière de tabagisme, et qu'ils/elles suivent les démarches indiquées par les conseillères. Il s'agit d'objectifs de type nationaux, puisque l'on ignore le canton d'origine des personnes recourant aux services de la Ligne. Ces objectifs ont été considérés comme atteints, en raison d'une étude nationale montrant qu'environ 30% des personnes ayant utilisé la Ligne en 2010-11 étaient non-fumeuses après 12 mois, ce qui est un très bon taux.⁵⁴ Toutefois, l'étude date d'il y a six ans, et le lien avec les efforts déployés pour faire connaître la Ligne dans le canton du Jura est manquant. Pour juger de l'efficacité réelle du projet du PCPT jurassien, il aurait été nécessaire de connaître le nombre de jurassien-ne-s ayant pu être incité-e-s à utiliser la Ligne.

- 99 équipes ont adhéré à « Cool and clean » durant le PCPT, et les camps ont permis d'ancrer les engagements C&C à large échelle. Les manifestations sportives et l'interdiction de fumer autour des terrains pourront constituer des axes d'avenir.
- En raison l'efficacité de ces projets (taux d'arrêt), des efforts soutenus pour faire connaître le « Concours » et la « Ligne » devront continuer dans le Jura, qui ne dispose pas de consultation officielle d'aide à l'arrêt.

Bien qu'il soit parfois difficile de mesurer leur portée exacte (application effective des engagements, utilisation par les jurassien-ne-s), le bilan des trois projets du setting « loisirs, vie quotidienne, sport » est bon : ils ont permis une présence de la norme anti-tabac dans le domaine du sport, et ont informé les fumeurs/euses de différents types d'aide à l'arrêt efficaces.

École : les trois projets de ce setting, « Santé scolaire », « Quiz Tabac » et « Expérience non-fumeur » ont des résultats passablement contrastés en termes d'objectifs d'outcome.

Les deux outcomes d'« Expérience non-fumeur » peuvent être considérés comme atteints. D'une part, étant donné le nombre extrêmement stable de classes participant au projet dans le canton, on peut considérer que 80% des classes sont satisfaites du concours et motivées à continuer à y participer. D'autre part, le Jura avait retenu le même objectif d'outcome que d'autres cantons, à savoir que 80% des participant-e-s connaissent les risques du tabagisme et découvrent les mécanismes de la dépendance. Étant donné que la direction nationale du projet n'a pas livré les données sous cette forme, on peut se référer à une évaluation menée en 2010-11 sur un groupe d'élèves bernois-e-s. Cette étude montre que les élèves bénéficiant du projet font preuve de meilleures connaissances en matière d'addictions que les élèves n'en bénéficiant pas.⁵⁵ Étant donné la date récente de l'étude menée à Berne, ainsi que le fait que ce projet de type II est basé sur la même procédure dans tous les cantons, ces résultats peuvent être extrapolés ici. Toutefois, la hauteur de l'objectif (80%) ne peut pas être exactement confirmée par l'étude bernoise, qui parle uniquement d'une différence statistiquement significative entre les élèves bénéficiant de l'intervention et les autres.

Le « Quiz Tabac » visait différents outcomes en termes d'attitude et de connaissances des écoliers/ères bénéficiant de l'intervention (les participant-e-s ne commencent pas à fumer, ils/elles décident d'arrêter et

⁵³ Broccard, N., El Fehri, V. (2013). « Concours pour arrêter de fumer: haut taux d'abstinence », *Bulletin des médecins suisses*, 94 :16.

⁵⁴ <http://www.at-suisse.ch/fr/a-propos-de-nous.html>

⁵⁵ Cf. analyse de projet en annexe A2, *infra*.

arrêtent, ils connaissent les risques). Les outcomes visés par la première version du Quiz n'ont pas pu être atteints pour l'année 2014, ainsi que le montre l'évaluation de 2015 (en particulier son objectif d'empêcher l'entrée en consommation). Le Quiz est en train d'être retravaillé depuis deux ans, et il sera introduit dans les classes du canton pour l'année scolaire 2017-18. Il pourra donc être évalué au terme de celle-ci. Dans l'intervalle, le projet a été catégorisé comme non-atteint, car aucun effet n'a encore pu être concrètement déployé sur le groupe-cible. Si le Quiz s'avère efficace, sa portée sera forte étant donné qu'il couvrira 100% des classes. Le premier outcome du projet « Santé scolaire » a été atteint, puisque 100% des infirmières scolaires ont suivi la formation. Il s'agit en réalité d'un objectif d'output, puisqu'il ne porte pas sur les effets au sein des groupes-cibles. Le deuxième outcome est crucial puisqu'il concerne l'utilisation effective des nouveaux outils en matière de détection précoce du tabagisme par les infirmières auprès des élèves. Il est catégorisé comme non-atteint car les premiers chiffres ne seront disponibles qu'au terme de l'année scolaire en cours, mais les élèves bénéficient de cette intervention depuis la rentrée 2016.

- Le projet « Expérience non-fumeur » permet de toucher efficacement 25 classes par an.
- Les effets du Quiz et de la « Prévention via la santé scolaire » sur leurs groupes-cibles ne sont pas encore connus.

Le setting « école » est actuellement couvert par le concours ainsi que l'action des infirmières scolaires, désormais outillées pour la détection précoce en matière de tabagisme depuis l'année scolaire en cours. Le Quiz devrait permettre de compléter ce dispositif, mais le point devra être fait sur l'efficacité des interventions dans ce setting.

Espace public : l'objectif d'outcome relatif aux établissements publics du projet « Contrôle du respect de la loi » n'a pas pu être réalisé comme prévu.

Le Programme visait à ce que « 90% des contrôles effectués dans les établissements publics, révèlent un bon respect de la loi sur le tabagisme passif ». Cet objectif ne peut pas être considéré comme atteint. Les quatre contrôles techniques effectués dans le cadre du PCPT montrent des nécessités de remise à niveau ou d'ajustement de la ventilation dans 50% des cas. En outre, le fait que la Police ne reçoive aucune dénonciation ne signifie aucunement que la loi est respectée. La problématique du non-respect de la loi a été soulevée par plusieurs de nos interlocuteurs dans les espaces suivants : bars, partie « bar » dans des établissements mixtes comprenant un bar et une salle de restauration, manifestations ponctuelles fermées, et restaurants fumeurs ou fumeurs dans lesquels la ventilation est éteinte en hiver en raison de la température. De plus, une problématique de distorsion de la concurrence a été soulevée : les établissements désireux de respecter la loi sont désavantagés par rapport à ceux tolérant la fumée au sein de leurs établissements, ces derniers rencontrant un plus grand succès auprès de la clientèle. Ainsi, notre enquête ne corrobore pas l'opinion exprimée dans l'auto-évaluation, selon laquelle la loi est bien respectée et mise en œuvre dans le canton.⁵⁶

- Le projet « Contrôle du respect de la loi » n'a permis aucune amélioration par rapport à la situation antérieure. D'après l'estimation de la moitié des interlocuteurs interviewés, les entorses à la loi sont régulières dans les établissements publics du canton.

L'espace public jurassien ne jouit d'aucune garantie de protection contre la fumée passive dans l'espace

⁵⁶ Formulaire d'auto-évaluation du SSA, 3^{ème} année, p. 8.

public par des contrôles préventifs. Sa législation est la plus permissive de Suisse romande.

Marché : l'objectif d'outcome relatif à la vente aux mineurs du projet « Contrôle du respect de la loi » n'a pas pu être réalisé comme prévu.

Le Programme visait à ce que 100% des points de vente contrôlés respectent l'interdiction de vente aux mineurs d'ici à 2016. La demande effectuée au canton pour introduire des achats-tests ayant été refusée, cet objectif d'outcome n'est plus entré en ligne de compte dans la suite des activités du PCPT. Ainsi, on ignore si les actions d'information aux établissements publics ainsi qu'aux points de vente menées dans le cadre de ce projet (cf. *supra*, partie outputs) ont porté leurs fruits ou non.

- Le projet de mener des achats-tests dans le canton a été totalement abandonné suite à la réponse négative du canton sur ce point.

Les mineurs jurassien-ne.s ne bénéficient d'aucune garantie de protection de la jeunesse via des contrôles. Le respect effectif des dispositions d'interdiction de vente aux mineurs, votées par le Parlement jurassien, n'est pas contrôlé.

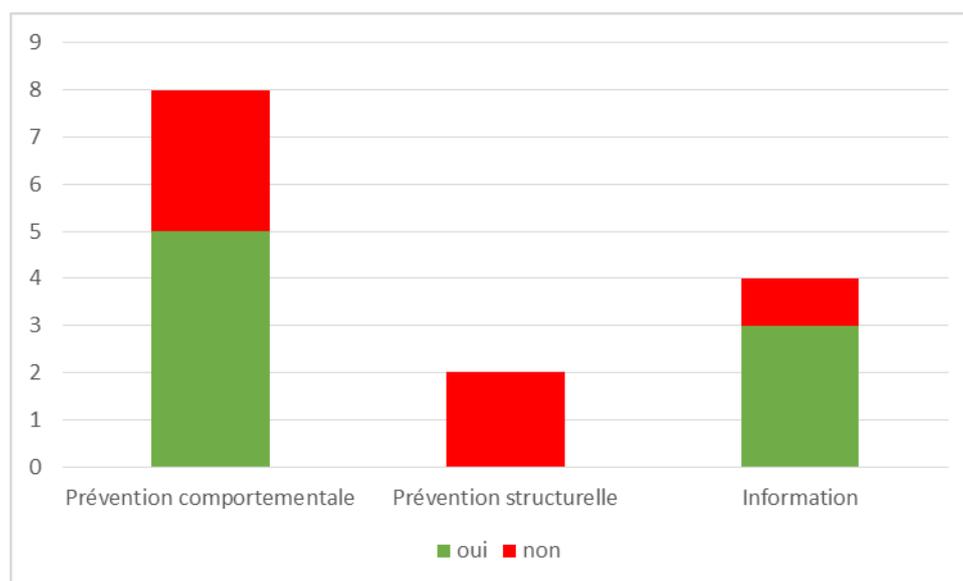
Domaines d'action

Le graphique G 4.10 montre que le premier programme jurassien de prévention du tabagisme a réalisé huit des 14 objectifs d'outcome qu'il s'était fixé. Le domaine d'action qui présente le meilleur taux de succès pour le PCPT jurassien est l'information, suivie de la prévention comportementale.⁵⁷

- Cinq des huit objectif d'outcome du domaine « prévention comportementale » (4 projets) ont été atteints. Les outcomes atteints concernent « Cool and clean » et « Expérience non-fumeur », qui ont également été jugés efficaces, ainsi que la réussite de la formation chez les infirmières scolaires. Les outcomes non atteints en matière de prévention comportementale concernent des informations non-disponibles (proportion exact de clubs participant à C&C dans le canton, efficacité future du Quiz, utilisation effective des outils de détection par les infirmières scolaires).
- Les deux objectifs d'outcome du domaine d'action « prévention structurelle ». Ces outcomes concernent le même projet, qui a été catégorisé comme insuffisant en raison de l'absence quasi-totale de réalisations en matière de protection de la jeunesse et de protection contre la fumée passive dans le cadre de ce projet.
- Enfin trois des quatre objectifs d'outcome du domaine d'action « information » (2 projets) ont été atteints. Un de ces projets a été catégorisé comme bon et l'autre comme moyen (en raison d'une interruption indépendante de la volonté des responsables du PCPT jurassien). Les prestations cantonales d'information ont en outre été avantageusement complétées par la communication grand public lancée par le CIPRET. L'information représente ainsi un point fort du Programme.

⁵⁷ La réalisation des outcomes représentée dans les graphiques ci-dessous se réfère aux objectifs tels qu'ils ont été définis par les responsables de projet. Pour rappel, la catégorisation globale des projets effectuée par l'équipe d'évaluation se trouve au graphique T 4.3.

G 4.10: Réalisation des objectifs d'outcome par domaine d'action



Groupes-cibles

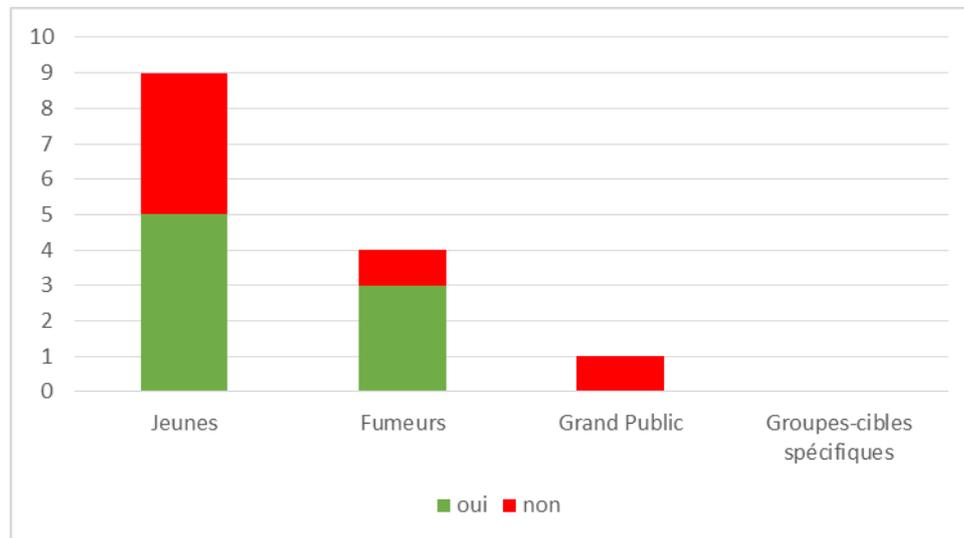
Le graphique G 4.11 catégorise la réalisation des objectifs d'outcome en fonction des différents groupes-cibles auxquels le programme jurassien s'adressait. Ceux-ci sont au nombre de trois : jeunes, fumeurs/euses et grand public.

- Les projets à destination du groupe-cible prioritaire du PCPT, les jeunes, ont pour l'instant réalisé cinq outcomes sur les neuf visés. Le sport et l'école ont constitué des domaines où ces projets ont pu faire leurs preuves. Il faut espérer que ce taux de réalisation moyen pourra être augmenté avec les projets « Santé scolaire » et « Quiz Tabac » s'ils parviennent à faire leurs preuves. Les jeunes sont principalement touchés par de la prévention comportementale et de l'information (consultations, camps, jeux, interventions en classe). Leur protection par des mesures de prévention structurelle n'a pas pu être activée (achats-tests).
- Les deux projets à destination des fumeurs/euses ont atteint les trois quarts de leurs outcomes (trois sur quatre). Les projets à destination de ce groupe-cible montrent ainsi le meilleur taux de réalisation. Toutefois, les mesures proposées aux fumeurs/euses dans le canton dans le cadre du PCPT consistent uniquement en de l'information, sans mesure de prévention comportementale. Une attention a toutefois été portée à la diversification des types d'information possibles (Concours, Ligne, Facebook).
- Non seulement l'unique outcome du projet relatif au grand public (contrôle respect de l'interdiction de fumer dans les établissements publics) n'a pas pu être atteint, mais aucune amélioration quant au niveau des contrôles n'a pu être effectuée. Le grand public n'a ainsi bénéficié d'aucune mesure de protection de la santé (hormis les quatre contrôles techniques effectués). Il a revanche pu profiter de l'information sur le tabagisme dispensée pour la première fois par le CIPRET Jura. Celle-ci a été diffusée à diverses occasions (lancement et clôture de projets, inauguration du CIPRET, conférence publique) et par des biais très variés (radio, TV, presse, flyers, Facebook, newsletter, site internet), maximisant ainsi les chances de pouvoir toucher le grand public.

Dans l'ensemble, les jeunes ont pu être atteints de manière efficace par certaines activités menées dans le cadre du PCPT, mais un grand potentiel de progression existe encore à leur égard (projets en cours de développement ou d'évaluation, prévention structurelle). Les fumeurs/euses sont touchés uniquement par de l'information, mais ces projets ont atteint leurs objectifs. Le fait que le grand public n'ait pas pu, comme

prévu par le canton, être assuré du respect de la loi faite pour le protéger des effets néfastes de la fumée passive reste un point faible majeur du Programme. Enfin, le PCPT jurassien ne visait aucun groupe-cible spécifique. La couverture géographique des groupes-cibles par les projets réussis du PCPT était bonne.

G 4.11 : Réalisation des objectifs d’outcome par groupe-cible



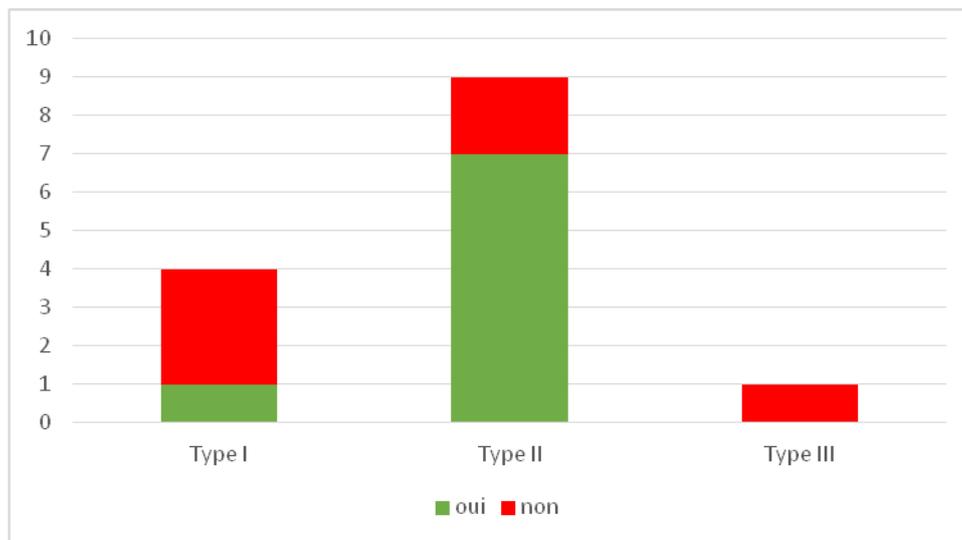
Types de projets

Le graphique G 4.12 présente la réalisation des objectifs d’outcome en fonction des types de projets compris dans le programme jurassien de prévention du tabagisme (projets de type I, II et III).

- Seul un des quatre outcomes définis pour les deux projets de type I (projets cantonaux) a pu être atteint. Ces projets visaient à implanter la prévention du tabagisme de manière transversale et durable dans les activités de routine d’autres acteurs cantonaux (consultations des infirmières scolaires, contrôles de la police et du SAMT). Le processus a pu être enclenché pour les infirmières, mais aucune amélioration n’a été atteinte avec les acteurs du contrôle. L’intégration durable de la prévention à d’autres secteurs d’activité cantonaux via les projets de type I est donc en cours uniquement pour la santé scolaire.
- Les quatre projets de type II (projets nationaux) ont fait preuve d’un bon taux de réussite, avec sept objectifs atteints sur neuf (jeunes et fumeurs/euses). Les projets nationaux ont donc particulièrement bénéficié au canton, en permettant la mise en œuvre d’activités livrées clé en main. Au vu de leurs bons résultats, un élargissement de leur base de recrutement pourrait être encore visé pour un bénéfice cantonal accru (« Cool and clean », « Concours Arrêter de fumer »).
- Le projet de type III (projets de type expérimentaux) n’a pas atteint l’objectif qu’il s’était fixé. Après les mauvais résultats de son évaluation durant la première année du PCPT, le Quiz est en cours de redéfinition, ce qui est une bonne chose. Le processus de développement de projets expérimentaux par le canton pour faire face à ses besoins spécifiques est toutefois long, et ses résultats encore inconnus.

Dans l’ensemble, les projets propres au canton (projets de type I et III) n’ont pas (encore) été couronnés de succès. À l’inverse, les projets de type II ont constitué de bonnes ressources pour le canton.

G 4.12: Réalisation des objectifs d'outcome par type de projet



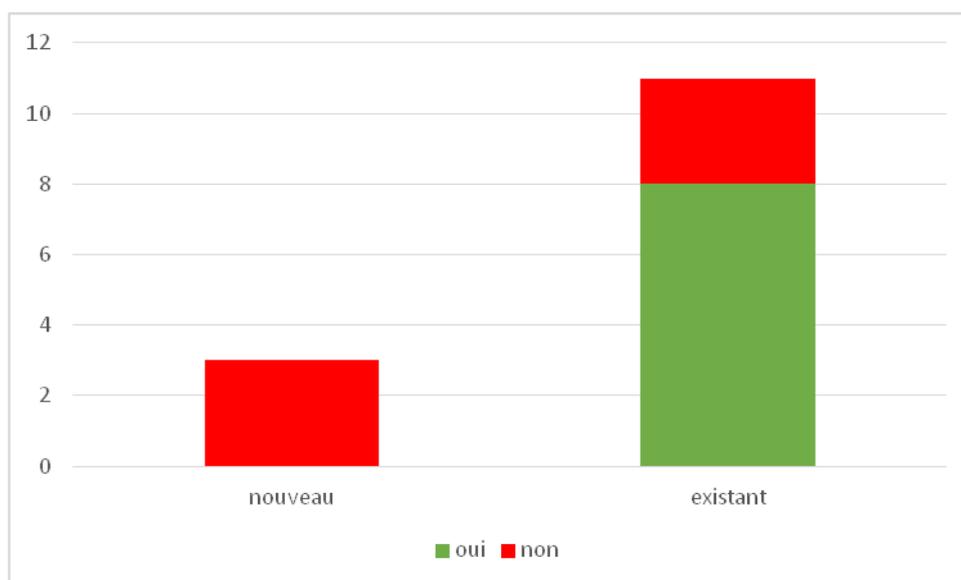
Projets nouveaux et existants

Une dernière catégorisation présente la réalisation des objectifs d'outcome en fonction de la nouveauté des projets (graphique G 4.13).

- Le programme cantonal jurassien compte une grande majorité de projets déjà existants auparavant dans le canton (5 sur 7), qui ont permis de réaliser huit objectifs sur les onze prévus. Au total, trois des projets existants ont été catégorisés comme des « succès », et deux comme des « succès partiels ».
- En l'état, les réalisations des deux nouveaux projets du PCPT sont insuffisantes : les trois outcomes de ces projets ne sont pas atteints, et les deux projets ont été catégorisés comme des « succès limités ». Cette catégorisation est susceptible de changer à l'avenir pour le Quiz (qui n'a déployé aucun effet pour l'instant mais sera mis en œuvre dans sa nouvelle version à partir de l'année prochaine). En revanche, le mauvais résultat du projet « Contrôle du respect de la loi » pour le présent PCPT est définitif.

La partition des projets en fonction de leur statut « nouveau/existant » est très claire. Les nouveaux projets du PCPT jurassien n'ont pas réussi à faire leurs preuves. Les résultats du « Quiz Tabac » permettront au canton de faire le point sur sa capacité à développer un projet propre. À noter que l'avant-projet du PCPT (« Sensibilisation à la fumée passive », non compris dans le décompte) était également nouveau et compte quelques réalisations à son actif (production de matériel pour les manifestations ponctuelles, travail de prospection). Il semblerait qu'une certaine expérience en la matière doive encore être accumulée afin de parvenir à greffer de nouvelles activités à celles qui préexistent.

G 4.13: Réalisation des objectifs d'outcome en fonction du statut du projet

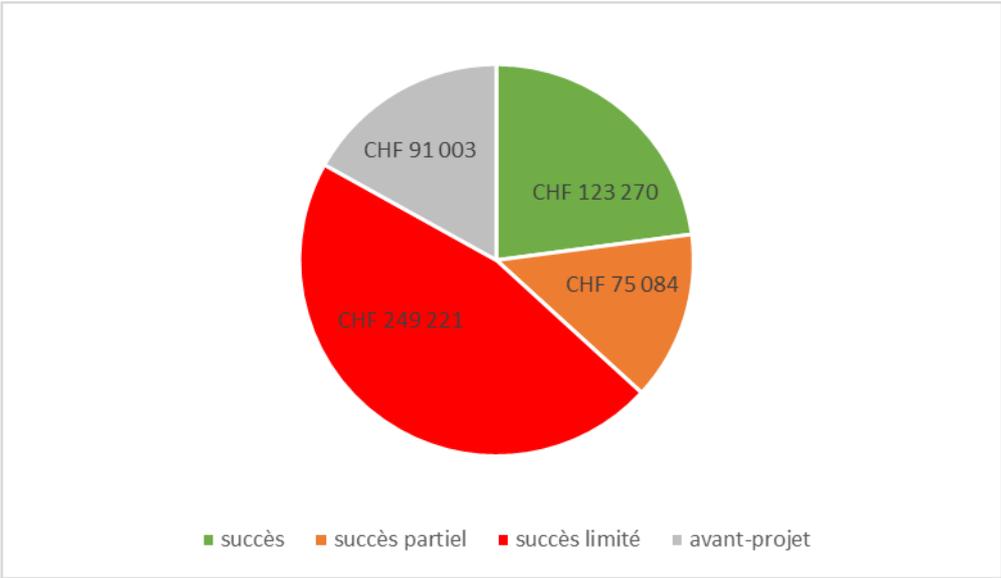


4.4.2 Efficience des outcomes

La section qui suit se penche sur l'efficience des projets en regard de leurs outcomes. Les chiffres présentés ci-dessous sont néanmoins à considérer avec la plus grande prudence et à titre purement illustratif : ils se basent sur les budgets déclarés, mais il est de fait difficile de mesurer avec une précision absolue le niveau effectif des ressources financières et humaines engagées pour chacun des projets. De plus, la mise en œuvre des projets n'est pas terminée et durera encore un an. En outre, les budgets des projets de type II ne comprennent ici que la contribution cantonale et n'incluent pas la contribution nationale. Il faut encore relever que les budgets de trois projets, dont deux réussis, ne sont pas connus (« Promotion Ligne stop-tabac », « Concours Arrêter de fumer », « Expérience non-fumeur »), ce qui contribue à une distorsion du graphique. Enfin, deux projets ont été catégorisés comme moyens et insuffisants car aucun effet n'avait encore pu être attesté sur les groupes-cibles. Les effets de ces projets mis en œuvre avec du retard seront mesurés l'année prochaine, et la catégorisation actuelle ne préjuge en rien de leurs résultats futurs.

Avec toutes ces réserves, le graphique G. 4.14 présente donc la répartition budgétaire du PCPT jurassien en fonction du succès des projets (catégorisation de l'équipe d'évaluation, cf. T 4.3). On ne connaît le budget que d'un seul des trois projets catégorisés comme bons (« Cool and clean », CHF 123'270), ainsi que d'un seul des deux projets catégorisés comme moyens (« Santé scolaire », CHF 75'084). On connaît le budget des deux projets insuffisants (« Quiz Tabac » et « Contrôle du respect de la loi »), qui totalisent CHF 249'221. À noter que le « Quiz » représente le deuxième plus grand budget (CHF 179'353) après le projet « Pilotage ». Il n'a pas encore pu déployer d'effet sur les écoliers/ères, mais pourra potentiellement en avoir à l'avenir, ces deux dernières années ayant été dédiées à la redéfinition de ce projet. Quoi qu'il en soit, en l'état actuel des connaissances (budgets connus et effets actuels des projets), le PCPT jurassien est peu efficace. Des sept projets mis en œuvre, 56% des ressources sont allées dans deux projets qui n'ont pas (encore) fait leurs preuves. Les projets « Pilotage » et « Évaluation » ne sont pas inclus dans le graphique ci-dessous. Rappelons que le bilan du projet « Pilotage » (CHF 349'863) est satisfaisant, et qu'il comprend des activités qui relèvent habituellement de projets de type I (création et activités du CIPRET). Son inclusion ci-dessous modifierait l'équilibre du graphique.

G 4.14: Succès des projets en fonction des ressources investies



5 Analyse causale et hypothèses

Le chapitre suivant revient sur les hypothèses présentées au chapitre 3, et présente les éléments empiriques qui permettent de les explorer.

5.1 Concept du programme

La première hypothèse était relative au concept du Programme :

H1.1 : Une évidence empirique solide augmente l'efficacité du Programme cantonal.

La définition des orientations globales du Programme jurassien de prévention du tabagisme était basée sur les données épidémiologiques (objectifs d'impact et groupes-cibles prioritaires). D'autre part, le Programme comprend quatre projets de type II, qui sont régulièrement évalués sur une base nationale. Le fait d'évaluer le « Quiz Addictions » a permis d'entreprendre une réorientation en profondeur de ce projet, qui ne générerait pas les effets escomptés sur les groupes-cibles. L'évidence sur laquelle les deux projets créés par le canton (« Quiz Tabac » et « Prévention via la santé scolaire ») sont basés n'est pas présentée en détail (concept du Programme ou auto-évaluations).

- Les orientations générales et les groupes-cibles du PCPT ont été définis sur la base de l'évidence épidémiologique disponible.
- L'évidence sur laquelle repose les deux projets développés par le canton pourra être testé lors de leur évaluation.

Le recul suffisant manque encore pour pouvoir juger des impacts sur la population jurassienne en termes de prévalence. Toutefois, la focalisation du concept du PCPT sur les groupes-cibles et les thématiques qui présentent les plus grands besoins en matière de prévention (jeunes, fumée passive), renforce son modèle d'efficacité.

H1.2: Une définition précise des objectifs augmente l'efficacité du Programme cantonal.

Les objectifs d'output des projets ainsi que les « démarches pour atteindre les objectifs » étaient définis de manière précise et détaillée dans le concept du Programme. Dans l'ensemble, les objectifs d'outcome étaient définis de manière satisfaisante, hormis un problème de mesurabilité pour certains d'entre eux. Les modèles d'efficacité des projets et PCPT étaient bons, et l'agencement des projets choisis permettait de poursuivre les objectifs d'impact ainsi que les objectifs du Programme national tabac (PNT). C'est davantage dans la mise en œuvre que le modèle d'efficacité a été altéré. En particulier, l'échec du renforcement de la prévention structurelle a amoindri l'efficacité de l'un des axes phares du PCPT, malgré la définition précise des objectifs de ce projet.

- Dans l'ensemble, les objectifs étaient précis, et la chaîne de causalité allant des outputs aux objectifs PNT, en passant par les outcomes et les impacts, était cohérente.
- C'est dans la mise en œuvre du Programme que cette chaîne a parfois été brisée (prévention structurelle).

La définition précise des objectifs n'a pas empêché d'importantes altérations de l'efficacité globale du Programme en raison des problèmes de mise en œuvre sur l'un de ses axes clés. L'hypothèse n'est ainsi pas pleinement confirmée.

H1.3: Une bonne cohérence interne du Programme cantonal augmente son efficacité.

La cohérence interne du Programme était bonne dans le concept (complémentarité des mesures à destination de chacun des groupes cibles prioritaires). Les jeunes (objectif d'impact 1) ont pu être touchés de manière efficace à l'école ainsi que dans le setting du sport. Il faudra attendre les résultats des évaluations à venir pour connaître l'efficacité de deux importants projets du setting « école » (« Quiz Tabac » et détection précoce par les infirmières scolaires). Les jeunes ont été principalement touchés par de la prévention comportementale (engagements « Cool and clean », activités ludiques, concours, incitation à ne pas commencer). Les règles structurelles à leur égard (interdiction de vente aux mineurs) ont pu être rappelées aux partenaires, mais leur respect n'a pas pu être contrôlé. Les fumeurs/euses (objectif d'impact 2) ont été touchés par de l'information, dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport ». La protection contre la fumée passive (objectif d'impact 3) a été poursuivie dans l'espace public par de l'information (manifestations ponctuelles), alors que les objectifs en termes de prévention structurelle n'ont pas pu être atteints. La bonne cohérence interne du concept du PCPT a donc été affectée, ou retardée, par certains obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre.

- Les groupes-cibles « jeunes » et « fumeurs/euses » ont été atteints par le Programme.
- Des trois domaines d'action, l'information et la prévention comportementale ont pu être mis en œuvre.

La cohérence interne du Programme a pâti des lacunes en matière de prévention structurelle, qui aurait pu bénéficier tant aux jeunes, aux fumeurs/euses qu'au grand public (renforcement de la norme non-fumeur). L'hypothèse peut être confirmée à ce stade.

H1.4: Une bonne articulation du Programme cantonal avec les autres interventions politiques touchant les mêmes groupes-cibles augmente son efficacité.

L'articulation des actions du PCPT avec d'autres domaines d'action publique a été renforcée à plusieurs reprises. Ça a été le cas dans le domaine du sport, où la bonne liaison entre le projet C&C et l'Office des sports a permis d'amplifier la résonance du projet et la cohérence de l'action publique sur cet axe (par ex. camps de sports, intégration de la question des addictions dans le domaine du sport). De même, la collaboration établie avec succès avec le Service de l'enseignement permet de garantir un accès par le haut à 100% des classes du canton (par ex. « Quiz Addictions » mis en œuvre dans toutes les classes du canton la première année du Programme) révèle une bonne articulation externe du PCPT avec un secteur clé pour sa réussite. Lorsque les secteurs visés n'ont pas pu être articulés au programme, son efficacité en a souffert (intégration du contrôle du respect de la loi en matière de tabac dans les missions routinières de la police).

- La bonne articulation externe du Programme avec certains secteurs (sport, écoles) a permis de renforcer la portée des projets (nombre de jeunes touchés) et la cohérence de l'action publique.
- Lorsque ça n'a pas pu être le cas (contrôles du respect de la loi), l'efficacité du PCPT en a été affectée.

L'importance cruciale de la cohérence externe du PCPT avec les domaines d'action publique associés pour l'efficacité globale du Programme est confirmée.

5.2 Organisation

La partie suivante discute les hypothèses relatives à l'organisation du programme, qui étaient les suivantes :

H2.1: L'adéquation de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.

La mise en place d'une solide structure de mise en œuvre du PCPT a pu être assurée. Le bon travail de réseau mené par la direction du Programme a permis l'ancrage de celui-ci dans le canton. Le renforcement de la cohérence des activités de prévention du tabagisme est considérable par rapport à la situation antérieure, où les activités étaient menées de manière plus isolée. La coordination est désormais menée par un guichet-unique devenu l'interlocuteur de tous les partenaires en la matière. Le rassemblement des acteurs autour de la FO₂ permet de définir une stratégie cohérente et intégrative (SSA, LPJ, responsables de projets et partenaires de mise en œuvre). Une réorganisation profonde de la prévention du tabagisme a ainsi pu être menée, et des synergies entre les acteurs mises en place. La structure de mise en œuvre du Programme permet de travailler de manière flexible à la fois avec les acteurs étatiques et non-étatiques. L'existence d'une direction de Programme en charge du pilotage a permis dans plusieurs cas un soutien important à la mise en œuvre des projets (élaboration d'outils, mise en place de formations, prises de contact avec les partenaires, recherche de modèles dans les autres cantons).

- L'adéquation de la structure de mise en œuvre du Programme a permis une amélioration notable du système cantonal de prévention du tabagisme par rapport à la situation antérieure.
- Les acteurs étatiques et non-étatiques sont désormais coordonnés par un organisme central autour d'une stratégie cohérente.

La bonne adéquation de la structure du PCPT a renforcé la mise en œuvre de la prévention du tabagisme dans le canton, ce qui confirme l'hypothèse.

H2.2: La durabilité de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.

Au niveau organisationnel, une structure durable, spécialisée et centralisée de mise en œuvre des activités de prévention du tabagisme a été instituée pour la première fois dans le canton autour de la FO₂ et du CIPRET. Cela a permis de lancer un axe de communication grand public apte à visibiliser cette thématique au niveau local (organisation de deux manifestations publiques, couverture médiatique, centre d'information cantonal). L'arrangement institutionnel est stable, avec le regroupement d'acteurs clés dans la structure de pilotage du PCPT (FO₂, LPJ, SSA). Des acteurs ont également été intégrés à moyen terme dans le développement de certains projets (infirmières scolaires, représentant-e-s des enseignant-e-s, médecin cantonal). Au niveau financier, le Programme et l'apport monétaire du FPT ont permis de renforcer la prévention du tabagisme (lancement de trois nouveaux projets, création du CIPRET Jura, pilotage centralisé). Cet apport a également permis de diversifier les sources de financement, ce qui a été utile à une période de gel des postes au niveau cantonal. Des retards de mise en œuvre ont affecté deux projets à destination des jeunes dans le setting scolaire. La réorientation de ces projets vise toutefois à une inscription durable de la prévention du tabagisme dans ce setting à l'avenir.

- Le PCPT a été saisi comme occasion pour inscrire la prévention du tabagisme de manière durable dans le paysage cantonal, notamment avec la création du CIPRET.

L'exemple jurassien corrobore l'hypothèse de l'importance de la durabilité de la structure de mise en œuvre, tant au niveau organisationnel que financier.

5.3 Prestations

L'étude des prestations fournies dans le cadre du programme se base sur les hypothèses suivantes:

H3.1: L'adéquation des prestations (outputs) du Programme cantonal augmente l'efficacité de ses outcomes.

Le PCPT a réalisé 67% des objectifs d'outputs que les responsables de projets s'étaient fixés, et 57% des objectifs d'outcome. L'écart entre les deux pourcentages est plutôt faible. Cela montre que les outputs se rapportaient de manière cohérente aux outcomes. Dans plusieurs cas, la réussite des outputs constituait un bon indicateur de la réussite globale des outcomes du projet (« Expérience non-fumeur », « Cool and clean »). Le même constat peut être dressé pour les projets dans lesquels les outputs n'ont pas pu être atteints en temps voulu. C'est le cas de la « Prévention via la santé scolaire » et du « Quiz Tabac », dont les outcomes n'ont pas encore pu être atteints ou évalués. Dans le cas du projet « Contrôle du respect de la loi », l'appréciation de la réalisation des objectifs d'outputs dans l'auto-évaluation a été trop optimiste, et n'a ainsi pas pu être utilisée comme une alerte de l'échec ultérieur du projet. Dans l'ensemble toutefois, les outputs du PCPT jurassien étaient bien définis, et permettaient le succès des projets en cas de réalisation.

- D'une manière générale, la (non)réalisation des objectifs d'outputs constituait un bon prédicteur du succès ou de l'échec ultérieur des projets.

L'exemple jurassien corrobore l'hypothèse de l'importance de l'adéquation des outputs (prestations) pour le succès des outcomes.

5.4 Outcomes et impacts

L'analyse relative aux effets du Programme (niveau des outcomes et des impacts) revient sur les hypothèses suivantes:

H4.1: L'efficacité des outcomes des projets augmente l'efficacité globale du programme (impact).

Les objectifs d'outcome des sept projets du programme jurassien ont atteint un taux de réussite de huit sur quatorze. Il convient de rappeler que les objectifs d'outcome de deux projets ont été considérés comme non réalisés, mais ne pourront en réalité être mesurés qu'à partir de l'année prochaine. Les outcomes étaient définis de manière très cohérente avec les objectifs d'impact du Programme, et constituent pour l'instant un bon indicateur de la contribution ou de l'absence de contribution aux axes visés par le PCPT. La réalisation des objectifs d'outcome de deux projets pour les jeunes ainsi que des deux projets à destination des fumeurs/euses va dans le sens d'une contribution aux objectifs d'impacts correspondants. Similairement, l'échec des d'outcomes en matière de prévention structurelle concorde avec la contribution limitée aux objectifs d'impact qui s'y rapportent.

- La réalisation des objectifs d'outcome constituait un bon indicateur de la contribution des projets à l'efficacité globale du PCPT jurassien.

À ce stade, l'hypothèse de la concordance entre les objectifs d'outcome et l'impact du Programme est pleinement confirmée.

H4.2: La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets augmentent l'efficacité du Programme cantonal.

La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets à l'égard des jeunes étaient bons au niveau des settings (sport et école), ainsi que de la diversité des types de mesures (information, incitations, détection précoce, activités ludiques). La diversité de l'approche au niveau des domaines d'action a souffert de l'absence de prévention structurelle à l'égard des jeunes, qui ont principalement bénéficié de prévention comportementale. De même, les fumeurs ont pu bénéficier d'une bonne information, menée par des canaux de communication complémentaires, mais n'ont pas été atteints par des mesures cantonales comportementales (par ex. cours d'aide à l'arrêt), ou structurelles (contrôle du respect du cadre non-fumeur dans l'espace public). Le grand public a lui aussi d'avantage bénéficié d'information que de prévention structurelle. Ainsi, la logique d'intervention auprès des différents groupes-cibles pourrait bénéficier d'une diversification à l'avenir. Cela permettrait de répondre aux différents besoins de chaque groupe-cible par des approches complémentaires, pour une meilleure couverture globale.

- Chacun des trois groupes-cibles prioritaires du Programme a principalement été couvert par un ou deux domaine(s) d'action (prévention comportementale et/ou information).

L'hypothèse peut être avancée qu'une meilleure diversité dans la logique d'intervention aurait permis de renforcer l'efficacité globale du PCPT.

H4.3: La solidité de « coalitions anti-tabac » soutenant les projets augmente l'efficacité du Programme cantonal.

Le contexte cantonal rend particulièrement ardu la constitution de coalitions, en raison de la force diffuse de l'opinion selon laquelle l'industrie du tabac fait partie de l'économie et de l'identité locale, et que des actions de prévention pourraient défaire cet équilibre. Les responsables du Programme et leurs partenaires ont toutefois réussi à fortement tirer parti du Programme pour constituer des coalitions pro-prévention là où celles-ci étaient possibles. Ça a particulièrement été le cas du setting scolaire : scolarité obligatoire (SEN) et post-obligatoire (direction des écoles pour l'accès aux classes), santé scolaire (médecin cantonal et infirmières scolaires), enseignant-e-s de gymnastique. De même, la constitution d'un réseau est en bonne voie dans le domaine du sport, avec les activités de l'ambassadeur C&C (clubs, manifestations sportives, Office des sports). Un fort soutien des partenaires de mise en œuvre a été acquis autour des projets de ces settings, ce qui devrait y permettre un ancrage durable de la prévention. À l'inverse, l'échec des tentatives de créer une coalition active dans le contrôle du respect de la loi a considérablement réduit la portée du PCPT.

- Les responsables ont tiré parti du PCPT pour créer de précieuses coalitions dans les domaines de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, et du sport.
- Lorsque de telles coalitions manquent (vente aux mineurs, protection contre la fumée passive), la portée de la prévention en pâtit fortement.

L'importance des « coalitions anti-tabac » dans l'efficacité du programme est pleinement confirmée par l'exemple jurassien, tant à la positive qu'à la négative.

H4.4: *Un Programme comprenant une part significative de projets ciblant les jeunes est plus efficace.*

La stratégie jurassienne était basée sur le ciblage des jeunes en tant que groupe-cible prioritaire du Programme. La moitié des projets, et près de 40% des ressources financières du PCPT leur étaient dédiés. Ils ont pu pour l'heure être touchés efficacement dans deux settings, et l'ancrage d'un travail de détection précoce à leur égard est en cours (santé scolaire). Le Quiz viendra prochainement compléter le dispositif jurassien de prévention du tabagisme à destination des jeunes. Enfin, les points de vente ont été informés de l'interdiction de vente aux mineurs. L'accès à une aide à l'arrêt ainsi que le contrôle effectif du respect de la loi restent les points aveugles de l'axe « jeune » du PCPT. Il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité globale du Programme sur ce groupe-cible, mais la réorganisation de fond ainsi que l'ancrage durable des projets du PCPT à destination des jeunes représentent des pas dans ce sens.

- Les jeunes constituent le groupe-cible prioritaire du PCPT, et la moitié des projets leur est dédiée.
- Les activités à destination des jeunes ont été profondément réorganisées, pour un meilleur ancrage de cet axe d'action (détection précoce, future nouvelle activité pour 100% classes).

Deux projets ont touchés efficacement les jeunes jurassien-ne-s et d'autres étapes ont été franchies dans la bonne direction. Il est toutefois trop tôt pour juger de leur impact sur l'efficacité globale du PCPT.

5.5 Contexte

La prise en compte des effets de contexte dans l'analyse reposait sur les trois hypothèses suivantes:

H5.1: *Une forte prévalence tabagique et une mauvaise situation sanitaire initiale augmentent comparativement les effets que l'on peut attendre du Programme cantonal (marge de progression).*

Le Jura présentait plusieurs particularités cantonales en regard de la prévalence tabagique, dont un taux global de fumeurs/euses plus élevé que la moyenne nationale en 2012, de même qu'une consommation plus marquée au sein des catégories de revenu intermédiaire. Le Jura était également en 2012 le cinquième canton à la plus forte prévalence de fumeurs/euses réguliers/ères (cf. section 4.1.1). Etant donné qu'il s'agissait du premier Programme de prévention du tabagisme pour le canton, et que la marge de progression était relativement grande au niveau épidémiologique, il sera particulièrement intéressant de suivre l'évolution des tendances lorsque les données seront disponibles.

- Le Jura présente certaines particularités cantonales en regard de la prévalence, qui permettront particulièrement bien d'observer les effets du Programme.

Les données permettant de juger d'une éventuelle amélioration au niveau épidémiologique ne sont pas encore disponibles.

H5.2: *Un environnement socio-structurel défavorable a un effet négatif sur l'efficacité du Programme cantonal.*

Plusieurs éléments relatifs à l'environnement socio-structurel du canton constituaient des facteurs défavorables. L'image de l'industrie du tabac en tant qu'employeur et contribuable local contribue fortement à relativiser l'importance de la prévention dans l'opinion de nombreux partenaires, qui rejettent alors les

activités en la matière. La relative nouveauté de la prévention du tabagisme dans le canton constituait un challenge supplémentaire. Les actions dans ce domaine par le passé étaient isolées, et menées par des organismes non-spécialisés. Cet aspect a toutefois été fortement amélioré durant les premières années de mise en œuvre du PCPT. Des solutions ont été activement apportées à travers un travail de spécialisation ainsi que la recherche d'exemples issus des autres cantons (projets, outils, approches). La petite taille du canton a à la fois constitué un facteur positif (facilité de créer des collaborations), et négatif (rejet des contrôles en raison des réseaux d'interconnaissance).

- L'environnement socio-structurel du canton est défavorable à la prévention du tabagisme (tissu économique, relativisation du besoin d'intervention, interconnaissance).
- La direction du PCPT a relevé le challenge de la relative nouveauté de la prévention du tabagisme dans le canton en se spécialisant et en utilisant l'expérience des autres cantons.

L'environnement socio-structurel a produit des effets affectant fortement l'efficacité du programme par le rejet clair de certaines mesures et la volonté d'éviter la trop forte visibilité de cette thématique.

H5.3: Un contexte politique favorable a un effet positif sur l'efficacité du Programme cantonal.

De même que le contexte socio-structurel, le contexte politique est défavorable à la prévention du tabagisme dans le canton du Jura. En 2012, la population jurassienne a rejeté l'Initiative populaire fédérale « Protection contre le tabagisme passif » à un taux plus haut que la moyenne suisse (71% pour le Jura contre 66% en moyenne nationale). Pour donner une indication de l'acceptabilité locale de cette thématique, la commune de Boncourt (où est implanté BAT) l'a refusée à 88%. Si les responsables du PCPT ont réussi à donner de l'ampleur à la prévention du tabagisme malgré le contexte politique défavorable, les effets de ce contexte se font néanmoins fortement ressentir, notamment concernant la prévention structurelle. Sur cet axe en effet, la volonté politique est décisive pour orienter les activités de terrain. Le gouvernement a refusé d'introduire les achats-tests, et aucun organisme n'a été désigné responsable des contrôles relatifs à l'interdiction de fumer. De nombreux interlocuteurs, ainsi que les données récoltées par notre enquête, s'accordent pour dire que l'influence de l'industrie du tabac est forte, et que l'implantation cantonale de celle-ci est évoquée très directement dans les débats sur la prévention du tabagisme.

- Le contexte politique défavorable du canton se répercute directement sur le niveau de prévention structurelle.
- L'influence de l'implantation locale de l'industrie du tabac est forte, et très directement invoquée dans les débats.

L'importance décisive du contexte politique sur l'efficacité du Programme se confirme pleinement dans le cas du Jura. Un contexte politique défavorable peut aller jusqu'à dissuader la mise en œuvre de tout un domaine d'action.

6 Résumé des résultats et discussion

6.1 Résultats du programme cantonal

Ce sous-chapitre reprend les principaux résultats de l'évaluation du programme jurassien de prévention du tabagisme. Il offre ainsi un aperçu des réalisations de ce premier PCPT. Les résultats sont structurés de la manière suivante : réalisation des objectifs et effets (effets obtenus en termes de prévention du tabagisme, objectifs du Programme national tabac, objectifs d'impact, réalisation des objectifs par setting, domaine d'action, groupe-cible, type de projet), choix et articulation des projets (cohérence intra-politique, cohérence inter-politique), plus-value du programme (coordination, pilotage, compétences législatives, efficience) et recommandations (adaptations conceptuelles et organisationnelles proposées).

6.1.1 Réalisation des objectifs et effets

Réalisations globales du programme – effets des activités de prévention du tabagisme : le Programme jurassien a permis de grandes avancées en matière de coordination et de visibilisation des activités de prévention du tabagisme dans le canton. Au niveau des projets, huit objectifs d'outcome sur quatorze ont pu être atteints, permettant le succès de différentes activités dans les settings « école » et « loisirs, vie quotidienne, sport ». En raison d'importantes réorientations, les effets de deux projets ne peuvent pas encore être évalués. La prévention comportementale à destination des jeunes ainsi que l'information au grand public et aux fumeurs/euses sont les domaines d'action qui ont été les plus couverts. Des améliorations pourront être visées à l'avenir dans le domaine de la prévention structurelle.

Le graphique T 6.1 permet de visualiser les effets du Programme en termes de prévention du tabagisme (accomplissement des objectifs). Les couleurs attribuées dans la colonne tout à gauche (noms des projets) correspondent à l'appréciation finale de l'équipe d'évaluation sur l'efficacité de chacun des projets (effets sur les groupes-cibles), dans l'état actuel de leur mise en œuvre. La deuxième colonne depuis la gauche correspond au degré de réalisation des objectifs tels qu'ils avaient été définis par les responsables de projets. Les deux colonnes de droite représentent la contribution à la réalisation des objectifs d'impact du PCPT et des objectifs PNT selon l'équipe d'évaluation.

T 6.1: Aperçu global des effets du programme en termes de prévention du tabagisme



Légende : vert = succès ; orange = succès partiel ; rouge = succès limité ; gris = avant-projet.

Objectifs du Programme national tabac. Les activités mises en place durant les trois premières années du PCPT jurassien ont permis de poser les bases d'une contribution aux objectifs nationaux n°8 (Jeunes), et, bien que de manière plus limitée, n°9 (Fumeurs). Avec l'implantation du CIPRET et le démarrage d'une communication cantonale en matière de tabagisme dans l'espace public, une bonne base pour une contribution à l'objectif n°2 (Nocivité connue et acceptabilité de la prévention) a pu être mise en place. En raison des réalisations très limitées en matière de prévention structurelle, une contribution substantielle aux objectifs n°1 (Ne pas fumer va de soi) et n°6 (Tabagisme passif) ne peut pas être constatée.

Objectifs d'impact. Les objectifs d'impact visent l'année 2017. Pour cette raison, toute mesure précise est impossible à ce stade, et nous nous en tenons à une appréciation des bases mises en œuvre pour un accomplissement futur de ces objectifs. Les objectifs d'impact du PCPT jurassien sont rappelés ci-dessous.

| | |
|---------------------|---|
| Objectif d'impact 1 | La proportion de non-fumeurs jurassiens âgés de 15 à 19 ans s'élève à 83% (valeur de base : 78% en 2010 pour la Suisse). |
| Objectif d'impact 2 | La proportion de fumeurs jurassiens ayant tenté d'arrêter de fumer durant les 12 derniers mois s'élève à 37% (valeur de base : 32% en 2007 pour le Jura). |
| Objectif d'impact 3 | La proportion de jurassiens exposés à la fumée passive durant 7h ou plus par |

| |
|--|
| semaine atteint l'objectif national de 5%. |
|--|

| |
|--|
| La proportion de jurassiens exposés à la fumée passive moins d'une heure par semaine atteint 60% (valeur de base : 64% en 2011 pour la Suisse latine). |
|--|

- *Objectif d'impact 1* : les jeunes étaient visés par quatre projets devant les toucher dans les settings école (trois projets), et sport (un projet). Un projet du setting école, ainsi que le projet du setting sport, ont pu les atteindre dans une bonne proportion et de manière efficace. Un autre projet du setting école est mis en œuvre depuis l'année scolaire 2016-17, et ses premiers effets pourront être mesurés à la fin de celle-ci. Le dernier projet du setting école sera mis en œuvre à partir de l'année scolaire 2017-18. Les effets de ces deux projets ne sont donc pas encore connus. C'est principalement le domaine d'action « prévention comportementale » qui a pu être couvert pour ce groupe-cible. Des premiers jalons ont ainsi été posés en direction de l'objectif d'impact 1, mais les résultats de la moitié des projets à destination des jeunes ne sont encore disponibles. Un cinquième projet les visait en partie, avec l'adaptation des automates à cigarettes et le rappel des règles (interdiction de vente aux mineurs). Les points de vente ont été informés de la législation, mais les achats-tests n'ont pas pu être introduits.
- *Objectif d'impact 2* : les fumeurs/euses du canton du Jura ne bénéficient d'aucune offre cantonale en désaccoutumance portée par un organisme spécialisé. Ils/Elles peuvent dès lors se tourner vers des praticiens privés, ou vers les offres nationales d'aide à l'arrêt. Deux projets ont visé à promouvoir ces dernières auprès de la population jurassienne. Ils ont été menés avec succès, et ont été ponctuellement complétés par le projet « Facebook » (hors PCPT), avec une très bonne participation jurassienne. Peu de particuliers s'adressent encore au CIPRET en tant que centre d'information pour la prévention du tabagisme (entre trois et huit demandes annuelles). La couverture globale de ce groupe-cible dans le canton pâtit surtout de l'absence d'une consultation officielle d'aide à l'arrêt. Cependant, un bon usage des possibilités nationales et intercantionales a été fait avec les projets menés durant le PCPT, permettant une contribution à l'objectif d'impact 2.
- *Objectif d'impact 3* : les objectifs visés par le PCPT en vue de dénormaliser le tabac et de renforcer la norme non-fumeur dans l'espace public n'ont pas pu être atteints. Les démarches entreprises n'ont pas permis d'intensifier les contrôles relatifs à l'interdiction de fumer, et ceux-ci demeurent bas (quatre contrôles sur toute la durée du PCPT). Ces contrôles n'ont pas permis de constater un bon respect de la loi (deux remises à niveau nécessaires). De plus, ils concernent uniquement les établissements fumeurs et les fumoirs. Aucun contrôle préventif n'est mené dans les établissements non-fumeurs. Dans le cadre du PCPT, du matériel et de l'information ont pu être mis à disposition des manifestations ponctuelles. Ces éléments sont insuffisants à une réelle contribution à l'objectif d'impact 3.

Projets.

- Les projets du PCPT jurassien tels que décrits dans la dernière version du Programme étaient dans l'ensemble bien conceptualisés. Les objectifs d'outcome de certains projets auraient gagné à être formulés de manière plus précise et mesurable (« Promotion Ligne stop-tabac », « Expérience non-fumeur », « Quiz Tabac »).
- Les projets étaient adaptés aux besoins et priorités identifiés pour le canton. Quatre d'entre eux ont pu être mis en œuvre comme prévu, alors que trois autres ont fait face à d'importants obstacles et retards de mise en œuvre.
- Sur les sept projets du PCPT, trois ont été considérés comme efficaces, deux comme moyennement efficaces et deux comme insuffisamment efficaces.
- Un avant-projet visait à faire le point sur les besoins en matière de sensibilisation sur la fumée passive.

- Au total, 67% des objectifs d'output et 57% des objectifs d'outcome ont été atteints.

Settings.

- Les projets « Cool and clean », « Concours Arrêter de fumer » et « Promotion Ligne stop-tabac » ont permis une très bonne présence de la prévention du tabagisme dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport ». À travers eux, tant les jeunes que les fumeurs/euses ont pu être touchés.
- Il était prévu de couvrir le setting « école » avec trois projets (« Prévention via la santé scolaire », « Quiz Tabac » et « Expérience non-fumeur »). Le premier de ces projets a connu des retards, mais est actuellement mis en œuvre dans une version renforcée. Le second sera mis en œuvre uniquement à partir de l'année prochaine. Le troisième a pu être mis en œuvre (dans les classes du secondaire). Le setting « école » est donc actuellement couvert par les consultations des infirmières scolaires ainsi que le concours pour les plus grandes classes. Un renforcement de la couverture de ce setting est espéré avec l'introduction du projet « RE-Action ! », qui devrait toucher toutes les classes. Ces trois types de projets présenteraient une bonne complémentarité pour le setting.
- La couverture du setting « espace public » est très contrastée. D'une part, l'espace public a bénéficié de la bonne communication entreprise par le CIPRET, qui inaugure ainsi un axe d'information grand public sur la prévention du tabagisme dans le canton. Le projet « Contrôle du respect de la loi » est en revanche loin d'avoir permis de couvrir l'espace public en accord avec les objectifs qu'il s'était fixé.
- Il avait été prévu de couvrir le setting « marché » grâce à une vague d'achats-tests, mais cette mesure de protection de la jeunesse n'a pas pu aboutir dans le canton.

Domaines d'action.

- Le domaine d'action de la prévention comportementale était majoritaire, avec les quatre projets du PCPT s'adressant aux jeunes. Pour l'heure, seuls deux d'entre eux ont fait preuve de leur efficacité de manière concrète. Ceux-ci sont mis en œuvre dans des settings complémentaires (école, sport), et via des mesures diverses (concours, camps, jeux, engagements, informations). La prévention comportementale devra encore être renforcée à l'avenir par les deux autres projets. Ce domaine d'action ne contient aucun projet s'adressant aux fumeurs/euses (toutefois, les projets d'information du PCPT à destination des fumeurs/euses les incitent à participer à des projets de type comportementaux).
- Un projet et un avant-projet s'inscrivaient dans le domaine de la prévention structurelle. Ceux-ci ont permis quelques actions d'information (fumée passive pour les manifestations ponctuelles, points de vente au sujet de la vente aux mineurs), ainsi qu'une adaptation des automates à cigarettes du canton. En revanche, les mesures de contrôle du respect effectif de la loi n'ont pas pu être mises en œuvre, hormis les quatre contrôles techniques effectués en matière de ventilation. La prévention structurelle est donc extrêmement limitée.
- Le domaine de l'information a été bien couvert. D'une part, les différentes mesures à destination des fumeurs/euses (projets « Ligne stop-tabac », « Concours Arrêter de fumer » et « Facebook ») ont permis de promouvoir auprès d'eux/elles différents types d'aide à l'arrêt. D'autre part, les informations dispensées au public par le CIPRET ont permis à la prévention du tabagisme de faire régulièrement partie du paysage local.

Groupes-cibles.

- Les jeunes ont pu être touchés tant à l'école (« Expérience non-fumeur ») que dans le domaine des sports et loisirs. Grâce aux camps de sport notamment, un grand nombre de jeunes sont désormais systématiquement touchés par un message de prévention et promotion de la santé. L'action des

infirmières scolaires vise quant à elle, de manière complémentaire, à détecter et orienter les jeunes nécessitant un conseil en la matière. Enfin, un renforcement de la portée des projets à destination des jeunes est attendu avec la mise en place de « RE-Action ! » dans toutes les classes. Les effets de ces deux derniers projets doivent toutefois encore être évalués. Le contrôle du respect de l'interdiction de vente n'a pas pu être assuré aux mineurs du canton.

- Les fumeurs/euses du canton ont bénéficié par divers biais des prestations d'information permettant de les orienter vers les aides existantes hors du canton. Ils ont également pu bénéficier à deux reprises du volet cantonal du « Concours Arrêter de fumer ».
- Le grand public a pu jouir pour la première fois dans le canton d'une information sur la prévention du tabagisme par un organisme spécialisé (inauguration du CIPRET, conférence sur les stratégies marketing de l'industrie du tabac, communiqués de presse, informations sur les aides à l'arrêt), ce par des canaux très divers (radio, télévision, presse écrite, flyers diffusés dans le réseau médical, Facebook, newsletter, site internet). En revanche, le contrôle du bon respect de la loi n'a pas pu être garanti au grand public par des contrôles préventifs.
- Aucun groupe-cible spécifique n'a été visé en tant que tel dans le cadre du PCPT, mais une action ponctuelle d'information a été menée par le CIPRET à destination de la Communauté d'Anatolie.

Types de projets.

- L'avant-projet du PCPT a débouché sur la création et la mise à disposition de matériel d'information pour les manifestations ponctuelles fermées (cartons de table et affiches non-fumeur).
- Les deux projets de type I visaient à intégrer un volet « prévention du tabagisme - protection de la santé » de manière systématique et durable dans le contexte cantonal. Cet objectif a pu être poursuivi dans le cadre de la santé scolaire, les infirmières scolaires étant désormais formées et outillées pour agir sur cette question dans leur pratique professionnelle. L'objectif n'a pas pu être atteint pour le contrôle de la loi.
- Les quatre projets de type II du Programme (projets nationaux) sont ceux qui ont rencontré le plus grand succès. Globalement, tant la participation à ces projets que leurs effets se sont avérés bons. Étant donné leur efficacité, un accroissement de la participation à ces projets pourra encore être visé dans l'avenir.
- Le projet de type III du PCPT était le « Quiz Tabac » à destination des écoliers/ères. Il faut saluer le fait que l'opportunité de réorienter totalement ce projet suite à son évaluation externe ait été saisie. Un travail de fond sur le développement du projet a été impulsé, en intégrant les acteurs pertinents à cet effet. L'accès de ce projet aux classes du canton est excellent et si sa phase pilote révèle de bons résultats, cela pourra faire de lui un projet à bonne portée cantonale.

6.1.2 Choix et articulation des projets

Cohérence intra-politique. Cette partie revient sur le concept du programme jurassien de prévention du tabagisme. La cohérence intra-politique du PCPT peut être évaluée comme suit :

- La cohérence interne du concept du programme est bonne à l'égard des trois groupes-cibles prioritaires (jeunes, fumeurs/euses, grand public).
- La définition des axes principaux et des groupes-cibles s'est basée sur les données disponibles, et est adaptée au contexte cantonal. En particulier la volonté de renforcer la protection contre la fumée passive dans l'espace public se base sur l'analyse de la situation cantonale en 2012.

- Les settings prioritairement choisis doivent permettre d'atteindre les groupes-cibles : « école », « loisirs, vie quotidienne, sport », mais aussi « espace public » et « marché » (pour la prévention structurelle).
- Globalement, l'équilibre entre les domaines d'action est bon. Les fumeurs/euses et les jeunes fumeurs/euses, pourraient toutefois être visés par de la prévention comportementale. Le domaine de la prévention structurelle prévoit à la fois des actions d'information et des contrôles.
- Il a été décidé de ne pas donner la priorité à la dimension de l'égalité des chances dans ce premier PCPT, étant donné l'important besoin d'intervention existant déjà pour les groupes-cibles plus génériques.
- La conception du programme est cohérente avec les objectifs du Programme national tabac.

Cohérence inter-politique. La cohérence inter-politique du programme jurassien peut-être évaluée de la manière suivante :

- Le comité de pilotage stratégique du PCPT a été conçu pour pouvoir intégrer à la fois des partenaires étatiques (Service de la santé publique) et non-étatiques (Ligue pulmonaire jurassienne).
- Des collaborations ont été prévues avec des partenaires cruciaux pour atteindre les groupes-cibles (santé scolaire, Service de l'enseignement, acteurs en charge du contrôle du respect de la loi).
- Il est prévu d'utiliser le PCPT pour agrandir le réseau des multiplicateurs/trices en matière de prévention du tabagisme (moniteurs et clubs sportifs, infirmières scolaires).
- L'opportunité offerte par le PCPT a été saisie pour lancer trois nouveaux projets (« Sensibilisation à la fumée passive », « Contrôle du respect de la loi », « Quiz Tabac »).
- Il a été prévu d'associer les communes à travers certaines activités (« Cool and clean, interdiction de vente aux mineurs »).
- Le haut niveau de coordination prévu est associé avec un budget important pour le projet « Pilotage ».

6.1.3 Plus-value

La partie suivante se penche sur la mise en œuvre du PCPT.

Coordination. Le Programme est intervenu dans une phase de profonde réorganisation de la prévention du tabagisme dans le canton, et a ainsi été l'occasion d'impulser une importante coordination des activités autour de la Fondation O₂ comme centre de gravité. Tant la coordination interne (entre acteurs de la prévention) qu'externe (avec les différents partenaires de mise en œuvre) ont été renforcées.

- Le PCPT a permis de contourner certaines limitations cantonales (gel des postes) pour lancer un nouvel axe d'action publique sous la forme d'un programme de prévention et de promotion de la santé.
- Le Programme a été l'occasion de mettre en place des activités supplémentaires, en particulier avec la création du CIPRET comme guichet-unique en matière de tabac dans le canton et l'inauguration d'un travail de communication grand public en la matière.
- Le PCPT a permis d'œuvrer en direction des jeunes, qui constituaient l'axe prioritaire de la stratégie jurassienne. Ça n'a en revanche presque pas été le cas de la prévention structurelle, qui était pourtant visée par deux des trois nouveaux projets lancés dans le cadre du Programme.
- Les responsables de projets sont au nombre de trois dans le canton du Jura (FO₂, SSA et FAJ), et la collaboration avec la direction du Programme est bonne. Le PCPT a été l'occasion de mettre en place ces collaborations, qui sont nouvelles dans le canton. La direction du PCPT a très activement mis à disposition ses ressources et compétences en soutien à deux (avant-)projets du SSA. L'existence d'un Programme pourrait être à l'avenir d'avantage mis à contribution pour créer des synergies avec le projet « Cool and clean », qui a beaucoup à apporter au canton.

- Une très bonne collaboration avec une large palette de partenaires externes a également été mise sur pied durant la PCPT. Les responsables de projets assurent la liaison avec des partenaires cruciaux tels que l'Office des sports, la santé scolaire et la direction du Service de la santé publique. La direction du Programme a également suscité la constitution d'un réseau de partenaires externes, incluant le Service de l'enseignement, la formation post-obligatoire, des représentant-e-s des enseignant-e-s et le médecin cantonal. Une partie de ces acteurs n'était anciennement pas mobilisés sur cette thématique, et leur intégration constitue une plus-value importante du Programme. Pour le succès futur de la prévention du tabagisme, ces collaborations pourront être avantageusement entretenues et intensifiées.
- Des synergies dans la promotion mutuelle des différents projets du Programme ont été mises en œuvre (« Ligne stop-tabac » et « Concours Arrêter de fumer » dans le cadre du projet « Santé scolaire »).
- En raison du contexte politico-économique défavorable, de réelles collaborations avec des partenaires cruciaux n'ont pas pu être mises en place dans le domaine de la prévention structurelle.
- Le Programme jurassien a très bien su tirer parti des collaborations intercantionales pour améliorer divers aspects de ses activités. Cette bonne utilisation des expériences existantes s'est avérée efficace et profitable.
- La couverture géographique des projets réussis du PCPT est bonne. La couverture des établissements scolaires est un point fort (action transversale par les infirmières scolaires et implantation homogène des projets). Il en va de même de l'information (différents médias régionaux). Une grande attention est portée à la diversité des activités sportives couvertes par « Cool and clean ». La non mise en œuvre ou la mise en œuvre minimale de certains projets (« Quiz Tabac », « Contrôle du respect de la loi ») affecte toutefois la couverture géographique globale des activités du PCPT.
- Les évaluations des projets et du Programme auraient pu être d'avantage utilisées comme outils de monitoring interne, afin de suivre le développement des activités et perfectionner leur mise en œuvre.

Pilotage. Le pilotage du programme a porté ses fruits dans plusieurs domaines. La direction du Programme a activement endossé son rôle en matière de communication publique et de constitution de réseau. La FO₂, puis la FO₂/CIPRET a pu être instituée avec succès comme interlocuteur cantonal en matière de prévention du tabagisme dans le canton. Le travail de mise en œuvre est désormais organisé autour de cet organisme central. En revanche, le travail de conviction visant à instaurer le contrôle du respect de la loi n'a pas pu aboutir. Les éléments suivants doivent être particulièrement soulignés :

- Le SSA et la Ligue pulmonaire jurassienne ont été intégrées dans l'organigramme du PCPT (pilotage stratégique) afin de créer des liens avec l'État d'une part, et avec la structure historiquement en charge de la prévention du tabagisme dans le canton d'autre part. Par ce biais, la transition avec l'ancien système est bien opérée. Le pilotage stratégique a été utilisé pour faire régulièrement le point sur le Programme et décider de ses orientations.
- Dans plusieurs cas, la direction du Programme est intervenue activement pour aider au bon déroulement de projets (organisation de formations, élaboration de matériel, prises de contacts), notamment en mettant à contribution son réseau cantonal et intercantonal. Dans d'autre cas, une réaction plus active quant aux retards de mise en œuvre, ou l'invention de solutions alternatives face aux blocages, aurait fortement pu bénéficier aux projets (« Santé scolaire », « Contrôle du respect de la loi », « Sensibilisation à la fumée passive »).
- La direction du Programme s'est engagée pour régler le problème soulevé par la polémique au sujet du projet « Expérience non-fumeur ».

- La direction du Programme a collaboré avec les responsables de projets sur une base bilatérale (pas de workshops communs). Les deux responsables de projets externes à la FO₂ jugent la coopération avec la direction du Programme très bonne.
- Une communauté « prévention du tabagisme » a été mise en place pour la première fois dans le canton, grâce au travail de pilotage de la direction du Programme et à la collaboration des responsables de projets et du comité de pilotage. Celle-ci est perceptible au nombre accru d'acteurs désormais inclus dans la mise en œuvre des activités. L'élargissement de cette communauté en direction de nouveaux acteurs et settings pourra être visé pour le développement futur de la prévention du tabagisme.
- Avec le PCPT, la prévention du tabagisme dans le canton du Jura a considérablement gagné en ampleur et en visibilité (autorités, partenaires, autres cantons). La question de la légitimité de cette thématique requerra encore du travail de conviction. Un renforcement de la visibilité du CIPRET comme centre de référence pour la population pourra également encore être visé dans les activités à venir.
- Dans l'histoire récente de la prévention du tabagisme dans le canton, les responsables ont su réagir positivement à deux reprises à des résultats d'évaluation montrant la nécessité de réorienter les activités menées. Les conséquences ont été tirées et des réorganisations de fond ont été entreprises dans les deux cas (interventions en milieu scolaire en 2005 et « Quiz Tabac » en 2015).
- Le PCPT a été saisi comme opportunité pour lancer trois nouveaux (avant-)projets, dans les domaines de l'application de la loi et de la prévention scolaire. Les nouveaux projets du Programme ne sont pas parvenus à obtenir les effets escomptés.
- Un groupe de travail ad hoc a été mis en place dans le cadre du développement du nouveau « Quiz tabac » (animateurs de la FAJ, infirmière scolaire, enseignante de gymnastique, FO₂, SEN), afin d'intégrer les acteurs pertinents dans le travail de redéfinition de ce projet.
- Les auto-évaluations des projets et du programme étaient remplies de manière complète. Elles étaient toutefois surtout considérées comme des outils de contrôle externe, ce qui a parfois empêché une auto-évaluation pondérée de la réalisation des objectifs.
- Certains domaines sont restés difficiles d'accès, et mériteraient encore des efforts à l'avenir : la prévention structurelle (contrôle du respect de l'interdiction de fumer en application de la Loi), et les points de vente (achats-tests, formation du personnel).

Compétences législatives. Tel que défini dans la *Demande de financement*, le Programme devait constituer l'occasion d'agir sur les aspects législatifs liés au tabagisme. Il s'agissait d'une part de contrôler le respect de la loi en matière de vente aux mineurs via des achats-tests. Il s'agissait d'autre part de contrôler le respect de l'interdiction de fumer dans les établissements publics, la législation jurassienne en la matière étant par ailleurs la moins stricte de tous les cantons romands. Dans l'ensemble, ces projets n'ont pas pu aboutir. La non-réalisation de ces objectifs est dommageable à la portée générale du PCPT, étant donné que la prévention structurelle permet, en instaurant la norme non-fumeur, d'agir sur les trois dimensions de la prévention du tabagisme (prévention de l'entrée en consommation, incitation à l'arrêt, protection contre le tabagisme passif). De plus, de nombreux interlocuteurs considèrent paradoxalement que les contrôles en matière de fumée passive concernent uniquement les établissements fumeurs et les fumeurs.

Efficience. Le budget de pilotage du programme était très élevé en comparaison intercantonale. Il comprenait toutefois la création et la mise en œuvre des activités du CIPRET, qui n'étaient pas budgétées dans un projet à part. Ainsi, une part du budget « Pilotage » a été affecté à des actions de terrain à proprement parler. Celles-ci ont été activement menées, et ont permis de renforcer la visibilité et l'implantation du Programme ainsi que de la prévention du tabagisme dans le canton. Il convient également de prendre en compte le fait que la prévention du tabagisme étant relativement nouvelle dans le canton. Une partie du pilotage a consisté à se

renseigner auprès d'autres cantons plus expérimentés, en vue de transferts de savoirs et de pratiques en la matière. Ces transferts ont représenté une plus-value pour le PCPT. Finalement, une intervention plus rapide au sujet des projets rencontrant des retards de mise en œuvre aurait permis d'augmenter l'efficacité de ceux-ci. De plus, en raison de la taille du canton et du Programme, le nombre de projets ainsi que le nombre d'acteurs à coordonner n'était pas excessif. Au total, les actions de pilotage menées par les responsables du Programme peuvent être considérées comme satisfaisantes au prorata du temps de travail consacrées à celles-ci (10% de secrétariat, 10% de la directrice du PCPT, 60% de la coordinatrice du PCPT y inclus la mise en œuvre de quatre projets et l'animation du CIPRET). Le recul manque encore pour juger de l'efficacité définitive des tous les projets (deux projets sont mis en œuvre plus tard que prévu). Toutefois, en l'état des informations à disposition (budgets et effets actuels des projets), l'efficacité des projets du PCPT comporte une très importante marge de progression, et son amélioration devra être visée à l'avenir.

6.1.4 Recommandations

Sur la base de l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre du Programme jurassien de prévention du tabagisme pendant les années 2014-2016, les onze recommandations suivantes sont formulées. Elles concernent tant le niveau du programme que celui des projets. Le détail de ces recommandations suit au chapitre 7.

Niveau du programme

- Thématiser la question du respect de la loi avec les deux Polices municipales.
- Faire le point sur la question de la protection contre la fumée passive dans les établissements publics.
- Agir proactivement sur la problématique de la fumée passive dans les manifestations ponctuelles.
- Lancer des actions alternatives de prévention structurelle afin d'introduire la norme non-fumeur par le bas.
- Renforcer la visibilité du CIPRET en tant que centre de référence pour la population jurassienne.
- Étudier l'opportunité de mettre en place une consultation publique d'aide à l'arrêt dans le canton sous une forme flexible.
- Réfléchir à l'avenir de l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs dans le canton.

Niveau des projets

- Mener des évaluations rigoureuses des deux projets cantonaux de prévention scolaire afin de faire le point sur l'efficacité des actions dans ce setting.
- Préparer soigneusement l'introduction du projet de sensibilisation à la fumée passive dans le cadre privé.
- Intensifier les synergies avec les autres actions de prévention et de promotion de la santé menées dans le Jura ou la région.
- Renforcer la définition des objectifs ainsi que le monitoring des projets de prévention du tabagisme.

6.2 Résultats généraux pour la prévention du tabagisme

Cette section présente certains enseignements de l'évaluation qui peuvent être intéressants pour la prévention du tabagisme au-delà du canton étudié (« Learnings »). Ces résultats se réfèrent soit aux aspects généraux de la prévention du tabagisme (« particularités cantonales », « déroulement »), soit à certains settings et projets. La possible généralisation de ces résultats doit toutefois être appréhendée avec

prudence, la base comparative avec d'autres programmes cantonaux étant encore insuffisante. Cette section permet néanmoins de mettre en avant certains facteurs ayant pesé de manière particulièrement favorable ou défavorable sur la prévention du tabagisme, et offre ainsi une base à des savoirs plus généraux pour le futur de la prévention du tabagisme en Suisse.

1.1.1 Programme

6.2.1.1 Particularités cantonales

Relative nouveauté des activités de prévention du tabagisme

La mise en œuvre de ce premier programme cantonal de prévention du tabagisme dans le canton du Jura a démontré l'importance cruciale de la collaboration intercantonale pour les cantons au sein desquels l'histoire de la prévention est relativement jeune. La Fondation O₂ a fraîchement hérité du dossier tabac des mains de la Ligue pulmonaire jurassienne, au sein de laquelle la prévention du tabagisme ne constituait pas la mission première. Afin de lancer de nouveaux projets ainsi que réorienter les activités menées par le passé, la Fondation a activement cherché de l'aide auprès d'autres structures cantonales de prévention du tabagisme plus expérimentées, et a souvent pu bénéficier de leur expertise. Cet élément de collaboration intercantonale a été d'une grande aide et a bénéficié au PCPT (échanges d'expériences intercantionales dans le cadre de « Cool and clean », participation au projet « Facebook » du CIPRET Valais, information sur les stratégies marketing de l'industrie du tabac et formations de multiplicatrices par le CIPRET Vaud, reprise d'un outil de détection précoce de Züri Rauchfrei). Ces échanges ont permis au canton du Jura de ne pas devoir repartir de zéro pour des activités déjà existantes ailleurs. Lorsque de tels échanges n'ont pas pu avoir lieu et que le canton a dû créer de toutes pièces ses propres interventions, les effets s'en sont fait sentir en termes de calendrier (interruption de deux ans du projet « Quiz Tabac » dans les classes du canton).

Particularités organisationnelles

Dans le canton du Jura, le mandat de la mise en œuvre du Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé a été délégué à la Fondation O₂. L'idée était qu'une Fondation externe à l'administration cantonale aurait la souplesse et la marge de manœuvre nécessaire à lancer des programmes de prévention et à employer le personnel nécessaire à cet effet. Cette stratégie s'est avérée payante et a permis au canton d'entreprendre plusieurs programmes de prévention et de promotion de la santé via la Fondation. La nécessité pour la Fondation de s'adjoindre la participation de représentant-e-s de l'administration cantonale s'est toutefois avérée impérative. Ainsi, l'intégration de deux membres du Service de la santé publique au sein du comité de pilotage stratégique a permis de renforcer la légitimité des responsables du Programme dans leurs demandes de collaboration avec certains services étatiques tels que le Service de l'économie et de l'emploi dans le cadre des contrôles relatifs à la fumée passive. Le lien avec le SSA a également permis d'atteindre les infirmières scolaires de manière efficace. Ces éléments montrent l'importance de la structure organisationnelle du PCPT dans l'articulation entre les activités des acteurs étatiques et non-étatiques. À noter que cet aspect ne garantit pas systématiquement un aboutissement de ces collaborations, et que certains organismes peuvent rester difficiles d'accès pour des programmes de prévention (par ex. Police cantonale dans le cadre des contrôles).

6.2.1.2 Déroulement

Responsabilités en matière de contrôle de l'application de la loi

L'exemple jurassien montre l'importance de la clarification des responsabilités quant à la mise en œuvre de la loi en matière de prévention structurelle. Le canton ne s'est pas doté d'une législation plus stricte que la Loi fédérale en matière de protection contre le tabagisme passif dans les établissements publics. La Directive cantonale spécifiant les détails de mise en œuvre de cette Loi fédérale alloue les compétences des contrôles en matière de fumeurs et d'établissements fumeurs à un service cantonal précis (SEE). En revanche, elle ne précise pas à qui incomberaient les contrôles du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements

non-fumeurs. De même, l'ordonnance cantonale relative à l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs utilise une formulation peu contraignante en stipulant que la Police cantonale « peut procéder » à des contrôles relatifs à l'application de cette ordonnance. Le contenu précis des textes juridiques a toute son importance, et dans un contexte cantonal plutôt défavorable à de tels contrôles, la marge de manœuvre ménagée par la formulation de ces textes prêterite la prise en charge proactive de ces tâches d'application de la loi. Cela montre que le moment de la rédaction des textes légaux est une étape cruciale, en aval de la prise de décision politique, qui peut contribuer à restreindre la portée d'une loi.

Couverture du territoire en matière de contrôle de l'application de la loi

L'exemple jurassien a également montré que les indéterminations dans l'attribution des responsabilités de mise en œuvre peuvent mener à des incohérences dans le modèle d'efficacité des projets. Le texte de la Directive cantonale sur la fumée passive laisse ouverte la question de la responsabilité du contrôle du respect de la loi dans les établissements non-fumeurs. La Police cantonale considère dès lors que d'éventuels contrôles préventifs relèveraient des polices municipales dans le cadre de leurs missions de proximité, alors qu'elle-même n'intervient que sur dénonciation expresse. Or il n'existe que deux polices municipales dans le canton du Jura (Delémont et Porrentruy), le reste des communes étant couvertes par la Police cantonale. Cet état de fait mène à une situation où seules deux communes au mieux disposeraient d'une police locale à même de mener les contrôles préventifs. La couverture du territoire cantonal en la matière (contrôles préventifs) n'est ainsi pas garantie, et les autres communes du canton bénéficient uniquement des interventions de la Police cantonale sur dénonciation. Cet exemple montre les tensions qu'il peut y avoir entre les logiques de santé publique (nécessité d'une couverture préventive et homogène du territoire), et les logiques organisationnelles de ses partenaires (découpage territorial et administratif, ordre de priorité des différentes missions).

Évaluations

L'historique récent du Jura a été marqué par deux événements significatifs en lien avec l'évaluation d'activités de prévention du tabagisme. Avant le lancement du PCPT (en 2005), il a été décidé de faire le point sur une intervention historiquement menées dans le setting scolaire, via une évaluation externe. Aucune évaluation externe n'avait jamais été menée sur cette intervention. L'évaluation a permis de mettre en évidence des résultats non-satisfaisants. Suite à cet événement, un important processus de remise en question a débouché sur une nouvelle répartition des rôles au sein du canton, ainsi que sur la réorganisation totale des activités de prévention du tabagisme (professionnalisation, centralisation des activités au sein d'une structure spécialisée dans la prévention et la promotion de la santé). Le nouveau système qui en a résulté est considéré par tous les acteurs comme étant beaucoup plus satisfaisant. Une deuxième évaluation externe a été faite en cours de Programme (en 2015) sur un autre projet, également mené depuis plusieurs années dans le canton. Celle évaluation a elle aussi révélé que le projet avait des effets insuffisants sur les écoliers/ères à qui il s'adressait. Ainsi, le projet est actuellement en cours de redéfinition totale. Ces événements montrent l'intérêt qu'il y a à faire le point ponctuellement sur les activités historiques d'un canton. Ils rappellent que bien que routinières, celles-ci doivent, au même titre que les autres activités, faire l'objet d'un examen critique et donner lieu aux réorientations nécessaires le cas échéant (organisationnelles ainsi que de contenu).

1.1.2 Projets

6.2.2.1 Settings

Santé scolaire

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les effets de ce projet (détection des élèves fumeurs grâce au dispositif de santé scolaire, consultations spéciales), la récolte des données ayant commencé dans l'année actuellement en cours. Toutefois, certaines des composantes du projet peuvent déjà être mises en évidence.

Les infirmières scolaires se sont avérées être un groupe de multiplicatrices très intéressé à démarrer un projet de détection précoce. Elles ont en effet considéré que la question du tabagisme chez les adolescent-e-s était une question qui les concernait en première ligne, et qu'elles étaient trop peu outillées pour faire face à cette problématique (niveau obligatoire et post-obligatoire). Ainsi, 100% d'entre elles ont participé aux formations relatives à ce projet, et elles ont salué la mise en place d'un guide d'entretien et d'action à utiliser lors de leurs consultations. De plus, l'introduction d'un système de détection précoce dans le cadre de la santé scolaire s'appuie sur l'idée que l'entier d'une classe d'âge est ainsi accessible, en raison du caractère obligatoire des visites médicales scolaires.

Espace public et contrôles des systèmes de ventilation

Les résultats des contrôles techniques des systèmes de ventilation dans les établissements fumeurs ainsi que les fumoirs du canton du Jura sont intéressants à observer (apport d'air frais par heure et par personne, dépression par rapport aux pièces adjacentes). Le nombre très faible de contrôles sur lesquels se base cette observation ne permet pas de tirer de conclusion définitive. Il convient toutefois de souligner que sur les quatre contrôles effectués pendant la durée du programme, deux remises à niveau se sont avérées nécessaires en raison du non-respect des limites autorisées. Ces résultats pointent le fait que des contrôles de l'adéquation des systèmes de ventilation au moment de l'ouverture des fumoirs et des établissements fumeurs ne sont pas suffisants, et que des vérifications ultérieures sont nécessaires au cours de l'exploitation de ces endroits. Par ailleurs, il semblerait qu'il arrive que ces systèmes de ventilation soient éteints en hiver afin de ne pas incommoder la clientèle avec l'air froid qu'ils génèrent, ce qui souligne la nécessité des contrôles préventifs et aléatoires.

6.2.2.2 Projets individuels

Concours Arrêter de fumer

La participation des jurassien-ne-s au « Concours Arrêter de fumer » en proportion avec la taille de la population cantonale était relativement bonne. Le nombre de participant-e-s jurassien-ne-s au projet « Facebook » était encore bien plus haut. Cela montre l'importance de tels projets dans des cantons ne disposant pas d'une consultation publique de cours ou de conseils individuels en désaccoutumance (par ex. via la Ligue pulmonaire, le CIPRET). En effet, les seules aides disponibles dans le canton sont individuelles et non répertoriées (pharmacies, praticiens privés). Dans cette configuration, une offre de soutien telle que le Concours ou le projet « Facebook » semble avoir toute son importance afin que la population puisse se tourner vers une prise en charge officielle, spécialisée et facilement reconnaissable.

Expérience non-fumeur

Un problème inédit s'est posé durant la mise en œuvre du projet « Expérience non-fumeur » dans le cadre du programme jurassien de prévention du tabagisme. Un journaliste de *L'Impartial* a dénoncé ce projet dans un article en argumentant que le fait de récompenser des enfants des classes de 8^{ème} Harmos (11-12 ans) pour s'abstenir de fumer revenait au final à les inciter à fumer et à conforter la norme-fumeur. La polémique a pris une telle ampleur que le projet a failli être annulé dans le canton par les autorités, et que sa continuation a finalement été conditionnée à sa mise en œuvre exclusive dans les grandes classes. Cette expérience montre que malgré l'image usuellement positive dont la prévention du tabagisme peut jouir en termes de protection de la jeunesse, cette thématique n'est pas à l'abri d'une controverse en fonction du contexte local. Ce danger est intéressant à connaître à l'heure où la prévention auprès des enfants est une thématique qui gagne en popularité dans les sphères de la prévention et de la promotion de la santé.

7 Recommandations

Dans ce chapitre, onze recommandations pour un futur programme cantonal sont formulées à l'attention des responsables de la prévention du tabagisme dans le Jura. Ces recommandations concernent le niveau du programme (recommandations 1-7) ainsi que le niveau des projets (recommandations 8-11).

Niveau du programme

7.1.1 Approcher les Polices municipales

Recommandation 1 : thématiser la question du respect de la loi avec les deux Polices municipales du canton.

Le contexte politico-économique jurassien est défavorable aux activités de prévention structurelle. La place de l'industrie du tabac dans le tissu économique local revient régulièrement dans les discussions sur la prévention du tabagisme, et les interlocuteurs consultés s'accordent pour dire ne voir que peu de possibilité d'amélioration sur ce point dans un futur proche. Les tentatives menées dans ce sens dans le cadre du PCPT n'ont pas pu aboutir (contrôle de l'interdiction de vente aux mineurs via des achats-tests et contrôles du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements publics). D'une manière générale, les tentatives d'agir au niveau de la prévention structurelle ne devraient pourtant pas être abandonnées, en raison de l'efficacité prouvée de ce domaine d'action en matière de santé publique (mesures à large portée, renforcement de la norme non-fumeur au niveau sociétal). Dans le cadre de l'évaluation, la Police cantonale jurassienne a déclaré estimer que le contrôle de la loi en matière de fumée passive incombait aux Polices municipales, dans le cadre de leurs missions de proximité. Celles-ci n'ont à notre connaissance pas encore été approchées par les acteurs de la prévention. Une prise de contact pourrait être tentée avec les deux Polices municipales du canton (Delémont et Porrentruy), afin de sonder les chances qu'une action de sensibilisation puisse y être menée.⁵⁸

7.1.2 Dresser le bilan de l'avant-projet

Recommandation 2 : faire le point sur la question de la protection contre la fumée passive dans les établissements publics.

L'avant-projet « Sensibilisation à la fumée passive » entendait faire le point sur les besoins en la matière dans le canton et définir une stratégie correspondante. Le projet a commencé par consulter les partenaires concernés par cette problématique dans l'espace public (SAMT, Police cantonale, GastroJura). La plupart de ces acteurs ont estimé qu'une action de sensibilisation au niveau des établissements publics serait inopportune. Le motif invoqué était le faible nombre d'établissements fumeurs dans le canton. Toutefois, cela ne signifie pas que le besoin n'existe pas sur le terrain, ni n'explique en quoi le contrôle du respect de la loi ne concernerait pas les établissements non-fumeurs. L'avant-projet a été réorienté sur la fumée passive dans le cadre privé, sans qu'il ne soit explicité en quoi l'analyse des besoins débouchait sur l'abandon du setting « espace public » (au-delà des déclarations des acteurs consultés). Par ailleurs, tous les points de vente et établissements publics du canton ont été informés de la nouvelle législation concernant l'interdiction de vente aux mineurs, alors que l'interdiction de fumer n'a pas fait l'objet d'un tel rappel. Pourtant, les deux réglementations ne sont entrées en vigueur qu'à trois ans d'écart. De plus, le travail d'information effectué sur la vente aux mineurs a mis en évidence un fort manque d'information sur le terrain. En revanche, rien n'est dit sur le niveau d'information des restaurateurs quant aux restrictions en matière de fumée (par ex. conséquences de la fumée passive). Il avait également été prévu de faire un état

⁵⁸ Nous renvoyons sur ce point aux Learnings du rapport d'évaluation du Programme valaisan de prévention du tabagisme, pp. 78-79.

des lieux des établissements sensibles peinant à respecter la législation.⁵⁹ Cette question n'est plus réapparue lors de la mise en œuvre du projet. Pour ces raisons, un bilan circonstancié de la question de la fumée passive dans l'espace public ainsi qu'une réflexion sur les enseignements à tirer de l'avant-projet et les objectifs d'avenir en la matière pourraient être menés.

7.1.3 Travailler sur les manifestations festives

Recommandation 3 : agir proactivement sur la thématique de la fumée passive dans les manifestations ponctuelles.

Les acteurs consultés sur la question de l'exposition à la fumée passive ont fait état d'un besoin d'information au niveau des manifestations ponctuelles dans des espaces fermés. L'avant-projet « Sensibilisation à la fumée passive » a donc été en partie orienté sur cette question, avec l'élaboration d'affiches et de cartons de tables pour ces manifestations. D'après plusieurs des personnes interviewées dans le cadre de notre enquête, au terme des trois premières années de mise en œuvre, ces manifestations demeurent un point critique en matière de fumée passive. Nos interlocuteurs constatent que le problème est loin d'être réglé (foires, festivals, manifestations viticoles). Aussi cet axe nécessiterait-il une action plus proactive. En plus de mettre à disposition du matériel que les organisateurs/trices de manifestations doivent aller chercher par eux/elles-mêmes sur un site internet, le CIPRET pourrait s'attacher à contacter directement les organisations concernées afin d'effectuer un rappel de la loi et de leur proposer le matériel. Le fait que certaines de ces manifestations soient de type familial pourrait être utilisé comme point d'accroche.

7.1.4 Diffuser la norme non-fumeur pas le bas

Recommandation 4 : lancer des actions alternatives de prévention structurelle afin d'introduire la norme non-fumeur par le bas.

Les moyens d'action privilégiés de la prévention structurelle sont les législations en termes de protection de la santé et de régulation du marché, ainsi que le contrôle de leur application. Toutefois, il existe également des actions de prévention structurelle (approche par les règles) pouvant être implantées à une plus petite échelle. La mise en place d'interdictions de fumer dans certains settings particulièrement adaptés permettrait de faire un pas en direction de la prévention structurelle dans le canton. Par exemple, le projet « Cool and clean » se prête particulièrement bien à l'introduction de la norme non-fumeur pour les jeunes sportifs/ves et leur public (autour des terrains de sports, pendant la durée des matchs). Une certaine expérience a été accumulée sur cette question au niveau intercantonal.⁶⁰ Du matériel existe entre autres dans le cadre de la campagne C&C « 90 minutes sans fumée ». L'argumentaire peut alors porter sur l'inadéquation de la consommation dans un contexte sportif, et la nécessité de procurer aux jeunes un environnement favorable à leur pratique sportive. Les désagréments provoqués par le littering peuvent également constituer un argument. Cela pourrait représenter un axe de développement futur de C&C dans le canton du Jura, d'autant plus que l'implantation de ce projet s'y déroule très bien. De même, la question des préaux d'école sans fumée pourrait être thématisée. De tels contextes se prêtent à ce type de prévention structurelle par le bas, car la norme non-fumeur y est plus consensuelle (protection des enfants, cadre sportif, règlement scolaire).

⁵⁹ Demande de financement, p. 46.

⁶⁰ Voir par exemple le rapport d'évaluation du Programme saint-gallois de prévention du tabagisme.

7.1.5 Consolider la visibilité publique du CIPRET

Recommandation 5 : renforcer la visibilité du CIPRET en tant que centre de références pour la population jurassienne.

Depuis la reprise du dossier « tabac » par la FO₂ en 2009, puis la création du CIPRET en 2015, ces deux entités ont pu s'imposer comme interlocuteurs de référence pour les partenaires professionnels et les autorités. Ils se sont positionnés au cœur du réseau cantonal de prévention du tabagisme et leurs actions ont permis de renforcer la présence de cette thématique dans différents secteurs. En comparaison, l'installation du CIPRET comme guichet-unique pour la population n'est pas encore aussi aboutie. Le travail dans cette direction a démarré avec succès suite à l'inauguration du CIPRET, le lancement de son site internet, l'organisation d'une première manifestation publique ainsi que la bonne couverture médiatique des projets suscitée par le CIPRET. Ces efforts pourront être continués dans les temps à venir afin de renforcer la visibilité du CIPRET. La possibilité pour la population de s'adresser au CIPRET pour toute demande d'information pourrait être mieux connue du grand public. En effet, le CIPRET ne reçoit actuellement qu'entre trois et huit demandes de ce type par année. La communication publique du CIPRET est d'autant plus importante que le contexte cantonal tend à minimiser la présence de cette thématique dans l'espace public. Cet axe pourra constituer un défi futur, afin que les jurassien-ne-s puissent pleinement tirer parti de l'existence du CIPRET.

7.1.6 Aide à l'arrêt dans le canton

Recommandation 6 : étudier l'opportunité de mettre en place une consultation publique d'aide à l'arrêt dans le canton sous une forme flexible.

L'absence d'une consultation publique officielle d'aide à l'arrêt constitue une particularité frappante du canton du Jura. Les personnes désirant recevoir de l'aide doivent ainsi se tourner vers le réseau des praticien-ne-s privé-e-s (les responsables du PCPT relèvent toutefois l'absence de médecin spécialisé dans la désaccoutumance dans le canton), ou vers les aides à distance (Concours, Ligne, projet « Facebook »). Cette absence de possibilité de trouver un soutien sur place représente une certaine lacune dans la chaîne de prévention cantonale. Il est par exemple prévu d'effectuer un travail de détection précoce des jeunes fumeurs/euses dans le cadre du projet « Prévention via la santé scolaire », sans pour autant pouvoir ensuite orienter ces jeunes vers une consultation locale. Avant la réorganisation de la prévention du tabagisme et sa centralisation au sein de la FO₂, la Ligue pulmonaire jurassienne organisait des cours d'aide à l'arrêt. Le tabagisme n'étant pas sa vocation première, elle n'a toutefois pas souhaité continuer sur cette voie. Elle constate toutefois qu'une demande locale pour des conseils individuels serait certainement existante. La question d'une consultation d'aide à l'arrêt semble être un point quelque peu oublié du bilan et de la réorganisation de la prévention du tabagisme dans le canton à partir de 2009. Le SSA tend à confirmer qu'à sa connaissance, la non-reconduction des consultations ou cours d'aide à l'arrêt n'est pas due à une stratégie explicitement arrêtée par le canton. Si tel était le cas, une réflexion pourrait être menée à ce propos. Si le canton se décidait en faveur de cette activité, celle-ci pourrait prendre une forme flexible telle que des consultations individuelles dispensées ponctuellement par le CIPRET (en tant que centre spécialisé) ou par un-e spécialiste d'un autre canton, ou alors d'un partenariat avec un acteur de la santé publique tel que l'hôpital (qui pourrait être relancé plus activement à ce sujet).

7.1.7 Avenir des achats-tests

Recommandation 7 : réfléchir à l'avenir de l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs dans le canton.

Deux actions ont été menées sur cette question pendant la durée du PCPT (information des points de vente, adaptation des automates à cigarettes). En revanche, la demande d'introduire des achats-tests pour les cigarettes a été refusée par le canton. Peu de partenaires semblent convaincus de l'utilité de cette mesure. Dans le canton, elle est réputée peu efficace en raison de l'impossibilité de sanctionner les contrevenants, et illégitime en raison de l'absence de bases légales. Dans le cas où la FO₂ et le CIPRET entendraient continuer à promouvoir cette mesure, il serait nécessaire de présenter à leurs interlocuteurs l'exemple des autres cantons effectuant des achats-tests. Il semblerait en effet que la faisabilité de cette mesure soit méconnue dans le canton. À noter que les achats-tests sont en général notamment utilisés pour montrer aux autorités et aux partenaires qu'une loi pourtant décidée par le canton est insuffisamment appliquée. Cette démonstration vise à une prise de conscience sur la question de la protection de la jeunesse. De même, si la FO₂ et le CIPRET décident de continuer leur action sur cet axe, l'éventualité d'une formation à destination des points de vente pourrait être étudiée. Une telle mesure avait initialement été mentionnée comme l'une des pistes possibles dans le cadre du Programme.⁶¹

Niveau des projets

7.1.8 Évaluer rigoureusement les projets scolaires

Recommandation 9 : mener des évaluations rigoureuses des deux projets cantonaux de prévention scolaire afin de faire le point sur l'efficacité des actions dans ce setting.

Dans le cadre du PCPT, deux projets proprement cantonaux ont été développés pour le setting scolaire. D'une part, le projet de « Prévention via la santé scolaire » a redéfini le rôle des infirmières scolaires en matière de tabagisme dans le cadre de leur mission professionnelle. Alors qu'auparavant le tabagisme était brièvement thématiqué avec les élèves, les infirmières sont désormais formées pour la détection précoce des écoliers/ères. Leur action avec les nouveaux outils mis à disposition par le CIPRET a débuté à la rentrée scolaire 2016. D'autre part, les résultats insatisfaisants de l'évaluation externe du « Quiz Addictions » ont débouché sur une refonte totale de ce projet. La nouvelle mouture du Quiz est en cours de développement depuis deux ans par un groupe de travail. Ces projets constituent des réorientations importantes de la prévention du tabagisme dans le setting scolaire. Tant le Quiz que le rôle des infirmières ont été redéfinis en profondeur par rapport au passé. En outre, une autre évaluation avait révélé les résultats insatisfaisants de la prévention comportementale menée dans le canton par le passé. Dans l'intervalle, du temps et des ressources ont été investis dans le travail de (re)définition de ces deux projets. Par ailleurs, il est relativement nouveau que le CIPRET Jura et ses partenaires développent leurs propres projets de prévention comportementale. De plus, la portée potentielle de ces deux projets est grande, puisqu'ils visent à toucher l'ensemble des élèves du canton de manière transversale. Pour toutes ces raisons, ils doivent faire l'objet d'évaluations rigoureuses.

L'efficacité de ces deux nouveaux projets devra être testée rapidement après leur introduction, afin de pouvoir les ajuster en temps voulu si nécessaire. De plus, ces évaluations devront impérativement porter sur les effets des projets sur leurs groupes-cibles (et non pas focaliser sur des aspects tels que la satisfaction des enseignant-e-s à l'égard du Quiz, ou des infirmières scolaires à l'égard des outils). Ces effets doivent être mesurés en des termes précis, tels que le nombre d'élèves ayant pu être effectivement orientés vers une aide à l'arrêt, ou les modifications des dispositions des élèves à l'égard de la cigarette. Par exemple, la phase-pilote du projet prévoit actuellement d'évaluer et de retravailler le Quiz sur la base « du retour des animateurs, des enseignants et des élèves ».⁶² D'avantage de précisions ne sont pas données sur la forme et

⁶¹ Demande de financement, p. 46.

⁶² Cf. Formulaire d'auto-évaluation de la FO₂, 3^{ème} année, p. 9.

le contenu exact de ces retours, mais la significativité du projet en termes d'effets doit rester au centre des préoccupations. L'évidence sur laquelle repose le contenu et l'approche de cette intervention pourra également être étudiée à cette occasion. Enfin, ces évaluations devront examiner une chaîne de causalité précise entre les interventions et leurs effets. Par exemple, la définition actuelle des deux objectifs d'outcome de « Prévention via la santé scolaire » ne le permet pas : on ne peut pas concrètement rapporter le fait que « 90% des élèves demandeurs sont non-fumeurs » au fait que « 100% des infirmières mettent en pratique les outils acquis ». ⁶³ L'évolution statistique du nombre global d'élèves fumeurs peut constituer un indicateur d'impact sur le moyen terme, mais ne permet pas de mesurer l'ampleur et les effets immédiats de l'intervention des infirmières sur les élèves touchés.

7.1.9 Préparer l'introduction du projet « Petite enfance »

Recommandation 10 : préparer soigneusement l'introduction du futur projet de sensibilisation à la fumée passive dans le cadre privé.

L'avant-projet « sensibilisation à la fumée passive » a finalement débouché sur l'idée d'orienter ce projet sur la question de l'exposition à la fumée passive dans le cadre familial et privé (décision du comité de pilotage de juin 2015). Certains aspects peuvent déjà être mis en évidence en vue d'une introduction réussie du projet dans le canton. Premièrement, l'expérience des autres cantons pourra être utilisée pour la formation des multiplicateurs/trices. Par exemple, l'expérience a montré que s'il est possible de recourir aux services des « pairs » d'autres cantons pour la formation des multiplicateurs/trices, l'existence de « pairs » cantonaux était importante pour le recrutement des multiplicateurs/trices dans le canton (en tant que personnes-clés, les pairs font en effet connaître le projet dans leur réseau professionnel local). ⁶⁴ Deuxièmement, un danger transparaît d'ores et déjà du travail de prospection qui a été entamé auprès de certains groupes professionnels dans le canton. La communication avec les puéricultrices a été décrite comme compliquée en raison du fait que le Centre Jurassien de Puériculture était en restructuration, et que la présidente, rencontrée au sujet du projet, avait désormais quitté cette fonction. La prise de contact avec les sages-femmes a elle aussi été dépeinte comme difficile, étant donné l'absence de structure faîtière cantonale. Ces éléments sont loin d'être insurmontables. Afin d'éviter tout retard excessif dans la mise en œuvre du projet, ils devront être pris en compte dans la planification, et des solutions devront être définies. Par exemple, plusieurs points de contacts possibles avec les sages-femmes existent : la section régionale « Vaud-Neuchâtel-Jura » de la Fédération suisse des sages-femmes, les cours organisés à l'intention des sages-femmes dans le cadre des Programme cantonaux « alimentation et activité physique » (auxquels le Jura participe), ou encore l'hôpital, qui concentre un bon nombre de professionnel-le-s.

Troisièmement, en plus de la formation des multiplicateurs/trices, une mobilisation du réseau médical peut être envisagée pour renforcer l'impact du projet. Les cabinets médicaux et hôpitaux constituent des lieux crédibles pour une distribution complémentaire de matériel d'information ou de capteurs de nicotine. Cela permettrait en outre de renforcer l'intégration du setting médical dans les activités cantonales de prévention du tabagisme, celle-ci étant demeurée pour l'heure très ponctuelle. Les crèches peuvent également constituer un lieu de diffusion de l'information. D'autres cantons ont couplé ce projet avec une page Facebook ou internet (CIPRET) spécifiquement dédiée aux femmes enceintes ou aux parents. ⁶⁵ D'autres encore ont utilisé les associations de migrant-e-s comme point d'entrée pour ce projet. Ces cercles ont souvent montré un grand intérêt pour cette thématique, et cela permet d'agir sur la dimension de l'égalité des chances. Enfin, il faudra mener une réflexion sur les aides concrètes à proposer dans le cadre du projet (au terme des entretiens motivationnels, vers quelles structures seront renvoyés les parents désireux

⁶³ Cf. Formulaire d'auto-évaluation du SSA, 3^{ème} année, p. 21.

⁶⁴ Rapport d'évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton de Zoug, p. 43.

⁶⁵ Voir par exemple l'analyse de projet du rapport d'évaluation du Programme valaisan de prévention du tabagisme, pp. 110-112.

de recevoir de l'aide, en l'absence d'une consultation officielle en désaccoutumance dans le canton). Ces éléments pourront aider au bon ancrage de cette forme durable et décentralisée de prévention que constitue la prévention par les multiplicateurs/trices.

7.1.10 Synergies avec la promotion de la santé

Recommandation 11 : intensifier les synergies avec les autres actions de prévention et de promotion de la santé menées dans le Jura ou la région.

Il est ressorti à plusieurs reprises des auto-évaluations du Programme que la promotion de la « Ligne stop-tabac » était restée relativement limitée en raison de l'absence de manifestation cantonale liée à la prévention du tabagisme (cours, formations). Il convient de relever que les projets tels que la « Ligne stop-tabac » ou le « Concours Arrêter de fumer » devraient également être promus hors du cadre « prévention du tabagisme », faute de quoi les occasions sont en effet bien trop rares. Toute opportunité de promouvoir ces projets devrait être saisie, d'autant plus dans un canton qui ne dispose d'aucune consultation publique d'aide à l'arrêt. De nombreuses manifestations se prêtent très bien à cet effet (par ex. manifestations sur d'autres thématiques de santé, manifestations pour les jeunes tel que le Salon de la formation). De plus, le regroupement des activités de prévention et de promotion de la santé au sein de la Fondation O₂ est particulièrement propice à la recherche de telles occasions. Ainsi, un travail de recherche systématique des synergies entre les activités pourrait être mené, sur le mode de la collaboration qui avait été tentée avec le Pôle Prévention pour intégrer la thématique du tabagisme dans le formulaire de débit de boissons. De même, l'hôpital pourrait constituer un lieu où promouvoir plus systématiquement la Ligne : cela permettrait de toucher les fumeurs/euses de manière ciblée, à une large échelle et dans un setting crédible.

7.1.11 Monitoring des projets

Recommandation 11 : renforcer la définition des objectifs ainsi que le monitoring des projets de prévention du tabagisme.

Les projets pourraient parfois bénéficier d'une conceptualisation plus précise, ainsi que d'un monitoring plus serré. La situation de base à partir de laquelle un projet entend agir devrait être précisément étudiée et décrite. Cela permettrait d'avoir une image claire des objectifs ainsi que des progrès effectués en cours de mise en œuvre. Certains projets du PCPT auraient pu bénéficier d'une analyse plus claire de la situation de départ/situation recherchée (« Sensibilisation à la fumée passive », « Contrôle du respect de la loi », « Prévention via la santé scolaire »). En effet, une analyse claire permet un meilleur suivi des projets par la suite. Enfin, une réaction plus rapide pour les projets connaissant des retards pourrait être visée. Le monitoring des projets ne doit pas être vu comme une immixtion illégitime de la direction du PCPT dans l'autonomie des responsables de projets, mais comme un soutien à leurs activités. La prévention gagnerait en efficacité si les phases durant lesquelles certains projets sont mis en suspens étaient réduites (temps mis à redéfinir le « Quiz Tabac » en raison des difficultés à réunir le groupe de travail autour des mêmes dates). De même, lorsqu'une activité rencontre un blocage, la recherche active de solutions alternatives serait bénéfique (par ex. mise en suspens des prospections en raison de la restructuration du Centre de Puériculture, distribution limitée de l'information sur la Ligne stop tabac en raison de l'absence d'événement lié à la prévention du tabagisme, statu quo sur les actions menées à propos de l'interdiction de fumer). Par ailleurs, lorsque le rôle de pilotage de la direction du PCPT a été endossé activement, cela a été très bénéfique au déroulement des projets. Le renforcement de cet aspect à l'avenir permettra une amélioration de l'efficacité globale du Programme.

Annexe

A1 Analyse de contexte

A1.1 Facteurs sociaux

Situation géographique

Le canton du Jura, officiellement nommé République et Canton du Jura, est situé au nord-ouest de la Suisse dans le massif du Jura, et partage une frontière avec la France. À l'intérieur du territoire national, il présente des frontières communes avec les cantons de Bâle-Campagne, Berne, Neuchâtel et Soleure. Au 31 décembre 2012, 64 communes réparties en 3 districts composent le canton du Jura.⁶⁶ Le canton du Jura compte une surface totale de 839 km² et une densité de population de 85 habitant-e-s par km² en 2012.⁶⁷ Il est le 7^{ème} canton le moins peuplé de Suisse,⁶⁸ et seuls 5 cantons ont une densité de population plus faible.⁶⁹ Une autre caractéristique du canton du Jura est que 69% de ses habitant-e-s vivent en milieu rural, contre 26% au niveau suisse.⁷⁰ La surface d'habitat et d'infrastructure représente 7% de la surface totale, la surface agricole 49%, la surface boisée 43.5% et la surface improductive 1%.⁷¹

Situation sociodémographique

En 2012, le canton du Jura compte 70'942 habitant-e-s, dont 11'089 dans le chef-lieu du canton, la commune de Delémont.⁷² La structure d'âge de la population est la suivante : les 0-19 ans représentent 22% de la population, les 20-64 ans 59% et les 65 ou plus 19%. Le nombre de femmes est légèrement supérieur à celui d'hommes : 35'965 femmes pour 34'977 d'hommes.⁷³ Les personnes de nationalité étrangère représentent 13% de l'ensemble de la population, valeur qui se situe très en dessous de la moyenne nationale de 23%. À noter également que l'accroissement de la population dans le canton du Jura entre 2007 et 2012 est l'un des plus faibles de Suisse : il est de 2%, contre 5.9% au niveau suisse. Le niveau de formation est réparti de la manière suivante : la plupart des habitant-e-s possèdent une formation de degré secondaire (46%), 32% n'ont pas de formation post-obligatoire, et 20.5% ont un diplôme de degré tertiaire. La proportion de personnes sans formation post-obligatoire est la plus élevée de Suisse (22% en moyenne nationale).⁷⁴

Situation économique

En 2012 dans le canton du Jura, 40'889 personnes sont actives dans 6'334 établissements. Le secteur tertiaire est le secteur principal de l'économie jurassienne (22'502 emplois, soit 55% des emplois totaux), suivi du secteur secondaire (15'205, soit 37%) et finalement du secteur primaire (3'182, soit 8%).⁷⁵ Du point de vue de sa situation économique, le canton se démarque du reste de la Suisse : alors que son secteur secondaire est, proportionnellement à la taille de son économie, le deuxième plus élevé de Suisse, son secteur tertiaire

⁶⁶ <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/16080.pdf/Departements/DSA/COM/Doc/Rapport-2012-version-definitive.pdf?download=1>

⁶⁷ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/jura.html>

⁶⁸ https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=fr&px_db=px-x-0102010000_102&px_tableid=px-x-0102010000_102\px-x-0102010000_102.px&px_type=PX

⁶⁹ Déduction à partir de <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/kantone.html>

⁷⁰ *Rapport de base sur la santé pour le canton du Jura*, pp. 10-11.

⁷¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/jura.html>

⁷² <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/16080.pdf/Departements/DSA/COM/Doc/Rapport-2012-version-definitive.pdf?download=1>

⁷³ https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=fr&px_db=px-x-0102010000_102&px_tableid=px-x-0102010000_102\px-x-0102010000_102.px&px_type=PX

⁷⁴ *Rapport de base sur la santé pour le canton du Jura*, pp. 10-11.

⁷⁵ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/jura.html>

est l'avant-dernier.⁷⁶ Cela s'explique notamment par sa longue tradition industrielle et l'ampleur qu'ont, dans ce canton, les secteurs de pointe de l'horlogerie, de la microtechnique et de l'automatisation.⁷⁷ Avec un taux de chômage de 3.2% en 2012, le canton du Jura se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale de 2.9%. Son taux d'aide sociale est en revanche au-dessous de la moyenne suisse : 2.3%, contre 3.1% au niveau suisse.⁷⁸ En 2012, le PIB du canton est de CHF 62'316, ce qui est au-dessous de la moyenne nationale de CHF 78'146.^{79,80}

Importance de l'industrie et de la production du tabac

L'industrie du tabac joue un rôle important dans l'économie du canton du Jura. La fabrique de tabac (tabac à pipe et tabac à chiquer)⁸¹ FJ Burrus SA est fondée en 1814 à Boncourt, puis rachetée en 1996 par Rothmans International, qui fusionnera en 1999 avec le groupe British American Tobacco (BAT) siégeant à Londres.⁸² Boncourt abrite dès lors le site de production (fabrication et conditionnement du tabac pour la production de cigarettes)⁸³ ainsi que le siège social de British American Tobacco Switzerland, dont la direction administrative se trouve à Lausanne.^{84,85} BAT, qui emploie 450 personnes dans les cantons du Jura et de Vaud en 2016,⁸⁶ est le plus gros contribuable du canton du Jura en 2012.⁸⁷ En 2012, le site de production de Boncourt génère environ 380 postes, dont une trentaine sera supprimée lors d'une restructuration à l'automne de la même année.⁸⁸ Par ailleurs, la famille Burrus et BAT jouent un rôle dans la vie sociale locale (plus particulièrement dans le district de Porrentruy, où les locaux de BAT sont implantés), par le financement d'infrastructures sportives et le soutien à des clubs sportifs de la région.⁸⁹ En 1988, la Fondation Select (fondation d'utilité publique) est créée par la famille Burrus. Transférée par la suite à BAT, elle se nomme désormais Fondation British American Tobacco Switzerland. BAT explique que la Fondation, active à l'échelle suisse, « entretient depuis toujours des relations étroites avec l'environnement local et souhaite apporter sa contribution sur place ». L'un de ses objectifs affichés est « la promotion de projets de nature sociale, surtout dans le canton du Jura ».⁹⁰ La présence de BAT constitue un frein à la mise en place d'actions de prévention du tabagisme, comme cela ressort notamment de l'analyse des débats du Parlement cantonal ci-après (cf. section « Degré de politisation du sujet »). Sur son site internet, la filiale suisse de BAT se positionne de la façon suivante vis-à-vis de la sphère politique : « La consommation de tabac présente un risque réel pour la santé. C'est pourquoi nous estimons que les produits du tabac doivent être réglementés de manière adéquate. Nous sommes par ailleurs en faveur d'une réglementation du tabac équilibrée et nous

⁷⁶ Rapport de base sur la santé pour le canton du Jura, pp. 10-11.

⁷⁷ Demande de financement, p. 19.

⁷⁸ Rapport de base sur la santé pour le canton du Jura, pp. 10-11.

⁷⁹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/jura.html>

⁸⁰ https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/11196_8582_8581_8580/18607.html

⁸¹ <https://diju.ch/f/notices/detail/6100>

⁸² Demande de financement, p. 19.

⁸³ <http://www.projelectro.ch/ref/BAT%20Boncourt%20-%20Halle%20de%20production.pdf>

⁸⁴ <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F41911.php?topdf=1>

⁸⁵ Le canton de Zoug abrite quant à lui la division « global travel retail » du groupe, à savoir British American Tobacco International (<http://www.bati.com/>).

⁸⁶ http://www.bat.ch/group/sites/BAT_A4KKEC.nsf/vwPagesWebLive/DO9T5K3S?opendocument

⁸⁷ Demande de financement, p. 19.

⁸⁸ <http://www.bilan.ch/entreprises/suppressions-de-trente-postes-chez-bat-boncourt>

⁸⁹ Demande de financement, p. 19.

⁹⁰ http://www.bat.ch/group/sites/BAT_A4KKEC.nsf/vwPagesWebLive/DOA2THQR?opendocument

souhaitons y contribuer activement. Notre intention est de soutenir les organismes de régulation en les conseillant dans l'introduction et la mise en œuvre de réglementations efficaces et pragmatiques ».⁹¹

Le tableau T A.1 met en évidence le nombre important d'établissements et d'emplois dans les secteurs ayant un lien avec la production et la vente de produits du tabac dans le canton du Jura. Si la production agricole de tabac est minime en Suisse,⁹² c'est dans le canton du Jura qu'elle est parmi les plus fortes. Par rapport aux autres cantons, le Jura se situe au 4^{ème} rang, derrière Fribourg, Vaud et Lucerne.⁹³ Parmi les secteurs ayant un lien avec l'économie de tabac, celui de la fabrication de produits à base de tabac est le plus important pour le Jura avec un seul établissement, mais 390 emplois. Se manifeste ici la présence de BAT à Boncourt. Ainsi, pour le secteur de la fabrication de produits à base de tabac et par rapport aux autres cantons, le Jura se hisse au 3^{ème} rang, derrière Neuchâtel et Lucerne.⁹⁴

T A.1 Établissements et emplois en 2012 dans le canton du Jura selon le genre économique

| Genre économique | Établissements | Emplois | Équivalents plein temps |
|---|----------------|---------|-------------------------|
| Culture du tabac | 7 | 57 | 22.9 |
| Fabrication de produits à base de tabac | 1 | 390 | 381.9 |
| Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire | 0 | 0 | 0 |
| Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac | 0 | 0 | 0 |
| Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail | 7 | 70 | 53.4 |
| Commerce de gros de produits à base de tabac | 1 | 3 | 1.8 |
| Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac | 0 | 0 | 0 |
| Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé | 0 | 0 | 0 |
| Autre commerce de détail en magasin spécialisé de denrées alimentaires, de boissons et de tabac | 19 | 45 | 22.4 |
| Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés | 5 | 9 | 5.2 |

⁹¹ http://www.bat.ch/group/sites/BAT_A4KKEC.nsf/vwPagesWebLive/DOA2THNF?opendocument

⁹² <https://www.landwirtschaft.ch/wissen/pflanzen/weitere-ackerfruechte/tabak/> ; La production de tabac est d'une importance marginale pour l'agriculture suisse. Seuls les 5% de la consommation nationale de tabac sont couverts par les 300 exploitations qui produisent du tabac en tant que matière première. Cette faible importance découle notamment de la décision de la Confédération en 1992 de cesser de subventionner la production nationale de tabac.

⁹³ <http://www.swisstabac.ch/index.php?getcat=1&page=4>

⁹⁴ https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=de&px_db=px-x-0602010000_103&px_tableid=px-x-0602010000_103\px-x-0602010000_103.px&px_type=PX

Source : Office fédéral de la statistique⁹⁵

Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi

Concernant l'interdiction de vente aux mineurs, un rappel de la loi a été effectué par courrier auprès de tous les points de vente du canton, ainsi que du matériel envoyé (tablettes des âges, affichettes, brochures). Les automates à cigarettes ont été répertoriés par le SSA, et mis aux normes en accord avec la nouvelle ordonnance cantonale en la matière. Aucun contrôle n'est effectué via des achats-tests. Concernant les restrictions en matière de fumée passive dans l'espace public, quelques contrôles techniques de ventilation sont effectués dans les établissements fumeurs et les fumeurs. La Police cantonale intervient sur dénonciation, et aucun contrôle préventif aléatoire n'est mené.

A1.2 Facteurs politiques

Acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population

D'une manière générale, l'enquête menée dans le cadre de la présente évaluation indique que la prévention du tabagisme jouit d'une faible légitimité dans le canton. La présence de l'industrie du tabac dans le tissu local est rapidement invoquée dans les débats relatifs à la prévention du tabagisme. Par ailleurs, les résultats de votations ayant pour objet un renforcement de la régulation dans ce domaine sont des bons indices pour juger de l'acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population. Les résultats de la votation populaire fédérale du 23 septembre 2012 concernant l'Initiative pour la protection contre le tabagisme passif sont présentés ci-dessous (T A.2). Cette initiative, qui sera refusée, est portée par la Ligue pulmonaire Suisse et prévoit une interdiction générale de fumer dans les lieux publics ou qui servent de lieux de travail. Les établissements fumeurs n'auraient alors plus été tolérés et le service aurait été interdit dans les fumeurs.⁹⁶ Au moment de la votation, sur les quelque 300 établissements de restauration du canton du Jura, sept à huit établissements sont entièrement fumeurs et 22 disposent d'un fumeur.⁹⁷

T A.2 Résultats de la votation du 23 septembre 2012 : Initiative populaire fédérale « Protection contre le tabagisme passif »

| | Électeurs/trices inscrit-e-s | Bulletins rentrés | Participati on en % | Bulletins valables | Nombre de votes pour | Nombre de votes contre | Oui en % |
|-----------------------|---------------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------|----------------|
| Canton du Jura | 50'857 | 17'424 | 34.3 | 17'235 | 4'841 | 12'294 | 28.1 |

Source : Office fédéral de la statistique⁹⁸

À l'instar de 24 autres cantons, le canton du Jura a refusé cette initiative (71% de non). Son taux de refus est au-dessus de la moyenne nationale (66% de non), et seuls 5 cantons ont un taux de refus plus élevé. Par ailleurs, la commune de Boncourt, où est établi BAT, s'est opposée à l'initiative à 88%. À noter également que

⁹⁵https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=de&px_db=px-x-0602010000_103&px_tableid=px-x-0602010000_103\px-x-0602010000_103.px&px_type=PX

⁹⁶ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis371.html>

⁹⁷ Propos d'un restaurateur à Delémont, recueillis par la Radio Télévision Suisse francophone : <http://www.rts.ch/play/radio/emission-speciale-info/audio/tabagisme-passif-un-refus-qui-soulage-le-canton-du-jura?id=4294170>

⁹⁸ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20120923/index.html>

le canton du Jura présente le plus faible pourcentage de participation, avec 34% contre une moyenne de 43% au niveau suisse.

Par ailleurs, aucune votation populaire cantonale n'a eu pour objet la prévention du tabagisme. La seule disposition plus stricte que la législation fédérale qui a été édictée par le canton est l'interdiction de la vente de produits du tabac aux mineur-e-s, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Celle-ci n'a cependant pas fait l'objet d'une votation populaire : donnant suite à deux motions parlementaires, le Gouvernement jurassien a présenté en mars 2012 les modifications requises de la LSan, qui ont été validées par le Parlement en septembre de la même année.⁹⁹

Ressources financières

La majeure partie des activités de prévention du tabagisme ont été déléguées à la Fondation O₂ pour le canton du Jura. Les ressources à disposition au sein de cette structure pour la mise en œuvre du Programme cantonal de prévention du tabagisme s'élèvent à 0.8 ETP (équivalent temps plein) (60% pour la coordinatrice du PCPT, 10% pour la directrice du PCPT, 10% de secrétariat). À cela s'ajoutent, pour la mise en œuvre des projets du PCPT, un temps de travail de 0.2 ETP pour la collaboratrice du SSA (« Santé scolaire », « Contrôle du respect de la loi », « Sensibilisation à la fumée passive »), ainsi que de 0.2 ETP pour le collaborateur de la FAJ (« Cool and clean »). Le temps de travail total dédié à la mise en œuvre du PCPT est donc de 1.2 ETP dans le canton, pour les partenaires directement impliqués dans sa mise en œuvre.

Rôle des communes

Concernant le rôle des communes jurassiennes en matière de prévention du tabagisme, l'article 4 de la LSan du 14 décembre 1990 prévoit que l'État, les communes, les organisations et les professionnel-le-s concerné-e-s collaborent entre autres pour favoriser « la promotion de la santé, notamment par des mesures d'éducation, de prévention et d'information ». L'article 65 de la même loi stipule que « dans le cadre de leurs compétences de police locale, les communes veillent à la santé et à la salubrité publiques sur le territoire communal ». Aucune disposition ne leur attribue plus concrètement des tâches précises de contrôle du respect de l'application de la législation relative au tabac. La Directive cantonale relative à la fumée passive ne précise pas explicitement à qui reviendrait la tâche de mener des contrôles dans les établissements (hormis les contrôles techniques du SEE), et l'ordonnance cantonale relative à l'interdiction de vente aux mineurs stipule que la Police cantonale peut procéder à des contrôles sur ce point.

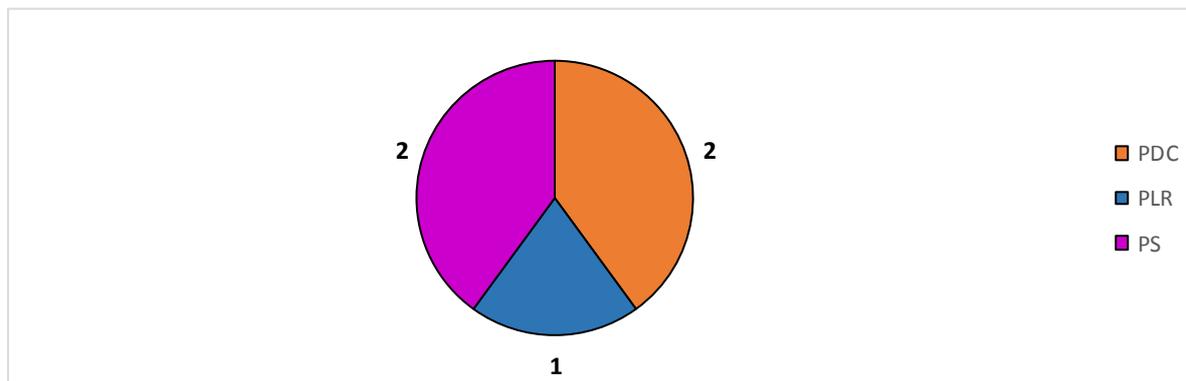
Majorités politiques à l'exécutif et au législatif

Durant la législature 2011-2015, le Gouvernement jurassien est composé de 5 sièges (graphique G A.1). Le Parti Démocrate-Chrétien (PDC) et le Parti Socialiste (PS) occupent chacun deux sièges, et le Parti Libéral-Radical (PLR) en dispose d'un.¹⁰⁰

⁹⁹ <http://www.jura.ch/Projets-de-lois/Textes-adoptes/Loi-sanitaire-deux-nouvelles-dispositions-visant-a-proteger-la-sante-de-la-jeunesse.html>

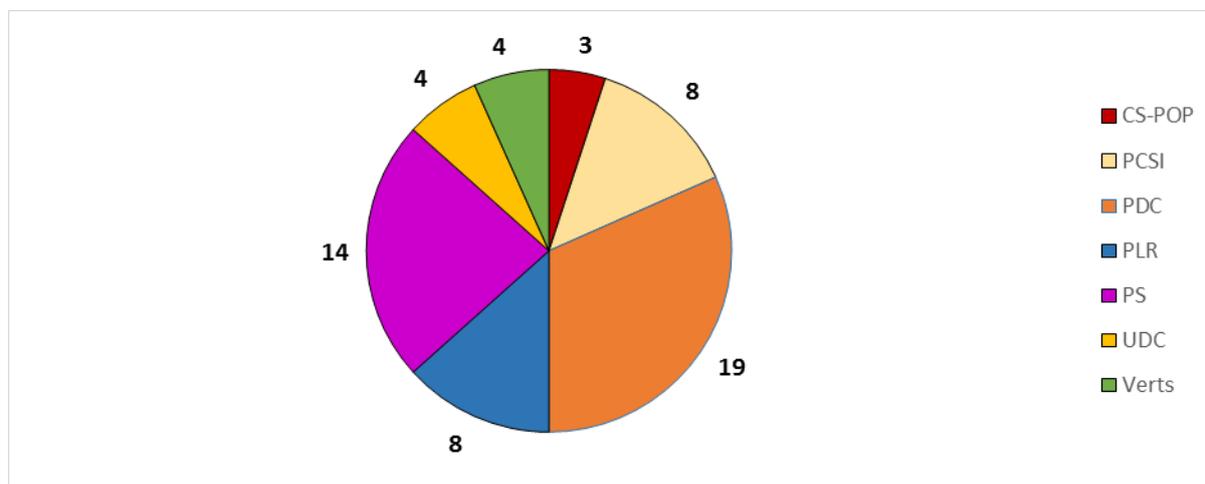
¹⁰⁰ <https://www.jura.ch/fr/Autorites/GVT.html>

G A.1 Composition du Gouvernement jurassien pour la législature 2011-2015 (N=5)



Le Parlement jurassien est composé de 60 député-e-s (graphique G A.2). Pendant la législature 2011-2015, le Parti Démocrate-Chrétien (PDC) est la plus grande fraction du Parlement avec 19 député-e-s. Il est suivi du Parti Socialiste (PS) représenté par 14 député-e-s. Ensuite, le Parti Chrétien-Social Indépendant (PCSI) et le Parti Libéral-Radical (PLR) disposent chacun de huit sièges. Les Verts (Verts) et l'Union Démocratique du Centre (UDC) comptent également le même nombre de député-e-s, avec quatre chacun. Enfin, avec trois député-e-s, Combat Socialiste – Parti Ouvrier Populaire (CS-POP) constitue la plus petite fraction du Parlement jurassien.¹⁰¹

G A.2 Composition du Parlement jurassien pour la législature 2011-2015 (N=60)



Remarque : Données en chiffre absolu

La répartition des départements entre les partis représentés à l'exécutif cantonal figure dans le tableau T A.3.¹⁰² Le département le plus important pour la prévention du tabagisme, celui de la santé, des affaires sociales, du personnel et des communes, échoit au Parti Socialiste pour la législature 2011-2015, qui couvre la moitié du PCPT (2014-2017). Le PS occupe également un autre département capital pour la prévention du tabagisme, celui de la formation, de la culture et des sports. Pour la législature suivante (2016-2020), le département de l'économie et de la santé revient au PLR, et celui de la formation et de la culture au PDC.

¹⁰¹ <https://www.jura.ch/PLT/Repartition-des-sieges-au-Parlement-jurassien.html>

¹⁰² <https://www.jura.ch/fr/Autorites/GVT.html>

T A.3 Appartenance politique des chef-fe-s de Département (2011-2015)

| Département | Parti politique |
|------------------------------|-----------------|
| Économie et coopération | PLR |
| Environnement et équipement | PDC |
| Finances, justice et police | PDC |
| Formation, culture et sports | PS |
| Santé et affaires sociales | PS |

Degré de politisation du sujet

Afin de juger du degré de politisation du sujet, nous avons analysé les débats parlementaires en lien avec la réglementation des produits du tabac entre 2003 et 2015 (tableau T A.4). Les comptes rendus de toutes les sessions parlementaires ont été consultés en ligne, avec une recherche pour les mots-clés « tabac », « prévention », « fumée passive » et « fumer ».¹⁰³

L'analyse permet quelques observations générales. Globalement, le tabagisme est relativement politisé dans le canton du Jura. De nombreuses propositions ont été discutées (motions, postulat, pétition). En matière de fumée passive, le Gouvernement et les groupes de droite (PDC, PLR et UDC) défendent globalement une réglementation souple, alors que le groupe PS s'engage pour une réglementation plus stricte.¹⁰⁴ L'interdiction de la vente de tabac aux mineur-e-s recueille quant à elle un soutien général, sauf de la part de certain-e-s député-e-s PS (qui craignaient un renforcement de l'attrait du produit pour les jeunes). Par ailleurs, plusieurs interventions parlementaires révèlent de fortes inquiétudes concernant les conséquences économiques que pourrait avoir l'abaissement des taux autorisés de nicotine, goudron et monoxyde de carbone dans les cigarettes dédiées à l'exportation. Les débats sur la question ont principalement lieu en 2003-2004, lors de la révision de l'Ordonnance fédérale sur le tabac, ainsi qu'en 2009-2010, lors de négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Pour le Gouvernement, les groupes PDC, PLR, UDC et, dans un deuxième temps, PCSI, le canton doit s'engager contre un abaissement des taux qui risquerait de compromettre les emplois fournis par BAT. Pour les groupes PS et Verts, les dimensions éthiques et sanitaires priment et l'abaissement des taux autorisés est souhaitable.

En outre, il convient de souligner que la question de la présence de BAT à Boncourt est souvent mentionnée lors des débats, que ces derniers portent sur l'abaissement des taux autorisés pour les cigarettes d'exportation ou sur des objets de politique locale. Si certain-e-s député-s dénoncent le fait que cette présence freine la volonté politique du Jura en matière de prévention du tabagisme, d'autres insistent sur l'importance des emplois qu'elle procure dans le canton.

¹⁰³ <http://rsju.jura.ch/fr/Sommaire/Journal-des-debats.html>

¹⁰⁴ La position générale du CS-POP ainsi que des Verts n'a pas pu être déduite de la transcription des débats sur cette question (prises de paroles isolées ou absence de prise de parole).

T A.4 Prises de position politiques sur la prévention du tabagisme dans le canton du Jura (2003-2015)

| Année | Résumé des débats majeurs concernant la prévention du tabagisme |
|-------|---|
| 2003 | <ul style="list-style-type: none"> 24.09.2003 : Le ministre de l'Économie (PDC), répond aux inquiétudes d'un député PDC quant à la révision de l'Ordonnance fédérale sur le tabac (OTab), dans le cadre de laquelle est notamment prévu l'abaissement des taux autorisés de nicotine et de goudron dans les cigarettes, qu'elles soient distribuées en Suisse ou exportées. Alors consulté sur la révision, le Gouvernement jurassien prévoit se prononcer contre cet abaissement pour les cigarettes à l'exportation, en soulignant que 36-40% de la production du site BAT de Boncourt est destinée à l'exportation. Le Gouvernement déclare qu'il donnera en revanche son appui à l'introduction de nouvelles mesures sur le marché intérieur.¹⁰⁵ |
| 2004 | <ul style="list-style-type: none"> 22.09.2004 : relativement au projet de révision totale de l'OTab, question écrite d'un député CS-POP (Rémy Meury) suite à une déclaration du conseiller d'État neuchâtelois Bernard Soguel (PS) à la radio. Celui-ci aurait expliqué qu'une délégation jurassienne et neuchâteloise avait signifié au Conseil fédéral que les conseils d'État des deux cantons soutenaient une partie des mesures du projet, mais rejetaient la baisse de la teneur en goudron et en nicotine pour les cigarettes exportées hors de l'UE. Le député CS-POP juge ces faits choquant, en ce qu'ils sous-entendent que la santé ne compte pas dans le Tiers-Monde. Le Gouvernement, qui confirme avoir rencontré le Conseil fédéral avec des représentant-e-s de Neuchâtel, estime qu'il n'y a pas lieu d'appliquer aux produits exportés des normes plus sévères que celles préconisées par les pays importateurs eux-mêmes ; le Gouvernement estime donc agir conformément à la législation de ces pays tout en préservant les emplois dans le canton. Il ajoute contribuer par ailleurs à des programmes de promotion de la santé dans le Tiers-Monde dans le cadre de la politique de coopération. 20.10.2004 : Question écrite d'un député PS qui souligne la nocivité de la fumée passive et demande au Gouvernement quelle est sa politique dans les bâtiments publics. Le Gouvernement rappelle la réglementation en la matière (art. 19 de l'Ordonnance 3 de la Loi fédérale sur le travail : « L'employeur doit veiller, dans le cadre des possibilités de l'exploitation, à ce que les travailleurs non-fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée des autres personnes »¹⁰⁶). Il explique les points suivants : chaque service est responsable de mettre ou non en place des zones non-fumeurs ; un groupe de travail informel du Service du personnel et du SSA travaille sur la question des lieux de travail sans fumée dans l'administration ; les écoles obligatoires sont non-fumeuses ; dès la rentrée 2004-2005, les centres professionnels seront non-fumeurs ; la réflexion est en cours dans l'École de culture générale et le Lycée cantonal ; des zones non-fumeurs existent dans les établissements médico-sociaux. |
| 2005 | <ul style="list-style-type: none"> 19.01.2005 : motion de Suzanne Maître (PCSI) demandant l'interdiction de fumer dans tous les locaux de l'État. Sont notamment invoqués la nocivité de la fumée passive, le devoir d'exemplarité de l'État et la responsabilisation des fumeurs/euses. La ministre de la Formation, Elisabeth Baume-Schneider (PS), soutient la motion. Sont prévus une campagne « Une administration sans fumée mais pas sans fumeurs », un questionnaire auprès de la fonction publique et un catalogue de mesures. Par ailleurs, le Gouvernement souhaite élargir la démarche aux écoles. La motion est acceptée par la majorité du Parlement sans discussion. |
| 2006 | <ul style="list-style-type: none"> 20.09.2006 : Une pétition demande au Parlement de se prononcer sur une interdiction de la fumée dans les établissements publics. La Commission de la justice et des pétitions recommande à l'unanimité son rejet pour les raisons suivantes : une initiative populaire serait plus adéquate ; les autorités travaillent déjà sur le problème ; une solution fédérale serait plus intéressante. Seul |

¹⁰⁵ L'OTab révisée n'imposera finalement pas les teneurs maximales en goudron, nicotine et monoxyde de carbone pour les cigarettes d'exportation, mais uniquement pour les cigarettes distribuées en Suisse (https://www.admin.ch/cp/f/417f5b26_1@fwsrvg.html).

¹⁰⁶ *Journal des débats No 15 – Séance du Parlement du 20.10.2004 (II)*, p. 551 : <https://rsju.jura.ch/fr/Sommaire/Journal-des-debats-1/Archives/Journaux-des-debats-2004.html>

| | |
|-------------|---|
| | <p>le groupe PCSI réagit et soutient la pétition dans sa majorité. Pour le président de la Commission (André Burri (PDC)), fumer est une liberté fondamentale et le canton doit préserver les libertés. Au vote, la pétition est rejetée par 39 voix contre 12.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22.11.2006 : Question orale d'un député PCSI au ministre de la Santé (Claude Hêche (PS)) concernant les automates à cigarettes sur les quais CFF, dont l'existence surprend les parents. Il insiste sur l'importance de prévenir la consommation chez les jeunes. Le ministre explique que le canton privilégie la prévention et la sensibilisation. Agir au niveau du dispositif légal n'est pas prévu, mais un groupe de travail réfléchit à des garde-fous pour empêcher les mineur-e-s d'accéder aux cigarettes. |
| 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • 20.06.2007 : Le groupe CS-POP+Verts interpelle le Gouvernement sur la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les bâtiments cantonaux. Il pointe des disparités résultant d'une mise en œuvre laissée à l'appréciation des chef-fe-s de service. Le député CS-POP estime en outre que le Gouvernement devrait prévoir un véritable programme de prévention pour les 14-18 ans, sous-entendant que cela n'est pas fait à cause de la présence de BAT dans le canton. Le ministre de la Santé (Philippe Receveur (PDC)) réaffirme la fermeté du Gouvernement pour une application uniforme de l'interdiction, qui ne stigmatise pas les fumeurs/euses, pour qui un groupe de travail étudie l'aménagement d'espaces fumeurs. Quant à un éventuel programme de prévention pour les jeunes, le Gouvernement estime déjà accomplir son devoir et explique qu'aucuns desiderata particuliers n'ont été pris en compte dans le processus décisionnel. |
| 2008 | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative |
| 2009 | <ul style="list-style-type: none"> • 29.04.2009 : Paul Froidevaux (PDC) interpelle le Gouvernement sous le titre « Vers l'interdiction de production en Suisse de cigarettes aux valeurs analytiques non conformes au droit européen ». Une telle interdiction pourrait résulter des prochaines négociations bilatérales Suisse-UE. Les points de vue économiques et éthiques/sanitaires s'opposent. D'un côté, le ministre de l'Économie Michel Probst (PLR) et les groupes PDC et PLR pointent les conséquences économiques et sociales négatives pour le canton : BAT, dont environ 10% de la production dépasse les normes européennes, pourrait supprimer son site de Boncourt qui emploie 520 personnes. Ils admettent mettre de côté l'aspect sanitaire, estimant que les mesures devraient venir de l'intérieur de chaque pays. Pour eux il convient, de concert avec les autres cantons concernés (LU, NE, VD), d'user de leur influence auprès des autorités fédérales. D'un autre côté, les groupes PCSI, PS et Verts estiment que les dimensions sanitaires et éthiques prévalent, et que l'économie devant cesser de reposer sur une double moralité. • 23.09.2009 : Sont traités conjointement la motion « Protection contre la fumée passive » de Murielle Macchi-Berdat (PS), demandant l'interdiction de la fumée dans tous les espaces intérieurs¹⁰⁷ pour protéger le personnel, et le postulat « Fumée passive : un problème de santé publique » de Suzanne Maître (PCSI), appelant le Gouvernement à protéger de la fumée passive dans l'espace public sans prévoir d'interdiction générale. La majorité des avis (Philippe Receveur (PDC), ministre de la Santé, et les groupes PCSI, PDC, PLR et UDC) convergent en faveur d'une réglementation peu contraignante. Le groupe CS-POP est divisé : certain-e-s soutiennent la motion, d'autres le postulat, et d'autres encore aucun des deux. Les arguments contre une interdiction générale sont l'importance des libertés individuelles et de ne pas exclure les fumeurs/euses. La question de BAT est mentionnée : un député PDC (Paul Froidevaux) réfute toute accusation sur un lien entre BAT et le retard du canton en termes de prévention du tabagisme, citant le site internet de l'entreprise, où cette dernière explique soutenir l'idée d'une réglementation. Au vote, la motion est refusée avec 36 voix contre 12, et le postulat est accepté avec 43 voix contre 5. |

¹⁰⁷ Il s'agissait donc de renoncer aux établissements fumeurs et aux fumeurs avec service autorisés par la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif qui allait entrer en vigueur au 1^{er} mai 2010.

| | |
|--------------------|---|
| <p>2010</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 24.03.2010 : interpellation PLR du Gouvernement sur l'entrée en vigueur de la loi fédérale au 1^{er} mai 2010. L'interpellation s'inquiète des conséquences économiques de la loi fédérale sur l'hôtellerie et la restauration. Michel Probst (PLR), ministre de l'Économie, déclare que le canton n'ira pas au-delà des prescriptions fédérales. Une députée PS lie l'absence de volonté du Gouvernement avec la relation que celui-ci entretient avec le plus gros contribuable du canton (BAT). Elle déplore que le Parlement majoritairement à droite préfère la liberté économique à la protection des travailleurs/euses, le service étant autorisé dans les zones fumeurs sous réserve de l'accord du personnel qui, selon elle, ne se trouve pas en position de refuser. • 24.03.2010 : David Eray (PCSI) s'inquiète que les négociations Suisse-UE conduisent à l'interdiction en Suisse de la production de cigarettes dépassant les normes européennes, ce qui mettrait selon lui en péril 500 postes dans le canton. Le groupe UDC défend également ce point de vue en soulignant, avec le groupe PDC, que l'UE ne doit pas dicter sa loi à la Suisse. Deux groupes soutiennent toujours l'interdiction : le PS et les Verts, qui estiment que les fabricants sauront adapter leurs sites de production (PS) et qu'une nouvelle économie socialement responsable est souhaitable (Verts). Dans sa réponse à l'interpellation, le ministre de l'Économie explique qu'il rencontrera bientôt, avec les autres cantons concernés (LU, NE, VD), les autorités fédérales pour défendre son point de vue, et qu'il réagirait en cas d'échec des négociations (député-e-s aux Chambres fédérales voire référendum facultatif). • 24.03.2010 : Est discutée la motion « Interdiction de vendre du tabac aux jeunes de moins de 18 ans révolus » d'André Burri (PDC). Les arguments sont la protection la jeunesse et la diminution du nombre de fumeurs/euses à long terme. Philippe Receveur (PDC), ministre de la Santé, appuie la motion, rappelant l'efficacité de telles mesures structurelles. Le groupe PS, unanime sur l'importance de la prévention, est divisé sur une telle loi, certains craignant l'attrait de l'interdit pour les jeunes. Au vote, la motion est acceptée par 41 voix contre 5. |
| <p>2011</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative. |
| <p>2012</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 05.09.2012 : Dans le cadre d'une modification de la LSan, le Parlement discute d'introduire l'interdiction de la vente de tabac aux moins de 18 ans. La Commission de la santé, le Gouvernement, les groupes UDC et CS-POP+Verts soutiennent l'interdiction, et le groupe PS se dit toujours divisé. Au vote, la modification de la loi est finalement adoptée par 48 voix contre 1. • 26.09.2012 : la députée PS (Maryvonne Pic Jeandupeux) ayant voté contre l'interdiction explique son vote et parle d'une mesure-alibi. Pour elle, il conviendrait d'interdire l'usage et la production de tabac (allusion à la présence de BAT à Boncourt). Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 47 voix contre 1. |
| <p>2013</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 27.03.2013 : Est discutée la motion « Soumettre certains automates à autorisation » (Verts), demandant de soumettre les appareils de bronzage en libre-service et les automates à cigarettes à autorisation pour se donner les moyens d'appliquer la LSan. Le ministre de l'Économie propose de refuser la motion : une ordonnance (contrôles et obligation d'annonce) est en cours de préparation. Le PS appuie les arguments de la motion. Au vote, elle est rejetée par 34 voix contre 18. • 30.10.2013 : Une députée PDC pointe le vide réglementaire en matière d'e-cigarettes (question orale). Elle demande si la question s'est déjà posée dans les préaux scolaires jurassiens, et si la vente d'e-cigarettes sera interdite aux mineurs. Elisabeth Baume-Schneider (PS), ministre de la Formation, souhaite prendre du recul par rapport à la dangerosité du produit avant d'en interdire ou pas la vente. Concernant les préaux scolaires, aucun cas ne s'est encore fait connaître ; si le problème se posait, le Gouvernement s'opposerait probablement au vapotage en ces lieux, parce que l'attitude est la même que lorsqu'on fume une cigarette. • 30.10.2013 : Dans le cadre de la première lecture d'une modification de la LSan, les modalités de mise en œuvre des articles sur la vente aux mineurs (contrôle, installation d'un dispositif de surveillance efficace, obligation d'annonce) sont discutées. Emmanuel Martinoli (Verts) à l'origine |

| | |
|-------------|---|
| | de la motion « Soumettre certains automates à autorisation » (voir 24.04.2013), pense qu'une simple obligation d'annonce est insuffisante. Le groupe PLR souhaite que cette nouvelle lettre ne conduise à aucune augmentation du personnel de l'État. Le ministre de la Santé Michel Thentz (PS), qui affirme qu'aucun nouvel emploi ne sera créé, rappelle que les détails viendront dans l'ordonnance et qu'il s'agit ici de mettre en place le dispositif législatif. Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 59 député-e-s. |
| 2014 | <ul style="list-style-type: none"> 10.09.2014 : Une députée Verts demande si, dans le cas où la nocivité des e-cigarettes se précisait, le Gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour protéger les jeunes. Michel Thentz (PS), ministre de la Santé, explique suivre ce dossier, en précisant qu'une loi sur les produits du tabac intégrant cette question est en préparation au niveau fédéral. Il affirme qu'il n'hésitera pas, au besoin, à ajouter l'e-cigarette au catalogue de la prévention à destination des jeunes. |
| 2015 | <ul style="list-style-type: none"> Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative. |

Groupes de pression

Le principal acteur de la prévention contre le tabagisme dans le canton est la Fondation O2. D'autres organisations peuvent également être actives dans ce domaine, comme la Ligue Pulmonaire Jurassienne et le SSA. L'impulsion et le soutien de nouvelles initiatives en matière de prévention du tabagisme se fait au cas par cas, selon l'objectif et l'arène visé. Dans le cadre des achats-tests, c'est une représentante de la santé publique qui s'est directement adressée à sa hiérarchie. Dans le cas des discussions parlementaires ayant abouti à l'interdiction de vente aux mineurs dans le canton, l'impulsion était partie des partis politiques eux-mêmes. Le CIPRET avait uniquement joué un rôle de mise à disposition d'information. Au niveau politique, le Gouvernement (notamment le ministre de la Santé Philippe Receveur) et les groupes de droite (PDC, PLR, et UDC) ont défendu une réglementation peu contraignante en matière de fumée passive lorsque la question a été discutée au Parlement (2007-2009), alors que le groupe PS s'est engagé pour une réglementation plus stricte. Dans le cas de l'interdiction de la vente aux mineurs, une quasi-unanimité s'est dessinée puisque la motion du groupe PDC a été suivie par tous les partis, sauf quelques voix isolées. Enfin, GastroJura a joué un rôle intéressant en sa qualité de Fédération pour l'hôtellerie, la restauration et le tourisme. Suite aux plaintes de certains restaurateurs du fait que tous les tenanciers ne respectaient pas la nouvelle loi en matière d'interdiction de fumer, GastroJura a lancé un appel à un respect homogène de la Loi fédérale afin d'endiguer tout phénomène de concurrence déloyale.

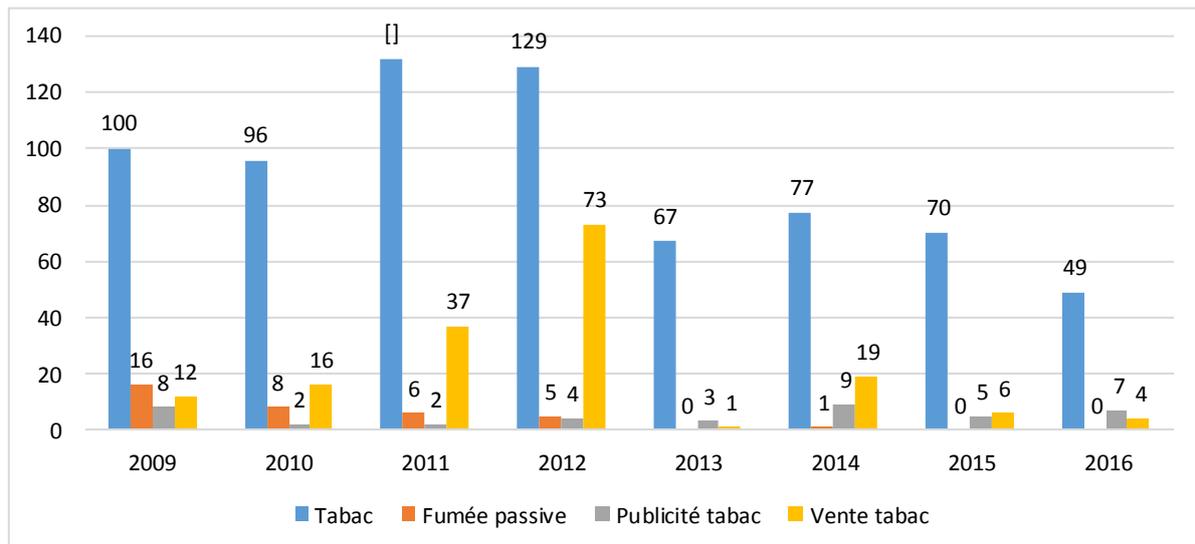
A1.3 Analyse de médias

Cette section propose une analyse du traitement médiatique de la question de la prévention du tabagisme dans le canton. Elle est basée sur *Le Journal du Jura*, journal au troisième tirage le plus important dans le canton du Jura. Ce journal a été retenu en raison du fait que le journal au tirage le plus important n'a pas de version numérique (le *Quotidien Jurassien*, 18'340 tirages) et que celui au deuxième tirage le plus important ne couvre pas exclusivement le canton du Jura mais aussi celui de Neuchâtel (*L'Express-L'Impartial*, 10'616 tirages). De plus, le tirage du *Journal du Jura* est presque aussi grand que celui de *L'Express-L'Impartial*, avec 8'864 tirages. Notre analyse inclut tous les articles parus dans ce journal entre le 01.01.2009 et le 31.12.2016 et comprenant l'un des mots-clés ou groupes de mots-clés suivants : 'tabac', 'fumée passive', 'publicité+tabac' et 'vente+tabac'.

Sur les huit années étudiées, le terme tabac apparaît 720 fois. Les termes 'fumée passive' et 'publicité+tabac' apparaissent respectivement 36 et 40 fois. Enfin, l'association des mots-clés 'vente+tabac' apparaît dans 168 articles. Le nombre d'articles par année et par mot clé est présenté dans le graphique G A.3. En raison du nombre très important d'articles pour le mot-clé 'tabac', seuls les dix articles les plus significatifs de chaque

année sont retenus dans l'analyse. Pour les mots-clés 'fumée passive', 'publicité+tabac' et 'vente+tabac', l'entier du corpus est pris en compte. Toutefois, il est nécessaire de souligner que les résultats dus à l'utilisation du mot clé « tabac » lors de la recherche ligne prennent en compte certains articles qui n'ont pas forcément de lien avec la thématique du tabagisme (par ex. « passage à tabac »).

G A.3 Nombre d'occurrences par année dans les archives du *Journal du Jura*



D'une manière générale, comme on peut l'observer dans le tableau, entre 2009 et 2012, la problématique du tabagisme occupe une place importante dans *Le Journal du Jura* avec 646 articles en tout. En effet, la nouvelle Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, entrée en vigueur en 2010, fait beaucoup parler d'elle dans le canton. De nombreux articles reviennent sur ses conséquences. À noter qu'en 2011, l'initiative fédérale de la Ligue pulmonaire contre le tabagisme fait peu parler d'elle. De plus, à partir de 2013 la problématique du tabagisme s'estompe. La nouveauté de la loi est passée, et ce thème ne fait plus l'actualité pour les mêmes raisons. La majorité des articles abordent alors d'autres aspects tels que les projets de prévention, le prix des cigarettes, la législation sur les e-cigarettes ainsi que l'interdiction de la publicité pour le tabac.

En 2009, une majorité des articles traitent des débats au sein du Parlement jurassien en lien avec la fumée passive. L'attitude adoptée par les autres cantons fait aussi l'objet d'articles. En effet, le Jura demeure le dernier canton romand à ne pas avoir légiféré à ce sujet. Une motion du Parti socialiste jurassien sollicitant l'interdiction de fumer dans les lieux publics est déposée début janvier 2009. Par conséquent, les politicien-ne-s ont été très présent-e-s dans les médias, notamment le ministre de la Santé, Philippe Receveur, opposé à la motion. Il soutient qu'une interdiction générale serait trop contraignante. Les expert-e-s du monde médical, qui commentent les résultats d'études scientifiques et expliquent les risques liés à la consommation, sont également présents dans les articles. Le Parlement rejette finalement la motion socialiste en septembre 2009.

En 2010, le principal fait marquant de l'année se situe au niveau de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale contre le tabagisme passif. La majorité des articles traitent de la loi et de ses conséquences sur le canton. Les détails de la loi sont expliqués à travers divers articles, notamment la question des exceptions prévues par celle-ci (notamment les fumeurs). Quelques articles traitent de l'augmentation du prix du paquet de

cigarettes, et d'autres abordent les résultats d'une enquête suisse démontrant que les Suisses sont toujours moins exposés à la fumée passive.¹⁰⁸ De plus, la nouvelle initiative déposée par la Ligue pulmonaire suite à l'insatisfaction liée aux normes minimales imposée par la nouvelle Loi fédérale contre le tabagisme passif a quelques échos dans le journal.

En 2011, l'heure est à la prévention, particulièrement auprès des jeunes fumeurs. Des études montrant que le nombre de fumeurs ne diminue plus en Suisse sont abordées dans des articles. La nouvelle campagne contre le tabagisme (« SmokeFree ») menée par l'Office fédéral de la santé publique a une place prépondérante. D'autres articles se penchent également sur la prévention chez les jeunes. Finalement, la question de l'e-cigarette connaît également un certain succès en 2011, suite à une étude de l'Université de Genève sur la teneur en nicotine des cigarettes électroniques. Les articles reflètent donc un questionnement sur sa dangerosité et son caractère de phénomène de mode. Il est intéressant de souligner que l'initiative de la Ligue pulmonaire contre le tabagisme fait peu parler d'elle, et qu'aucun article ne s'intéresse à la loi contre le tabagisme passif.

En 2012, année de la votation sur l'initiative de la Ligue pulmonaire Suisse, les articles sur cette question sont étonnement peu nombreux. Seuls quelques-uns font référence aux prises de position des partis politiques à ce sujet. L'accent est mis sur les questions liées au respect de la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif. Des jalousies entre restaurateurs sont mentionnées, car tous ne respectent pas la loi de manière stricte. La parole est notamment donnée aux tenanciers : certains se plaignent de perdre de la clientèle, et d'autres affirment que les clients sont satisfaits de cette loi. La police, également interrogée au sujet des contrôles en relation avec le respect de la loi, affirme par le biais du chef de la gendarmerie territoriale que « les contrôles se font seulement lorsqu'il y a dénonciation ». Elle précise que 90% des tenanciers respectent la loi. Certains articles en profitent pour rappeler certains éléments de la loi, notamment les conditions à remplir pour pouvoir mettre en place des fumeurs.

En 2013 il n'y a que très peu d'articles traitant du tabac. L'accent est mis sur la question de la prévention chez les jeunes et du besoin d'investir de l'argent dans ce domaine afin de limiter l'entrée en consommation. D'autre part, la question de l'augmentation du prix des cigarettes est traitée. Un projet du Conseil fédéral soumis à consultation fait écho dans les médias. L'augmentation des prix est mise en lien avec la question de la prévention chez les jeunes. Mais cette hausse ne convainc pas les politicien-ne-s à qui la parole a été donnée, contrairement aux acteurs/trices de la prévention qui saluent cette augmentation, à l'instar du Cipret Vaud.

En 2014, la majorité des articles traitent du nouveau projet de Loi sur les produits du tabac, en phase de consultation, dont l'un des objectifs sera les restrictions à la publicité des produits du tabac. Dans ce contexte, la parole est donnée aux cigarettiers, tels que BAT, ainsi qu'aux publicitaires, qui défendent leurs positions. D'autre part, une série d'articles aborde l'étude sur les stratégies marketing de l'industrie du tabac à l'intention des jeunes. Le Cipret Vaud s'exprime à plusieurs reprises, de même que la Ligue pulmonaire Suisse. Il est également intéressant de souligner que la Loi sanitaire jurassienne, qui interdit la vente de produits du tabac aux mineurs depuis le 1^{er} janvier 2013, est mentionnée pour la première fois dans ce quotidien. En effet, plusieurs articles abordent la question de la nouvelle ordonnance, qui conçoit une réglementation sur les automates à cigarettes.

En 2015, les questions relatives au projet de Loi sur les produits du tabac présenté par Alain Berset retiennent toute l'attention médiatique. La quasi-totalité des articles abordent cette thématique. Ils détaillent la loi sur la question des cigarettes électroniques et de la publicité. Le conflit entre les milieux économiques et le monde de la prévention fait l'objet de plusieurs articles, où divers acteurs se succèdent

¹⁰⁸ <http://www.tabakmonitoring.ch/ResultatsTabagismePassif.html>

pour défendre leurs positions. Il s'agit notamment d'Economiesuisse, de l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée, mais aussi de la Ligue pulmonaire Suisse. En parallèle, les résultats d'un sondage de la population suisse publié par l'OFSP au sujet de l'interdiction de la publicité sont abordés dans plusieurs articles.

En 2016, les articles relatifs au tabagisme se font plus rares. La question de la réglementation des cigarettes électroniques fait à nouveau parler d'elle. La volonté de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme de réglementer plus strictement l'usage des e-cigarettes est relayée par plusieurs articles. De plus, toujours au niveau politique, le projet de nouvelle Loi sur les produits du tabac a été renvoyé au Conseil fédéral par les deux Chambres. Les articles relatifs à cette question donnent la parole aux politicien-ne-s de tous bords. La Ligue pulmonaire Suisse est aussi présente dans certains articles pour défendre sa position.

A1.4 Directives, Lois et Ordonnances

T A.5 Directive cantonale du 4 mars 2010 relative à l'application de la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif dans les établissements de l'hôtellerie et de la restauration

| Objet | Article | Contenu |
|--------------------------|---------|--|
| Mise en œuvre de la LPTP | 2.1 | <i>Principe général de l'interdiction de fumer – art. 2 LPTP et 1 OPTP</i> Il est interdit de fumer dans les espaces fermés accessibles au public des établissements d'hôtellerie et de restauration. La législation prévoit des exceptions (voir ch. 2.3 et 2.4). |
| | 2.2 | <i>Définition des espaces fermés</i> Sont considérés comme espaces fermés les lieux couverts et entourés de murs ou cloisons sur plus de la moitié de leur périmètre, quel que soit le type de matériaux utilisés. Les tentes, chapiteaux et autres cantines sont également considérés comme espaces fermés. L'interdiction de fumer s'applique à tous les locaux répondant à cette définition, y compris les locaux sanitaires, les couloirs, les entrées et les lieux de passage. |
| | 2.3 | <i>Établissements fumeurs – art. 3 LPTP et 5 OPTP</i> Pour être considéré comme un établissement fumeurs, un établissement doit disposer au préalable d'une autorisation. Les établissements qui le souhaitent et dont la surface totale des pièces accessibles au public ne dépasse pas 80 m ² peuvent requérir une autorisation d'établissement fumeurs pour autant qu'ils remplissent les conditions suivantes : a) ils disposent d'une ventilation adéquate (voir sous 2.5 ci-dessous) ; b) ils sont clairement reconnaissables de l'extérieur comme des établissements fumeurs (affichage à chacun des accès à des endroits bien visibles) ; c) ils n'emploient que des personnes dont le contrat de travail stipule qu'elles acceptent de travailler dans un établissement fumeurs. La requête en autorisation d'établissement fumeurs peut être présentée en tout temps auprès du Service des arts et métiers et du travail, accompagnée des documents suivants : a) les plans de l'établissement au 1:100 avec le calcul précis de la surface |

| | | |
|--|-----|--|
| | | <p>totale concernée. (...);</p> <p>b) les plans de la ventilation, y compris les débits d'air aspiré et pulsé, ainsi qu'une attestation d'un professionnel établi garantissant que la ventilation assure les exigences minimales décrites ci-dessous (voir sous 2.5);</p> <p>c) la liste nominative du personnel ainsi que les copies des avenants signés aux contrats de travail stipulant l'accord du personnel pour travailler dans l'établissement fumeurs.</p> <p>Sur la base de ces documents, le Service des arts et métiers et du travail statue conformément aux articles 3 LPTP, 41 Laub et 28 OAub.</p> <p>L'autorisation d'établissement fumeurs s'éteint à chaque extinction de la patente.</p> |
| | 2.4 | <p><i>Fumoirs – art. 2 al 2 LPTP et 4 OPTP</i></p> <p>L'exploitant d'un établissement ou la personne responsable du règlement de maison peut autoriser à fumer dans un local spécialement aménagé (fumoir). Le fumoir est un local affecté principalement à la consommation de tabac. La distribution automatique de produits ou de prestations y est proscrite, hormis celle de cigarettes. Il est interdit d'y proposer des prestations qui ne sont pas offertes dans le reste de l'établissement. Les conditions suivantes doivent être respectées pour l'installation d'un fumoir :</p> <p>a) il doit être séparé hermétiquement des autres pièces par des éléments de construction fixes ;</p> <p>b) il ne doit pas être un lieu de passage ;</p> <p>c) sa superficie ne doit pas dépasser un tiers de la surface totale de service ;</p> <p>d) il doit être équipé d'une ventilation adéquate (...);</p> <p>e) il doit être équipé d'une porte à fermeture autonome ;</p> <p>f) à chacun des accès, le fumoir doit être clairement désigné comme tel, à des endroits bien visible ;</p> <p>g) les heures d'ouverture sont celles du reste de l'établissement.</p> <p>À titre exceptionnel et sur réserve de leur accord écrit, des employés peuvent travailler dans le fumoir, notamment pour le service des clients.</p> <p>L'installation d'un fumoir n'est soumise à aucune autorisation. Les plans de la ventilation, y compris les débits d'air aspiré et pulsé, ainsi qu'une attestation d'un professionnel établi garantissant que la ventilation assure les exigences minimales, doivent être disponibles en tout temps dans l'établissement, afin de pouvoir éclaircir la situation en cas de contrôle (...).</p> |
| | 2.5 | <p><i>Ventilation adéquate</i></p> <p>Une ventilation adéquate doit assurer que la fumée produite dans un local soit évacuée rapidement vers l'extérieur. Dans le cas d'un fumoir, la ventilation doit empêcher que la fumée ne contamine l'air des locaux non-fumeurs. (...)</p> |

T A.6 Loi sanitaire du 14 décembre 1990

| Objet | Article | Contenu |
|--------------------------------------|---------|--|
| Prévention et éducation à la santé | Art. 6b | <i>Vente de tabacs aux mineurs</i> La vente des produits du tabac aux mineurs est interdite. |
| | Art. 8 | <i>Moyens</i> 1. La prévention est réalisée, notamment par : a) la diffusion d'informations touchant au maintien et à la protection de la santé ; b) le soutien apporté aux activités de prévention déployées par les ligues de santé et autres institutions privées ; c) la collaboration active avec les dispensateurs de soins ; d) l'activité des responsables de l'éducation à la santé, en particulier de la médecine et de la médecine dentaire scolaires et de la police sanitaire ; e) le soutien apporté à la création et au fonctionnement de centres de santé régionaux ; f) la lutte contre les addictions dues aux substances psychoactives (tabac, alcool, stupéfiants, médicaments, etc.) ou à d'autres causes (addictions comportementales) ; (...) i) la promotion et le soutien de la recherche en matière de prévention ; j) le dépistage précoce des problèmes de santé ; k) la recherche épidémiologique. 2. L'État collabore avec tous les milieux intéressés. Il veille à la coordination et à l'utilisation judicieuse des ressources humaines et matérielles existantes. |
| Dispositions transitoires et finales | Art. 72 | <i>Exécution</i> 1. Le Gouvernement est chargé de l'exécution de la présente loi ; il édicte les dispositions nécessaires. 2. Il règle notamment, par voie d'ordonnance : (...) f) la mise en œuvre des articles 6a et 6b, en prévoyant notamment les modalités de contrôle, l'installation obligatoire d'un dispositif de surveillance efficace ainsi qu'une obligation d'annonce à charge des exploitants d'appareils de bronzage ou d'automates proposant la vente des produits du tabac ; (...) |

T A.7 Ordonnance concernant les appareils de bronzage et la vente des produits du tabac du 17 juin 2014

| Objet | Article | Contenu |
|---------------------|---------|---|
| Champ d'application | Art. 1 | La présente ordonnance constitue la réglementation d'exécution des articles 6a et 6b de la Loi sanitaire. |

| | | |
|-----------------------------------|---------|--|
| <i>Vente de produits du tabac</i> | Art. 6 | <p><i>Obligation d'annoncer</i></p> <p>1. Celui qui met à disposition du public un ou plusieurs automates proposant la vente de produits du tabac doit s'annoncer au Service de la santé publique. L'adresse, leur emplacement exact ainsi que le dispositif de surveillance doivent être communiqués par écrit.</p> <p>2. Le Service de la santé publique dresse la liste des automates annoncés et de leur localisation. Elle est régulièrement mise à jour et communiquée aux autorités d'exécution au sens de la présente ordonnance. Elle n'est pas accessible au public.</p> |
| | Art. 7 | <p><i>Affichage</i></p> <p>1. Celui qui propose au public la vente de produits de tabac doit placer en évidence, à proximité immédiate des produits, une affiche rappelant que leur vente est interdite aux mineurs.</p> <p>2. Les affiches sont disponibles au Service de la santé publique.</p> |
| | Art. 8 | <p><i>Vente de tabac aux mineurs</i></p> <p>1. Celui qui se livre, par n'importe quel moyen, à la vente de produits du tabac doit s'assurer que ceux-ci ne sont pas accessibles aux mineurs.</p> <p>2. Pour les automates proposant la vente de produits de tabacs, la mise en place d'un système de jetons est conseillée. L'exploitant de l'automate demeure toutefois libre de choisir un autre dispositif de surveillance, tant que celui-ci permet d'éviter efficacement la vente aux mineurs.</p> |
| <i>Autorités d'exécution</i> | Art. 10 | <p><i>Service de la consommation et des affaires vétérinaires</i></p> <p>Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires vérifie que les exigences fixées dans la présente ordonnance pour les affiches de mise en garde relative aux automates sont bien respectées dans les lieux annoncés au Service de la santé publique.</p> |
| | Art. 11 | <p><i>Police</i></p> <p>La police cantonale peut procéder à des contrôles visant à garantir l'application correcte de la présente ordonnance. Sont réservées les dispositions prévoyant la compétence d'une autre autorité.</p> |
| <i>Mesures administratives</i> | Art. 12 | <p><i>Mesures administratives</i></p> <p>Les mesures administratives sont régies par l'article 71 de la Loi sanitaire.</p> |
| <i>Dispositions pénales</i> | Art. 14 | <p>1. Les contrevenants à la présente ordonnance sont passibles de la peine figurant à l'article 70 de la Loi sanitaire.</p> <p>2. Les autorités d'exécution transmettent au Ministère public les dénonciations relatives aux infractions constatées.</p> |

A2 Analyse des projets

Cette partie contient l'analyse des sept projets mis en œuvre dans le cadre du programme jurassien de prévention du tabagisme. L'analyse se base sur la demande de financement du PCPT, les auto-évaluations annuelles des responsables de projets et du programme, les interviews menées dans le canton, ainsi que la documentation cantonale (rapports d'évaluation, enquêtes). Une fiche signalétique présente d'abord un aperçu de chaque projet (type, budget, groupe-cible), ainsi que de la réalisation de ses objectifs. Ensuite, chaque projet est brièvement décrit, puis évalué selon les catégories suivantes : concept, organisation, outputs (prestations) et outcomes (effets). L'analyse du concept s'appuie sur les expertises internes et externes menées lors du dépôt de la demande de financement, complétées par l'analyse de l'équipe d'évaluation. Les projets sont catégorisés en fonction des trois domaines d'action (prévention comportementale, prévention structurelle et information), et des trois dimensions de la prévention du tabagisme (début de la consommation, arrêt de la consommation, lutte contre le tabagisme passif).

A2.1 « Contrôles du respect de la loi »

| | | |
|---|--|--|
| Domaine d'action | Prévention structurelle | |
| Dimension(s) visée(s) | Début consommation tabac ; Arrêt consommation tabac ; Tabagisme passif | |
| Groupe(s)-cible(s) | Grand public ; Jeunes | |
| Setting | Espace public ; Marché | |
| Responsabilité de la mise en place | SSA | |
| Type de projet | Type I | |
| Statut | Nouveau | |
| Coût total | CHF 69'868 | |
| Objectif atteint (oui/non) | Output : | |
| | 2014 : rencontres avec les acteurs en lien avec la réglementation fédérale contre le tabagisme passif dans les établissements publics. | Oui (3) |
| | 2014 : 100% des restaurants et points de vente sont informés par courrier des contrôles existants concernant le tabagisme passif et la vente aux mineurs et de l'obligation d'annoncer et d'adapter les automates. | Vente aux mineurs : Oui (information : 314 établissements publics, 177 points de vente) 150 établissements annonçant un automate reçoivent une affiche Fumée passive : Non (aucun rappel de la loi) |
| | 2014 : 100% des automates à cigarettes ont été adaptés. | Non (6 automates ne sont pas adaptés : rappel de l'ordonnance) |

| | | |
|--|---|--|
| | | Adaptation des 150 automates : délai accordé à sept. 2015 |
| | 2014/2015 : les contrôles effectués dans le cadre de la LPTP font l'objet d'une statistique annuelle. | Oui (mais seules les statistiques du SEE transmises ; statistiques de la Police cantonale non disponibles) 4 contrôles effectués durant le PCPT |
| | 2015 : réflexion au sein du Copil pour mettre en place des moyens de contrôle. | Non (achats-tests refusés par le canton) |
| | Outcome : | |
| | 90% des contrôles effectués dans les établissements publics, révèlent un bon respect de la loi sur le tabagisme passif. | Non 2014 : 1 contrôle établissement fumeur avec remise à niveau. 2 contrôles fumoirs, 1 remise à niveau 2015 : 1 contrôle fumoir, résultat inconnu 2016 : – |
| | 100% des points de vente contrôlés respectent l'interdiction de vente aux mineurs (achats-tests, avec sanctions). | Non (pas de contrôles) |

Brève description du projet

Ce projet a vu le jour suite à l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer en 2010 (législation fédérale) ainsi que l'interdiction de vendre des produits du tabac aux mineurs en 2013 (législation cantonale). Il a pour but de s'assurer que les contrôles du respect de la loi sur le tabagisme passif et sur la vente de produits du tabac aux mineurs soient réalisés et soient renforcés. De plus il vise à s'assurer que la modification de la Loi sanitaire jurassienne soit comprise par les personnes concernées (adaptation des automates à cigarettes).

Analyse du concept

Le projet présente quelques problèmes de conceptualisation. La démarche pour atteindre les objectifs est détaillée, et les outcomes mesurables. Cependant, un descriptif complet de la situation de départ dans le Jura manque. Il aurait aussi impérativement fallu mentionner combien de contrôles sont effectués par année en 2012, et combien de contrôles sont visés durant le PCPT (pour pouvoir monitorer l'objectif « renforcement des contrôles »). Le descriptif n'établit pas clairement quels acteurs effectuent quels types de contrôles. De plus, la démarche pour atteindre les objectifs manque de

précisions en termes d'échéances. Le modèle d'efficacité du projet manque de détails, notamment sur la question des moyens mis en œuvre (outputs) afin de réaliser les objectifs d'outcome.

Organisation

Le SSA collabore avec la F O₂ pour le pilotage du projet. Il est apparu des consultations menées auprès des acteurs concernés par les contrôles (SEE, Police cantonale, GastroJura) que ceux-ci ne souhaitent pas s'engager dans une collaboration. Le SEE effectue des contrôles techniques de ventilation dans les 9 établissements fumeurs du canton et les fumoirs. La Police cantonale n'intervient qu'en cas de dénonciation, mais n'en a reçue aucune durant le PCPT. Des contrôles préventifs ne sont pas effectués dans les établissements non-fumeurs pour vérifier que l'interdiction y soit respectée. La Police cantonale estime que les contrôles relèvent d'avantage des Polices municipales, mais celles-ci n'ont pas été approchées dans le cadre du projet.

Output

Fumée passive : les objectifs manquent clairement d'ambition par rapport aux objectifs par ailleurs visés dans le concept du Programme en matière de prévention structurelle. Le nombre de contrôles visés n'a jamais été annoncé. De fait, 4 contrôles ont été effectués par le SEE depuis 2014. La statistique annuelle prévue par le projet se résume donc à ce chiffre. Le fait que les établissements annoncés comme non-fumeurs ne fassent pas l'objet de contrôles n'est jamais thématiqué dans les auto-évaluations. Une meilleure coordination avec la Police et le SEE serait judicieuse, afin de clarifier l'état de la situation. Le projet semble pourtant avoir abandonné l'idée de vouloir jouer un rôle moteur dans ce domaine.

Vente aux mineurs : plusieurs actions ont été menées sur cet axe dans le cadre du projet. Tous les établissements publics (314) ont été informés de la nouvelle loi cantonale (interdiction de vente aux mineurs), et de l'obligation d'annoncer et d'adapter les automates à cigarettes. Les 150 établissements publics ayant annoncé un automate ont reçu une affiche à placer aux abords de l'automate, une tablette des âges et une brochure d'information. Le contrôle de l'adaptation des automates a été effectué et 6 établissements n'ayant pas procédé aux adaptations nécessaires ont reçu un rappel de l'ordonnance. 177 points de vente ont également reçu une information sur la loi et une affiche. Enfin, les achats-tests n'ont pas pu être mis en œuvre suite au refus du canton d'entrer en matière (utilité de la mesure, absence de bases légales, absence de sanctions).

Outcome

Sur les quatre contrôles effectués (fumoirs et établissements fumeurs), deux ont nécessité des remises à niveau des systèmes de ventilation. L'objectif du premier outcome (90% de respect de la loi) n'est ainsi pas atteint. En raison de l'absence d'achats-tests, le second objectif d'outcome ne peut pas non plus être considéré comme atteint. À noter qu'il aurait été possible d'effectuer des achats-tests dans un cadre conforme à la Loi, en procédant à des achats-tests sans mettre d'amendes (ainsi que d'autres cantons le font). De cette manière, la sensibilisation de la question de la vente aux mineurs aurait pu être renforcée.

Avenir du projet

Une vision plus exigeante devrait être visée pour la continuation de ce projet si les responsables entendent toujours poursuivre les objectifs définis dans le concept du PCPT. Un problème de distorsion

de la concurrence entre les établissements publics en raison des entorses à la loi a été relevé dans le cadre notre enquête.

A2.2 « Prévention via la santé scolaire »

| | | |
|---|---|---|
| Domaine d'action | Prévention comportementale | |
| Dimension(s) visée(s) | Début consommation tabac ; Arrêt consommation tabac | |
| Groupe(s)-cible(s) | Jeunes | |
| Setting | École | |
| Responsabilité de la mise en place | SSA | |
| Type de projet | Type I | |
| Statut | Existant | |
| Coût total | CHF 75'084 | |
| Objectif atteint (oui/non) | Output : | |
| | 2014/2015 : 1 formation à destination des 12 infirmières scolaires du canton sur la thématique du tabagisme est conceptualisée, organisée et évaluée. | 2014 : Non 2015 : Oui |
| | 2014/2015 : 100% des élèves demandeurs ont bénéficié d'une consultation donnée par une infirmière scolaire. | Oui/ Oui (chaque demande est traitée positivement) |
| | 2015 : 80% des infirmières scolaires ont suivi la formation. | Oui (100%) |
| | 2016 : d'ici fin 2016, les lignes directrices et les formulaires destinés aux élèves sont retravaillés et mis à disposition de toutes les infirmières scolaires. | Oui (documents ont mis à disposition en septembre 2016) |
| | 2015-16 : Pour l'année scolaire 2015/2016, des statistiques annuelles concernant le tabagisme chez les écoliers sont compilées en utilisant les données chiffrées transmises par les infirmières scolaires. | Oui (chiffres transmis fin 2016) |
| | Outcome : | |
| | 100% des infirmières ont suivi la formation. | Oui |
| 100% des infirmières ont mis en pratique les outils acquis. | Non (résultats disponibles en 2017) | |

Brève description du projet

Le présent projet a pour but d'aborder la problématique du tabagisme chez les enfants et les adolescent-e-s via la prévention dans le cadre de santé scolaire. Le projet vise à former et outiller les infirmières scolaires pour effectuer un travail de détection précoce en matière de consommation de tabac, et intervenir auprès des élèves fumeurs dans le cadre d'entretiens approfondis. Il est également prévu que les infirmières scolaires effectuent des interventions de santé dans les écoles et lieux de formation avec l'appui d'un médecin scolaire. L'objectif est d'informer les jeunes sur les risques associés au tabagisme et de les motiver à poursuivre une vie sans tabac, tout en favorisant un arrêt du tabagisme chez les élèves fumeurs/euses.

Analyse du concept

L'idée de recourir aux infirmières scolaires comme multiplicatrices de la prévention du tabagisme et actrices de la détection précoce est bonne. La santé scolaire permet une excellente couverture géographique du canton. Ce setting permet également de toucher toute une classe d'âge via les visites médicales scolaires. De plus, les infirmières scolaires sont actives au niveau de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, ce qui permet d'accéder à une large palette de jeunes. Le projet prévoit de mesurer la mise en pratique effective des outils nouvellement acquis par les infirmières, ce qui est une très bonne chose. L'objectif exact des statistiques sur les élèves fumeurs que le projet entend réaliser à travers les consultations des infirmières, ainsi que le lien avec l'intervention des celles-ci, n'apparaît pas clairement. Enfin, on ignore vers quelle instance les élèves détectés seront orientés, en l'absence d'une consultation d'aide à l'arrêt dans le canton.

Organisation

La collaboration avec le SSA (direction du projet) est importante, car elle permet un accès direct aux infirmières scolaires et au médecin cantonal. La FO₂ est activement intervenue dans le projet pour aider à développer les outils à destination des infirmières (guides d'entretien avec les élèves) ainsi que pour organiser la formation. Les outils ont été présentés une première fois aux infirmières, puis retravaillés en fonction de leurs remarques. De plus, un contrôle-qualité a été effectué puisque le médecin cantonal a validé les outils développés par le SSA et la FO₂ au cours du projet. Le projet a bénéficié de collaborations intercantionales : la formation à destination des infirmières a été effectuée par le CIPRET Vaud, et un formulaire d'entretien avec les élèves a été traduit d'un outil mis au point par Züri Rauchfrei. Des synergies ont été identifiées avec d'autres projets du setting scolaire. Lors de la formation pour les infirmières, le projet « RE-action » et la Ligne stop-tabac leur ont été présentés.

Output

La formation à l'intention des infirmières, initialement prévue pour 2014, a finalement été menée en 2015. 100% des infirmières ainsi qu'un médecin scolaire y ont participé, ce qui est remarquable. Toutefois, une année a encore été prise pour retravailler les outils, qui n'ont finalement pu être mis à disposition des infirmières qu'à la rentrée 2016. Le calendrier du projet était donc passablement étalé. Un objectif concernait le fait que les élèves ayant demandé une entrevue aux infirmières aient été reçus (2014 et 2015). Le lien de cet objectif avec la prévention du tabagisme n'est cependant pas clair, étant donné que les infirmières ont été outillées uniquement à partir de la rentrée 2016. Depuis la rentrée 2015, des statistiques concernant les élèves fumeurs sont compilées et seront disponibles à partir de 2017.

Outcome

Il est très important que toutes les infirmières aient pu être formées (1^{er} objectif d'outcome). Cette bonne relation avec la santé scolaire est favorisée grâce à la petite taille du canton et aux bonnes relations préexistantes entre les acteurs concernés. Il est très rare de parvenir à un taux de 100% de formation d'un groupe multiplicateur. Toutefois ce résultat est plus un output qu'un outcome, car il n'indique encore rien des effets de la formation, tant sur les infirmières que sur les groupes-cibles. Étant donné que l'instrument vient d'être introduit, les chiffres relatifs à l'utilisation effective des outils par

les infirmières seront disponibles à partir de la fin de l'année scolaire 2016-17 (2^{ème} objectif d'outcome). Ces résultats permettront de savoir s'il y a besoin de réorienter le projet.

A2.3 « Quiz Tabac » - « RE-Action ! »

| | | |
|---|---|--|
| Domaine d'action | Prévention comportementale | |
| Dimension(s) visée(s) | Début consommation tabac | |
| Groupe(s)-cible(s) | Jeunes | |
| Setting | École | |
| Responsabilité de la mise en place | Fondation O ₂ | |
| Type de projet | Type III | |
| Statut | Nouveau | |
| Coût total | CHF 179'353 | |
| Objectif atteint (oui/non) | Output : | |
| | 2014 : 1 communiqué de presse pour marquer le lancement du Quiz. Mention du Quiz dans au minimum 2 newsletters de la Fondation O ₂ . | Non |
| | 2014-15 : d'ici juin 2015, 100% des classes de 9H (40 classes) ont découvert le Quiz/2 classes du secondaire II (école non obligatoire) ont découvert le Quiz. | Oui (42)/ Oui (4) |
| | 2014-15 : Un rapport d'évaluation après la première année scolaire. | Oui (disponible en août 2015) |
| | 2015 : d'ici l'automne 2015, le quiz est adapté en fonction de l'évaluation externe et de l'évaluation interne. | Non (le Quiz est interrompu pour une année scolaire) |
| | 2015 : d'ici fin 2015: organisation du quiz dans 100% des classes 9H pour l'année scolaire 2015-16/ Organisation du quiz dans 20 classes du post-obligatoire. | Non (le Quiz est interrompu pour une année scolaire) |
| | 2015 : d'ici juin 2015, 90% des infirmières scolaires auront assisté à une animation en classe. | Non (40%) |
| | 2016 : d'ici l'été 2016, le projet est adapté par un groupe de travail, en tenant compte des optimisations proposées dans les évaluations. | Non (adaptations pas encore terminées) |
| | 2016-17 : Pour l'année scolaire 2016-17, le projet adapté est organisé dans toutes les classes de 9H du canton du Jura/Dans 20 classes du post-obligatoire. | Non (test-pilote en 2017, introduction en 2017-18) |
| | Outcome : | |
| | Les participants ne commencent pas à fumer. (Outcome II). Ils fument moins. (Outcome II). Ils décident d'arrêter et arrêtent (Outcome II). En tant que non-fumeurs, ils connaissent les risques que le début de la consommation engendre. | Non (ancienne version du Quiz : non. Nouvelle version : pas encore mise en œuvre et évaluée) |

Brève description du projet

Le « Quiz Tabac » (et sa nouvelle version « RE-Action ! ») est un projet mis en œuvre par la Fondation O₂. Le Quiz était destiné aux classes de 9H, et consistait en des interventions en classe. « RE-Action ! » est destiné aux classes de 11H et est mené dans les heures de gymnastique. L'objectif est d'informer les jeunes sur les risques du tabagisme et de les motiver à mener une vie sans tabac. La réalisation de ces objectifs passe par l'enseignement d'un savoir-être sous forme d'un Quiz participatif comprenant des questions ludiques.

Analyse du concept

Le projet vise non seulement à dispenser des informations, mais également à enseigner un savoir-être, sous une forme ludique et participative. L'accent mis sur les attitudes, au-delà des seuls savoirs, semble être une bonne chose. De plus amples informations sur les évidences scientifiques exactes sur lesquelles le développement de ce projet se base ne figurent toutefois pas dans le descriptif.

Organisation

Un Quiz pour adolescent-e-s existait au sein de la FAJ, et a initialement été adapté pour être mis en œuvre dans les classes 9H. L'idée avait été évoquée de racheter le Quiz valaisan, mais a été finalement abandonnée pour des raisons financières. Après un an de mise en œuvre dans les classes, le Quiz jurassien a été évalué par l'Université de Fribourg. Suite à des résultats insatisfaisants,¹⁰⁹ il a été décidé de réorienter complètement le projet vers sa nouvelle mouture : « RE-Action ! ». La mise en œuvre du Quiz a été suspendue. Un groupe de travail composé de quatre animateurs d'Addiction Jura, d'une enseignante de gymnastique et d'une infirmière scolaire a vu le jour sous la coordination de la FO₂. Neuf mois se sont déroulés entre la publication des résultats de l'évaluation en juillet 2015 et la première réunion du groupe de travail. Le développement du nouveau projet, qui était censée durer une année, aura finalement duré deux ans. Le nouveau projet sera introduit dans les classes pour l'année scolaire 2017-18, après avoir fait l'objet d'une phase-pilote en début 2017 (test dans 4 classes et adaptations en fonction des retours). Il faut relever comme élément positif le fait que les responsables du projet aient réussi à gagner le soutien du SEN, malgré les résultats insatisfaisants du Quiz. L'accès du nouveau projet aux élèves restera ainsi excellent, avec une couverture de 100% des classes visées. L'accès aux classes du post-obligatoire est également très bon, et l'idée d'intégrer les écoles privées mérite également d'être soulignée. La démarche participative dans le développement du nouveau projet est relevée comme un point positif par la responsable du projet (intégration des partenaires nécessaires à une conceptualisation solide). Enfin, la démarche prudente, avec l'existence d'un test-pilote, est à saluer. Toutefois, les effets exacts du nouveau projet sur les groupes-cibles devront encore être évalués.

Output

Grâce à l'excellente collaboration avec le préposé cantonal à la prévention au sein du SEN, la direction des écoles ont réservé un très bon accueil au Quiz, dont toutes les classes ont bénéficié en 2014. Il faut saluer le fait qu'une évaluation ait été prévue en 2015 pour faire le point sur les effets de cette nouvelle

¹⁰⁹ Le Garrec Sophie (2015). *Rapport d'évaluation Quiz Addictions*. Fribourg : Université de Fribourg, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social. Le « Quiz Addictions » est l'ancienne version du « Quiz Tabac », actuellement en cours de redéfinition.

version du Quiz. Celle-ci a permis de tirer les conclusions qui s'imposaient, et de réorienter le projet en profondeur. À partir de 2015, les outputs prévus en termes de mise en œuvre du Quiz dans les classes n'ont plus pu être atteints en raison de sa suspension. Le reste du temps et des ressources a été dédié au développement du nouveau projet.

Outcome

Les objectifs d'outcome visaient à mesurer les effets du Quiz sur les élèves. L'évaluation externe menée sur le Quiz ne permettait pas de répondre aux indicateurs définis, mais démontrait les résultats insatisfaisants du projet. La nouvelle version du projet n'étant pas encore mise en œuvre à l'heure actuelle, on ignore encore tout de ses effets.

A2.4 « Cool and clean »

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
| Domaine d'action | Prévention comportementale | |
| Dimension(s) visée(s) | Début consommation tabac | |
| Groupe(s)-cible(s) | Jeunes | |
| Setting | Loisirs, vie quotidienne, sport | |
| Responsabilité de la mise en place | Fondation Addiction Jura | |
| Type de projet | Type II | |
| Statut | Existant | |
| Coût total | CHF 123'270 | |
| Objectif atteint (oui/non) | Output : | |
| | 2014 : un porte-parole cantonal est engagé (FAJ). | Oui |
| | 2014/2015/2016 : le porte-parole entretient 10-12 relations avec des clubs, fédérations et institutions (centre de prévention, communes) par le biais d'exposés et de discussions. | Oui/ Oui/ Oui |
| | 2014/2015/2016 : faire connaître le projet aux coaches via 4-5 cours J+S. | Oui (6)/ Oui (5)/Oui (7) |
| | 2016 : faire connaître «Cool and clean» à 40 moniteurs (assemblée générale, mailing). | Oui (120) |
| | 2016 : les engagements C&C sont appliqués dans tous les camps J+S organisés par l'Office des sports. | Oui (100%) |
| | Outcome : | |
| | D'ici 2016, 25 équipes de plus ont adhéré à « cool and clean » (53 équipes en juillet 2012). | Oui (99 équipes entre 2012 et 2016) |
| | 80% des jeunes composant les équipes respectent les engagements. | Oui |
| | D'ici 2016, 10 % des clubs sportifs du Jura mettent en œuvre le projet avec les jeunes. | Non (chiffres exacts pas connus) |

Brève description du projet

« Cool and clean » est un projet de prévention dans le domaine du sport, qui vise à véhiculer une image positive de la vie saine (sans fumée, alcool, cannabis et dopage). Les destinataires du projet sont les clubs et les fédérations sportives. Le projet s'appuie notamment sur la prévention comportementale, en

encourageant les membres des clubs à signer un engagement C&C. De plus, du matériel de prévention est distribué aux fédérations et clubs membres (jeux, information, signalisations).

Analyse du concept

Les outputs du projet sont parfaitement adaptés à la nécessité d'implanter le projet dans le canton, suite au mandat national reçu en 2011 (cours J+S, contacts avec des clubs). Ils auraient toutefois pu bénéficier d'une certaine diversité (concours « Cool and clean », actions spéciales). Un outcome ayant comme cible la mise en place de terrains sans fumée aurait représenté un apport structurel fort au projet. Toutefois, il est prévu d'entrer en contact avec trois grandes manifestations sportives jurassiennes en 2017, ce qui est une bonne chose.

Organisation

Un porte-parole jurassien est employé au sein de la Fondation Addiction Jura en tant qu'ambassadeur cantonal de « Cool and clean ». Les contacts avec Swiss Olympic et les différents responsables des cantons romands sont réguliers, et apportent un précieux soutien à l'ambassadeur cantonal, qui peut y puiser de nouvelles idées. Des informations peuvent également s'échanger au sujet des difficultés rencontrées. Au niveau cantonal, la collaboration avec l'Office du sport est très bonne. Ce partenariat privilégié permet de mettre en place des synergies positives pour l'ensemble du projet, notamment dans l'accès aux formations de Jeunesse et Sport. Les contacts avec la FO₂ sont peu nombreux. La mise en place d'un bilan annuel pourrait être utile pour lancer de nouvelles idées ou synergies avec d'autres activités de promotion de la santé.

Output

Les objectifs relatifs à la visibilité du projet ont tous été accomplis avec succès (contacts avec les clubs, 5-7 cours J+S par année). Il faut saluer le fait qu'une grande attention ait été donnée à la diversité des sports abordés par l'ambassadeur dans le cadre des cours : la palette est particulièrement riche, et permet une bonne couverture thématique du projet dans le canton. En 2015, l'ambassadeur a contacté des clubs pour proposer la mise en place de C&C dans diverses manifestations sportives (tournoi de natation, nuit du volleyball), ce qui représenterait une diversification intéressante des activités. Une réalisation originale a été accomplie avec l'inscription des engagements C&C dans tous les camps J+S organisés par l'Office des sports. Les participants signent ainsi les engagements, et des jeux C&C peuvent être mis en place durant les camps. Cela montre l'excellente collaboration entre l'ambassadeur cantonal et l'ODS. Cette réalisation a eu un effet domino, puisque d'autres camps de sport du canton (non organisés par l'ODS) se sont également inscrits à C&C. Enfin, un tournoi de football et le championnat suisse des jeunes sapeurs-pompiers ont été inscrits comme manifestations C&C.

Outcome

Le premier outcome qui consiste en l'adhésion de 25 nouvelles équipes à C&C peut être considéré comme atteint, puisque 99 équipes ont adhéré entre 2012 et 2016. Le deuxième outcome est considéré comme atteint par l'ambassadeur, sur la base des retours qu'il reçoit du terrain et de ses observations personnelles (par exemple en tant que moniteur de camp). La réalisation de cet objectif est donc une estimation à titre indicatif. Les chiffres exacts du troisième outcome ne sont pas connus.

Avenir du projet

Le responsable du projet a exprimé l'idée qu'une seconde personne de la FAJ soit informée des démarches en cours en lien avec le projet, afin qu'il puisse bénéficier d'un certain recul et d'un second avis ; la FO₂ pourrait également remplir ce rôle dans le cadre de ses attributions de responsable du Programme.

A2.5 « Expérience non-fumeur »

| | | |
|---|---|---|
| Domaine d'action | Prévention comportementale | |
| Dimension(s) visée(s) | Début consommation tabac | |
| Groupe(s)-cible(s) | Jeunes | |
| Setting | École | |
| Responsabilité de la mise en place | Fondation O ₂ | |
| Type de projet | Type II | |
| Statut | Existant | |
| Coût total | - | |
| Objectif atteint (oui/non) | Output : | |
| | 2014 : 40 classes du canton du Jura se sont inscrites au concours 2014-15. | Non (26) |
| | 2014-15 : 5 activités dans des classes participant au concours (visite, cours ou atelier). | Non (objectif annulé) |
| | 2014-15 : mise en place d'une journée de prévention dans les écoles des classes participantes. | Non (objectif annulé) |
| | 2015-16/2016-17 : 100 % des maîtres de classe des écoles secondaires sont informés du lancement de l'édition. | Oui/Oui |
| | 2015/2016 : 30 classes secondaires se sont inscrites au concours 2015-16 et 2016-17. | Oui (24)/Oui (27) |
| | 2016-17 : une demande concernant la promotion de la nouvelle édition par le ministre de l'éducation. | Non |
| | Outcome : | |
| | 80% des participant-e-s connaissent les risques du tabagisme et découvrent les mécanismes de la dépendance. | Oui |
| | 80% des enseignant-e-s et 80% des élèves sont satisfait-e-s du projet et motivé-e-s à continuer à y participer. | Oui : 2014-15 : 26 classes ; 6 sortantes (77%) / 2015-16 : 24 classes ; 6 sortantes (75%) / 2016-17 : 27 classes, nsp encore sortantes. |

Brève description du projet

« Expérience non-fumeur » est un projet national et vise à sensibiliser les écoliers/ères aux répercussions négatives du tabagisme sur la santé ainsi qu'à en diminuer l'attrait. La participation au concours, qui s'adresse à toutes les classes de 8H à 11H, peut se faire selon deux modalités : si la classe est entièrement non fumeuse, elle s'engage à le rester et peut gagner des bons de voyage d'une valeur de 500 francs. S'il y a déjà des fumeurs/euses dans la classe, elle s'engage alors à ce que cette proportion n'augmente pas, et peut gagner des bons de voyage d'une valeur de 250 francs. De plus, des activités complémentaires en soutien aux enseignant-e-s ainsi que de la documentation et des outils pédagogiques sont mis à disposition.

Analyse du concept

Les objectifs du projet sont ambitieux, puisque les objectifs en termes de participation des classes au Concours ont été doublés de l'organisation d'une journée de prévention ainsi que la mise en place d'interventions dans les classes. Cela représenterait un bon renforcement du projet, qui permettrait d'en augmenter la portée. De plus, l'accompagnement médiatique de la mise en œuvre du projet dans le canton a été prévu par la FO₂. La mesure des outcomes du projet a été principalement laissée à la direction nationale du projet.

Organisation

Une polémique au sujet du projet a eu lieu au printemps 2014, suite à un article paru dans le journal local *l'Impartial*. Il a été argumenté que la participation des plus jeunes élèves (12 ans) à ce concours était néfaste, et qu'il était ambigu de leur offrir une récompense pour ne pas fumer. La Fondation O₂, qui dirige le projet depuis 2014 à la suite de la LPJ, s'est engagée auprès du SEN pour maintenir le projet alors que le canton hésitait à le supprimer en raison de la polémique. Les négociations ont pu sauver le projet, mais en le recentrant sur les classes d'élèves plus âgés.

Output

Les résultats montrent que malgré la polémique de 2014, la participation au concours est restée stable dans le canton. La participation a été de 26, 24 et 27 classes sur les trois années du PCPT. Ce chiffre est bon relativement à la taille du canton. En raison de la polémique locale, il a été décidé de maintenir un profil bas et de baisser la communication médiatique faite autour du projet (communiqués de presse cantonaux). Pour la même raison, il n'a finalement pas été demandé au ministre de l'éducation de faire la promotion du Concours. Toutefois, les maîtres de classe du secondaire ont été informés en 2015 et 2016 via le SEN, et le projet a été annoncé sur le site internet de la FO₂. Suite à un sondage auprès des enseignant-e-s, l'idée de la journée de prévention a été abandonnée en raison d'un manque d'intérêt. L'idée de mener des interventions dans les classes a également été abandonnée dès 2015, en raison de la mauvaise évaluation du Quiz, qui a montré la nécessité de préparer rigoureusement de telles interventions. Les résultats du projet « RE-Action ! » sont attendus avant de lancer toute activité de soutien à « Expérience non-fumeur ».

Outcome

Le deuxième objectif d'outcome visait à ce que 80% des participant-e-s connaissent les risques du tabagisme et découvrent les mécanismes de la dépendance. Aucune mesure de cet objectif n'a encore

été menée par la direction nationale du projet. En se référant à une évaluation du projet menée en 2010-11 sur deux groupes d'élèves, l'objectif peut toutefois être considéré comme atteint. Cette étude montre en effet que les élèves participant au projet ont de meilleures connaissances en matière d'addictions que les élèves n'en bénéficiant pas.¹¹⁰ À noter toutefois qu'elle ne mesure pas l'objectif exactement dans les mêmes termes que ceux qui avaient été définis ici. Étant donné le nombre stable de classes participant au projet dans le canton, le 2^{ème} objectif d'outcome a également été considéré comme atteint.

Avenir du projet

Lorsque le projet de prévention « RE-Action ! » sera mis sur pied, une synergie entre les deux sera recherchée.

A2.6 « Concours Arrêter de fumer »

| | | |
|--|---|--|
| Domaine d'action | Information | |
| Dimension(s) visée(s) | Arrêt consommation tabac | |
| Groupe(s)-cible(s) | Fumeurs/euses | |
| Setting | Loisirs, vie quotidienne, sport | |
| Responsabilité de la mise en place | Fondation O ₂ | |
| Type de projet | Type II | |
| Statut | Existant | |
| Coût total | - | |
| Objectif atteint (oui/non) | Output : | |
| | 2014/2016 : relais du concours par les médias (lancement du concours et remise du prix cantonal). 2 communications par la newsletter et le site de la FO ₂ . | Oui/Oui |
| | 2014 : envoi d'informations à 200 partenaires. | Oui (216) |
| | 2014/2016 : organisation du concours cantonal (2x500 CHF de prix). | Oui/Oui |
| | 2014/2015/2016 : 75/30/30 personnes ont participé au concours. | Non (22)/ Non (0, le concours n'a pas eu lieu)/ Oui (48) |
| | 2016 : relai du concours par les infirmières scolaires dans les écoles post-obligatoires. | Oui |
| | Outcome : | |
| | Le nombre de participant-e-s jurassien-ne-s au concours est constant. | Non (pas en lieu la 2 ^{ème} année) |
| 30% des personnes du canton du Jura ayant participé aux concours sont restées non-fumeuses après 6 mois. | Oui (32%) | |

¹¹⁰ Stucki, S., Archimi, A., Annaheim, B., Kuntsche, S. (2013) (revidierte und aktualisierte Fassung). *Evaluation des Präventionsprojekts 'Experiment Nichtraucher' Teilnehmende und nicht teilnehmende Klassen im Vergleich*, im Auftrag der Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention (AT) Schweiz. Lausanne : Sucht Schweiz, Forschungsbericht Nr. 63.

Brève description du projet

Le Concours Arrêter de fumer est un projet national organisé par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme. Il s'adresse aux fumeuses et fumeurs à l'occasion de la Journée Mondiale sans tabac (31 mai). Le défi consiste à renoncer à toute consommation de tabac durant un mois. Une personne de confiance est désignée comme témoin du sevrage de chaque participant-e. De nombreux prix sont à gagner, suite à un tirage au sort auquel participent toutes les personnes ayant respecté les termes du concours.

Analyse du concept

La mise en œuvre du projet prévoit diverses prestations de promotion du « Concours Arrêter de fumer » : réseau médical, écoles post-obligatoires, petites et moyennes entreprises (PME). Afin d'augmenter la portée du projet, d'autres outputs auraient pu viser à promouvoir le Concours à d'autres occasions, telles que des manifestations publiques.

Organisation

Ce projet a été organisé dans le canton du Jura en 2014 et 2016, avec une variante cantonale comportant des prix supplémentaires pour les participant-e-s jurassien-ne-s. En 2015, le Concours n'a pas eu lieu sur décision de la direction nationale du projet. C'est la Fondation O₂ qui est en charge du pilotage du projet dans le canton. La collaboration avec les autres acteurs de la prévention du tabagisme a été bonne. En effet, les infirmières scolaires ont été chargées de promouvoir le concours dans toutes les écoles post-obligatoires du canton.

Output

Le concours a été visibilisé dans la presse à de nombreuses reprises en 2016 (6 articles), ainsi que sur Facebook, le site internet et la newsletter de la FO₂ (2014 et 2016). En 2014, les informations relatives au concours ont été envoyées par courrier à 216 partenaires du réseau médical. Cette information a ensuite été reprise par la direction nationale du projet en 2016. En accord avec le SSA, les infirmières scolaires ont également promu le Concours dans les écoles post-obligatoires du canton en 2016. La participation jurassienne au Concours a pu être augmentée entre la 1^{ère} année (22) et la 3^{ème} année (48). Il faut saluer le fait que la responsable du projet ait organisé la participation jurassienne au projet « Facebook » (géré par le CIPRET Valais) en 2015. Cela a permis d'habilement compenser l'absence de Concours cette année-là. Ce projet a connu un grand succès dans le canton (avec plus de 500 participant-e-s), et a permis de doubler la couverture médiatique.

Outcome

Le 1^{er} outcome ne peut pas être considéré comme réalisé, car le concours n'a pas été organisé de manière constante (pas d'édition la 2^{ème} année, pour des raisons indépendantes de la volonté du canton). Le 2^{ème} outcome visait quant à lui à ce que 30% des participant-e-s restent non-fumeurs/euses après six mois. Il peut être considéré comme atteint en raison des chiffres nationaux, qui correspondent

à ce résultat et concernent donc aussi les 70 participant-e-s jurassien-ne-s (32% d'abstinence à six mois).¹¹¹

A2.7 « Promotion Ligne Stop tabac »

| | | |
|--|---|--|
| Domaine d'action | Information | |
| Dimension(s) visée(s) | Arrêt consommation tabac | |
| Groupe(s)-cible(s) | Fumeurs/euses | |
| Setting | Loisirs, vie quotidienne, sport | |
| Responsabilité de la mise en place | Fondation O ₂ | |
| Type de projet | Type II | |
| Statut | Existant | |
| Coût total | - | |
| Objectif atteint (oui/non) | Output : | |
| | 2014 : distribution de l'information lors de manifestations (événement pour l'arrêt du tabagisme autour de la Journée Mondiale sans tabac). | Oui (1) |
| | 2014 : envoi d'informations à 200 partenaires. | Oui (216) |
| | 2015 : Promotion de la Ligne lors de la formation donnée aux infirmières scolaires (projet 2.3). | Oui (12 infirmières et 1 médecin scolaire) |
| | 2015/2016 : promotion dans le cadre d'au moins 1 manifestation liée à la prévention du tabagisme. | Oui (le 12.03.2015)/ Oui |
| | Outcome : | |
| Les personnes ayant recouru aux services de la Ligne ont des meilleures connaissances en matière de tabagisme. | Oui (env. 30%) | |
| | Les personnes ayant recouru à la Ligne suivent les démarches indiquées par les conseillères. | Oui (env. 30%) |

Brève description du projet

Le projet de promotion de la Ligne stop tabac vise à sensibiliser la population à l'existence de la ligne téléphonique d'aide à l'arrêt du tabagisme. Cette ligne stop tabac donne des informations et des entretiens gratuitement en huit langues. La Ligne est un projet national, et est promu dans les différents cantons.

Analyse du concept

Bien que les outputs du projet soient clairs et précis, ils manquent clairement d'ambition. En effet, la promotion de la Ligne lors d'une manifestation par année civile est bien trop faible. Une promotion énergique de ce genre d'outils est d'autant plus importante dans le canton du Jura, qui ne dispose pas de consultation propre d'aide à l'arrêt.

¹¹¹ Broccard, N., El Fehri, V. (2013). « Concours pour arrêter de fumer: haut taux d'abstinence », *Bulletin des médecins suisses*, 94 :16.

Organisation

Au niveau national, ce projet est placé sous la responsabilité de la Ligue suisse contre le cancer ainsi que de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme. Au niveau cantonal, c'est la Fondation O₂ qui est responsable de la mise en œuvre.

Output

La Ligne a été promue dans une manifestation cantonale par année, dont une fois auprès d'une communauté migrante. Comme pour le Concours, les informations relatives à la Ligne ont été envoyées par courrier en 2014 aux 216 partenaires du réseau médical cantonal. L'existence de la Ligne a été rappelée aux 12 infirmières scolaires lors d'une formation en 2015.

Outcome

Une étude nationale montre qu'un tiers des utilisateurs/trices de la Ligne en 2010-11 restaient non-fumeuses après un an.¹¹² On ne connaît pas le nombre de jurassien-ne-s ayant recouru à la Ligne, mais par extension les deux objectifs d'outcome sont considérés comme atteints.

¹¹² <http://www.at-suisse.ch/fr/a-propos-de-nous.html>

A3 Liste des partenaires d'interview

Partenaires d'interview d'Interface

- Michel Comment, intervenant en prévention, Fondation Addiction Jura (« Cool and clean »)
- Nolwenn Gambin, collaboratrice scientifique, Service de la santé publique, République et Canton du Jura (« Sensibilisation à la fumée passive », « Contrôle du respect de la loi » et « Santé scolaire »)

Partenaires d'interview du KPM

- Gendarmerie jurassienne – Police cantonale (réponse à un questionnaire par écrit)
- Ariane Hanser, directrice de la Ligue pulmonaire Jurassienne (membre du comité de pilotage stratégique du programme jurassien de prévention du tabagisme)
- Fabien Kohler, secrétariat général du Service de l'enseignement¹¹³
- Carine Lehmann, cheffe de projet CIPRET/Fondation O₂ et coordinatrice du programme jurassien de prévention du tabagisme, (« Quiz Tabac », « Expérience non-fumeur », « Concours Arrêter de fumer », « Promotion Ligne Stop tabac »)
- Jean Parrat, hygiéniste du travail, Service de l'économie et de l'emploi (contrôle des fumoirs et des établissements fumeurs)
- Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique (direction du pilotage stratégique du programme jurassien de prévention du tabagisme)
- Yves Rondez, président de GastroJura
- Chloé Saas Vuilleumier, directrice de la Fondation O₂ (direction opérationnelle et membre du comité de pilotage stratégique du programme jurassien de prévention du tabagisme)

¹¹³ Interview encore à venir, les résultats seront intégrés pour la seconde version du rapport.

Impressum

Prof. Dr. Fritz Sager

T: 031 631 32 85, fritz.sager@kpm.unibe.ch

lic. rer. pol. Céline Mavrot

T: 031 631 59 92, celine.mavrot@kpm.unibe.ch

Susanne Hadorn, M.A. International Development (Politics and Governance)

T: 031 631 59 96, susanne.hadorn@kpm.unibe.ch

Volkan Graf, B.A. Science Politique

T: 031 631 59 94, volkan.graf@kpm.unibe.ch

Kompetenzzentrum für Public Management

Universität de Berne

Schanzeneckstrasse 1

3001 Berne